Contribution territoriale au continuum de sécurité

Préface d'Alice THOUROT Postface du Maire de Lyon



Ouvrage collectif des acteurs privés et publics de la sécurité en région Auvergne-Rhône-Alpes

> Direction et coordination des travaux David HORNUS (CORPGUARD) Jean-Baptiste JUSOT (CONVICTIO)

> > Juillet 2020

Voyez-vous dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer, et les solutions les suivent.

> Antoine DE SAINT-EXUPÉRY, né à Lyon le 29 juin 1900

Être "précis", c'est se tenir proche du concret ; ce n'est pas étiqueter, à tour de bras, des tiroirs vides.

> Marc BLOCH, né à Lyon le 6 juillet 1886

Sommaire

Glossaire	4
Préface Alice THOUROT, députée de la Drôme, co-rapporteur avec Jean-Michel FAUVERGL du rapport parlementaire sur le « continuum de sécurité »	
Introduction Jean-Baptiste JUSOT, coordinateur de la « contribution territoriale »	9
Les institutions Etienne BLANC, Région Auvergne-Rhône-Alpes Patrice VERCHERE, commune nouvelle de Cours, ancien Député Claude FOURCAULX, Union des Officiers-Unsa Serge DELAIGUE, SDMIS	12 17 22
Jean-Christophe BECKENSTEINER, IHEDN-Région Lyonnaise	36 37 40 44 52
Les entreprises Xavier PIERROT, OL Groupe Patrick AUJOGUE, KEOLIS Marc WALLACH, VINCI Airports David HORNUS, CORPGUARD Simon HOAYEK, BYBLOS GROUP	61 67 71 74
Les formations supérieures Laurent MOSCATELLO, ENSP / Lyon III Karine ROUDIER, Sciences Po Lyon David CUMIN, université Lyon III Guillaume NOAILLY, Institut BIOFORCE	84 88 92
Postface Le maire de Lyon, ancien ministre de l'Intérieur	100
Remerciements	101

Glossaire

ACI Europe: Airport Council International

AGD: Autorisation de Gérer

AGREPI: Association des ingénieurs et cadres spécialistes de la maîtrise des risques incendies

AN : Assemblée Nationale AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

AUT : Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS BAIP : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CDSE : Club des Directeurs de Sécurité et Sûreté d'Entreprises

CFS: Club des Femmes dans la Sécurité

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales CICR : Comité International de la Croix Rouge

CIDO: Centre d'information, de documentation et d'orientation

CJCS: Club des Jeunes Cadres de Sûreté

CLSP: Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CISPD au niveau intercommunal

Cluster EDEN: European Defense Economic Network des PME Défense, Sécurité et Sûreté

CNAPS: Conseil national des activités privées de sécurité

CNCTR: Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement

CNPP: Centre National de Prévention et de Protection

CNR: Conseil national du renseignement

COMEX: Comité exécutif

CONR: Coordonnateur national du renseignement CQP: Certificat de Qualification Professionnelle

CROEC: Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

CRS: Compagnies Républicaines de Sécurité

CRST: Centre Régional de Sécurité dans les Transports

DCI: Direction de la Coopération Internationale

DDSP: Direction Départementale de la Sécurité Publique

DESS: Diplôme d'études supérieures spécialisées DGPN: Direction Générale de la Police Nationale DGSE: Direction générale de la sécurité extérieure DGSI: Direction générale de la sécurité intérieure

DISSE: Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économique

DNRED: Direction nationale du renseignement douanier et des enquêtes douanières

DPR: Délégation Parlementaire au Renseignement

DPSD : Direction de la protection de la sécurité et de la défense DPSE : Direction de la protection et de la sécurité de l'État

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRM: Direction du renseignement militaire

DRSD : Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

ENSP: Ecole Nationale Supérieure de la Police

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP: Équivalent Temps Plein

FITS: Forum International des Technologies de la Sécurité

GAFI: Groupe d'actions financières sur le blanchiment de capitaux

GICAN: Groupement des Industries de Construction et Activités Navales

GICAT: Groupement des Industries Concernées par les matériels d'Armement Terrestre

GIFAS : Groupement des Industries Françaises Aéronautiques GLTD : Groupement Local de Traitement de la Délinquance

ICoCA: International Code Of Conduct Association

IHEDN: Institut des Hautes Études de Défense Nationale, établissement public administratif de formation créé

en 1936, organisme interministériel sous tutelle du Premier ministre

INHESJ: Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice

INSSAT : Institut pour la Santé et la Sécurité au Travail ISO 18788 : International Organization for Standardization MASE : Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises

MEDEF: Mouvement des Entreprises de France

NRBC: (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques)

OFIP: Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle

OIAC: Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

OIV: Opérateur d'Importance Vitale

OL: Olympique Lyonnais

OPP BTP: Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PC : Plan de Continuité PGE : Prêt Garanti par l'État

SAIV: secteur d'activité d'importance vitale

SCPTS: Service Central de la Police Technique et Scientifique

SCUIO-IP: Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDMIS: Service Départemental Métropolitain d'Incendie de Secours (auparavant SDIS)

SGAA: Secrétariat général des affaires africaines SGAE: Secrétariat général des affaires européennes SGAR: Secrétariat Général pour les Affaires Régionales SGDN: Secrétariat général de la défense nationale

SGDSN: Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale SGDSN: Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

SSI: Service de Sécurité Intérieure

SUAP : Secours et assistance aux personnes

SUGE: Sûreté ferroviaire

SYTRAL: Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

TCL: Transport en Commun à Lyon

TRACFIN: Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

UNSA Police: Union Nationale des Syndicats Autonomes

ZSP: Zone de Sécurité Prioritaire

Préface

Alice THOUROT députée de la Drôme

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse, et surtout très honorée, d'introduire cette « contribution territoriale » Auvergne-Rhône-Alpes au continuum de sécurité.

La sécurité est la garantie fondamentale de l'exercice de notre liberté.

Elle reste en premier lieu une compétence de l'État, qui ne peut se défausser de ses responsabilités sur les acteurs privés. En revanche, je suis convaincue de la nécessité d'un décloisonnement entre les différents cercles de la sécurité. N'oublions pas, sur ce point d'ailleurs, le rôle du citoyen, dont l'implication nous est de plus en plus précieuse.

Sur le terrain, toutes les forces de sécurité publiques et privées échangent et coopèrent entre elles. Leur articulation et les conditions de leur collaboration contribuent à la qualité de la coproduction de sécurité, dans le cadre de la « sécurité globale », qui pourrait être définie comme la participation de tous à la construction et à la mise en œuvre d'un dispositif où chacun est mobilisé en vue d'un objectif commun : une meilleure sécurité au service des Français.

Soulignons que la mobilisation de tous et la qualité de cette coopération entre toutes les forces qui interviennent dans le champ de la sécurité ne doivent pas entraîner une confusion des rôles et des missions. L'articulation de tout le dispositif repose d'abord sur la qualité du pilotage et des contrôles qui sont conduits par les services de l'État. Ce sont bien les forces de sécurité de l'État qui assurent la cohérence d'ensemble du dispositif. Les missions régaliennes qu'elles accomplissent ne sont pas susceptibles de transfert, ni de délégation. En ce sens, si mieux travailler ensemble est plus que jamais un impératif, compte tenu notamment du contexte auquel notre pays est confronté, les conditions de la coproduction ne doivent pas être perçues par les forces de sécurité de l'État comme une menace pour leurs prérogatives. Au contraire, c'est parce que le travail partenarial sera renforcé et que sa qualité sera excellente qu'elles pourront, demain, mieux encore qu'aujourd'hui, se consacrer aux missions qui sont les leurs.

En 2017, avec mon collègue et ami le député Jean-Michel FAUVERGUE, dans le cadre de

la mission sur le continuum de sécurité qui nous avait été confiée par le Premier ministre, nous avons passé beaucoup de temps avec vous, sur le terrain, à échanger, et en auditions à l'Assemblée Nationale. Cette mission a permis de mettre en lumière votre secteur, celui de la sécurité privée, qui est un pilier essentiel de notre système de sécurité, et qui peut se prévaloir de domaines d'excellence.

Le rapport que nous avons rendu au Premier ministre, vise à intégrer encore davantage les polices municipales et la sécurité privée dans le dispositif de sécurité intérieure de notre pays.

Les propositions législatives qu'il contient ont donné lieu le 14 janvier 2020 au dépôt d'une proposition de loi n°2573 « Vers une sécurité globale ».

Cette traduction législative posera les jalons d'une relation de confiance avec l'ensemble du secteur de la sécurité privée, définie par de meilleures conditions de régulation et d'articulation avec les effectifs de sécurité publique.

Le maître mot de cette coproduction de sécurité, c'est la confiance. Confiance qui doit être favorisée, et accrue, entre tous les acteurs de la sécurité : policiers, gendarmes, policiers municipaux, et entreprises du secteur privé. Chacun est un maillon d'une même chaîne, et participe à la sécurité globale de notre pays. Chacun doit y avoir sa place, savoir ce que fait l'autre, pouvoir compter sur lui, en somme chacun doit avoir confiance en l'autre. Ce partenariat n'est pas nouveau, mais il faut le renforcer. Et c'est ce à quoi nous aspirons.

Le secteur de la sécurité privée est en pleine mutation, aussi parce qu'il est en plein développement. Nous devons chercher et tendre vers un modèle économique durable.

Ainsi, nous souhaitons en premier lieu réformer le marché de la sécurité privée afin de renforcer sa crédibilité et lui permettre d'être valorisé. L'objectif est ici de structurer le secteur économique, et de générer de la confiance pour les interlocuteurs et donneurs d'ordres publics comme privés (limitation de la sous-traitance en cascade, instauration d'une garantie financière notamment).

Il convient de préciser ensuite les modalités d'exercice des professions de la sécurité privée et de compléter la démarche de clarification et d'encadrement des activités de ce secteur (garanties de moralité, formation initiale et continue par exemple).

Nous avons encore pour ambition de mieux protéger les professionnels du secteur de la sécurité privée.

C'est aussi un secteur qui, vous le savez, manque parfois de reconnaissance. Je pose ici ma plume pour remercier les agents et entreprises de votre secteur pour l'engagement, et le travail accompli pendant la crise du Covid-19.

Il faut enfin consacrer le rôle du secteur de la sécurité privée au sein du dispositif de sécurité globale en précisant les modalités de son association avec les forces de sécurité publique.

C'est en étant irréprochable sur le plan du recrutement, que votre secteur gagnera encore

en confiance. Confiance de l'État, mais aussi des citoyens. La moralisation de la profession et la formation des personnels sont des enjeux majeurs.

L'État doit pouvoir s'appuyer sur un secteur privé fiable et solide, qui devra aussi faire face, comme le secteur public, aux enjeux de la révolution numérique et aux nouvelles technologies.

Nous avons de beaux challenges à relever ensemble, et je sais que vous serez au rendez-vous.



Alice THOUROT est avocate, députée de la Drôme, membre de la commission des lois de l'Assemblée nationale et co-rédactrice du rapport parlementaire sur le continuum de sécurité avec le député Jean-Michel FAU-VERGUE (septembre 2018).

Introduction

Jean-Baptiste JUSOT Cabinet CONVICTIO

En juin 2019, le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale, invitait les Français à « s'adapter, à avoir un temps d'avance sur la délinquance et à fonder la sécurité du XXIe siècle, en phase avec notre société, pleinement protectrice des Français ». Pour donner suite à cet appel, le ministère de l'Intérieur lançait la rédaction du « *Livre Blanc de la sécurité intérieure* ».

De nombreuses parties prenantes - spécialistes, praticiens, élus et citoyens - ont été consultées partout en France, dont certaines dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour le ministre de l'Intérieur, l'ambition était de « proposer les orientations de politiques

publiques de sécurité intérieure de demain, en plaçant l'humain au cœur de l'action ».

Ce Livre Blanc constitue un document de référence du ministère de l'Intérieur qui définira les objectifs de la politique de sécurité intérieure de la France.... Mais la crise inattendue du Covid-19 perturbe fortement le calendrier initial.

Cette crise mondiale a été une fenêtre ouverte sur le réel. Nous avons (re)découvert combien l'anticipation était essentielle, le renseignement primordial et la coordination des moyens privés et publics indispensable. Cette pandémie a eu une vertu, celle de renforcer notre conviction de la nécessité du continuum de sécurité globale.

Par ailleurs, ce bouleversement nous a obligés à repenser le fonctionnement de nos sociétés en replaçant l'échelon local au cœur de l'action publique. Le maire, le chef d'entreprise, l'élu local, l'administrateur territorial, ont joué un rôle central dans la gestion de la crise. Par la force des choses et par nécessité, a été mis en œuvre le principe de subsidiarité. La famille, le village, le quartier, le territoire, le bassin de vie, l'entreprise, les associations professionnelles, en somme les « corps intermédiaires », ont permis d'amoindrir les effets de la crise.

Seul, l'État ne peut pas tout, mais sans l'État, les territoires ne peuvent rien!

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, début 2020, à l'initiative de David HORNUS, des acteurs régionaux, privés et publics, ont souhaité partager leur vision, leur approche et leur contribution à la sécurité globale. Leurs analyses ont été recueillies sous forme d'interviews dans cette « contribution territoriale » à la réflexion sur le continuum de sécurité globale. Ce livre est la voix des territoires, portée par les acteurs locaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est ni un manifeste ni une tribune. C'est avant tout un dialogue entre celles et ceux qui contribuent à la sécurité globale au niveau local. Ils sont élus,

représentants syndicaux, chefs d'entreprises, universitaires, directeurs sécurité, responsables d'organisations professionnelles... Ils ont tous un regard particulier sur le continuum de sécurité et ils veulent le partager et le porter à la connaissance du plus grand nombre.

Il ne s'agit ni d'une démarche commerciale ni d'une initiative concurrente au Livre Blanc de la sécurité Intérieure, mais bien d'une « contribution territoriale » à une problématique d'intérêt national

Je voudrais adresser ma reconnaissance à tous les acteurs régionaux qui ont joué le jeu en répondant à nos questions avec franchise et transparence. Il s'agit d'une œuvre collective où chacun a apporté sa pierre à l'édifice commun. Ces échanges doivent à présent susciter le débat dans la société civile, dans l'administration, dans les entreprises et dans les universités. Ce livre a été une aventure humaine étonnante, avec des moyens modestes, dans des conditions inédites d'éloignement. Que leurs auteurs, et en particulier David HORNUS, qui en est à l'initiative, soient à nouveau remerciés.

L'ouvrage que vous avez entre les mains, a une dimension républicaine, sans idéologie ni angélisme. Il propose des solutions et imagine comment améliorer notre efficacité avec pragmatisme. Comme l'écrivait le scénariste Patrick SÜSKIND, « pour se servir de sa raison, on a besoin de sécurité et de quiétude. »

Gageons que cette modeste « contribution territoriale » apporte sa pierre à la réflexion globale, nécessaire à notre sécurité commune.



Jean-Baptiste JUSOT est dirigeant du cabinet CONVICTIO, conseil en influence, lobbying et affaires publiques. Ancien journaliste et spécialiste des ques-

tions de défense et de sécurité, il est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en géopolitique et d'une maîtrise de science politique.

Les institutions

Etienne BLANC, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Patrice VERCHÈRE, commune nouvelle de Cours, ancien député

Claude FOURCAULX, Union des Officiers-UNSA

Serge DELAIGUE, SDMIS

Jean-Christophe BECKENSTEINER, IHEDN-Région Lyonnaise

Etienne BLANC

1^{er} Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

« La sécurité des citoyens doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des pouvoirs publics. À l'échelle régionale, nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité des lycéens et des voyageurs utilisant les TER. »

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait de la sécurité une de ses priorités. Elle a une responsabilité en matière de sécurité liée à ses compétences : lycées, transports régionaux, formation... La Région s'est considérablement impliquée pour répondre aux besoins des habitants de son territoire en apportant des solutions techniques comme la vidéoprotection, les dispositifs de sécurisation, les moyens humains avec le Centre Régional de Sécurité des Transports et la formation professionnelle.

Au service de cet objectif, la Région a soutenu des investissements lourds pour apporter des solutions techniques et renforcer les moyens humains.

Elle a créé avec la ville de Lyon et la Métropole, en coordination avec les services de l'État, un Pôle d'Excellence Européen pour la Sécurité Globale. Ce centre a pour objectif de renforcer la qualification des salariés du secteur privé mais aussi les agents publics tels que les policiers municipaux. Priorité sera donnée à la formation des encadrants en mutualisant les expériences des acteurs publics et privés.

Jean-Baptiste JUSOT : Comment s'articule le rôle des collectivités territoriales, et en particulier des Régions, dans l'organisation de la sécurité globale ?

Etienne BLANC: La mise en œuvre d'un service public, d'une action publique, ne peut s'exonérer d'une réflexion sur la sécurité des usagers et des agents des services publics et du déploiement des mesures de protection au niveau adéquat.

Pour une collectivité territoriale telle que la Région, leurs interventions dans le domaine de la sécurité passent d'abord par une analyse précise des problématiques locales au plus près du terrain.

Ces mesures de protection de sûreté, ne peuvent reposer sur le seul déploiement des moyens de l'État (police et gendarmerie). De même, le rôle essentiel des polices muni-

cipales doit être accompagné. C'est pourquoi, la Région intègre un impératif de sûreté, à la fois dans la conception des équipements publics mais aussi dans tous les dispositifs d'action publique, lorsque le besoin se fait sentir.

Depuis 2016 et la mise en place de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'exécutif régional a souhaité agir de façon volontariste en faveur de la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de ses compétences. C'est dans le domaine des transports régionaux de voyageurs, de la gestion des lycées et du développement économique, qu'elle a pu déployer des dispositifs et des moyens nouveaux. Elle a aussi accompagné les efforts des communes et des EPCI dans leurs actions en vue de mieux sécuriser les espaces publics. Les plans d'action régionaux « sûreté dans les transports » et « sûreté dans les lycées » mobilisent 169 M€ en dépenses de fonctionnement et d'investissement sur la période 2016-2021. Quant aux initiatives des communes et des EPCI, elles sont accompagnées à hauteur de 10 M€ sur la même période, soit un total de 180 M€ sur 5 ans.

J-BJ: Comment se coordonnent les services de la Région avec les services de l'État: police, gendarmerie, défense, justice, sécurité civile... dans ce domaine?

EB: On ne reviendra pas sur l'éternel débat de l'éclatement des compétences dans le domaine de la sécurité et de la diversité des moyens. Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une coordination renforcée dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle des échanges réguliers ont lieu pour préparer et mettre en œuvre le plan de sécurisation des voyageurs entre la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et la sécurité ferroviaire (SUGE).

Il faut inclure aussi les services départementaux de la police et de la gendarmerie régulièrement sollicités sur la sécurisation des lycées.

Il est utile aussi de mentionner les politiques régionales d'intelligence et de sécurité économiques. Elles exigent une collaboration forte entre les services de la Région (Délégation Générale à la Sécurité) et ceux de l'État (SGAR, DISSE-Directe, État-major de zone de défense ...) pour la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action.

J-BJ: La Région construit, entretient les lycées et finance les transports régionaux et la formation. Quelles sont vos actions dans ces domaines précis?

EB : Comme je l'indiquais précédemment, nos actions s'organisent autour de trois politiques identifiées :

Priorité aux transports régionaux

Les transports express régionaux (TER) sont l'une des compétences premières de la Région. À ce titre, ils sont au cœur de l'intervention régionale dédiée à la sécurité. A partir de 2016, la Région a ainsi mis en œuvre une politique active en matière de sécurisation des voyageurs dans les transports publics régionaux :

Déploiement de la vidéoprotection dans les gares : le plan régional prévoit l'équipement de 123 gares « sensibles » d'ici 2021 pour un montant de 22,5 M€. Au 1^{er} janvier 2020, 73 gares sont déjà été équipées (~1200 caméras)

- Déploiement de la vidéoprotection dans les trains régionaux : la Région va consacrer 35,1 M€ à l'équipement de 110 rames TER en dispositifs de vidéoprotection. Le plan d'équipement en vidéoprotection a été étendu aux cars scolaires et interurbains dans le cadre des nouvelles compétences régionales en matière de transport
- Création du Centre Régional de Sécurité dans les Transports (CRST): la Région a participé à son financement, à hauteur de 2 M€. Il est installé à la Gare de Lyon-Part Dieu.
 Le CRST piloté par la Sûreté ferroviaire (SUGE) visionne en temps réel les images des caméras des gares, et bientôt celles des TER (expérimentation prévue à l'été 2020). A noter, que ce Centre Régional est une première en France, son fonctionnement est très observé. Ses excellents résultats encouragent d'autres régions à procéder de la même manière
- Renforcement des équipes de la sûreté ferroviaire: afin de renforcer la présence humaine dans les transports, la Région Auvergne-Rhône-Alpes verse 11 M€ chaque année pour contribuer au doublement des équipes SUGE (Surveillance Générale) sur le réseau TER et dans les gares. 80 agents SUGE supplémentaires ont été affectés sur le réseau régional. Bien que très vigilante sur ses dépenses de fonctionnement, la Région considère que la présence humaine et les agents de proximité sont irremplaçables dans un plan régional de transport

En complément de ces actions structurelles, la Région a accordé la gratuité dans les transports régionaux aux policiers et gendarmes dès 2018, gratuité étendue aux policiers municipaux en 2019, aux douaniers et au personnel pénitentiaire à compter du 1er janvier 2020. Fin 2019, 75% des bénéficiaires potentiels avaient demandé l'établissement de la carte « Illico Sûreté » (policiers nationaux et gendarmes). Par ailleurs, la Région a engagé un plan d'actions pour améliorer la sécurité des femmes dans les transports : parcours sécurisés sur des sites sensibles, marches exploratoires, lancement de la conception d'une « appli » dédiée à la création d'une communauté de voyageuses, travaux spécifiques en gare.

Sécurisation des lycées

Le plan de sécurisation des lycées de la Région a été mis en œuvre dès 2016 avec un budget de 84 M€ consacré à l'ensemble des établissements, publics et privés. Après une phase d'expérimentation concernant 15 établissements pilotes, le plan est en cours de déploiement sur l'ensemble des lycées de la région. Il prévoit la mise en place d'un « pack sécurité » avec des mesures très complètes :

- Clôture et sécurisation du périmètre de l'établissement, avec travaux de création ou de rehausse des enceintes, déploiement des alarmes anti-intrusion
- Filtrage des accès, avec installation de portiques ou sas d'entrée et contrôle par badge individuel
- Renforcement de la sécurité intérieure des établissements, avec installation de système de vidéoprotection interne

Sûreté dans l'espace public

La Région a également souhaité accompagner les communes et EPCI dans leurs efforts pour la sécurisation de l'espace public. Elle agit aux alentours des gares et des lycées en complément des investissements régionaux, mais également sur l'ensemble de l'espace public et aux entrées des zones d'activités économiques. Une enveloppe de 10 M€ a déjà permis d'accompagner 306 communes pour un total de 3 700 caméras installées.

J-BJ: Etienne BLANC, vous avez été élu maire, président d'agglomération transfrontalière, député et aujourd'hui, vous êtes Vice-Président de la Région. Vous avez une certaine expérience territoriale. Comment un élu peut-il contribuer à son niveau à la sécurité globale ?

EB: Si les questions de sécurité engagent évidemment fortement les maires qui sont je le rappelle, également officiers de police judiciaire selon des circonstances très encadrées par la loi, il faut rappeler qu'ils sont pénalement responsables dans ce domaine, et que cette responsabilité est souvent engagée dans des questions de sécurité publique. Si l'on veut être efficace sur ces sujets que les Français jugent comme prioritaires et particulièrement sensibles, il faut savoir à la fois s'entourer de spécialistes, et surtout rester concret, opérationnel, en prenant soin de coordonner et d'associer tous les partenaires concernés.

Prenons le domaine des lycées en Auvergne-Rhône-Alpes, si l'on veut réussir, il nous faut associer en premier lieu les chefs d'établissements. Il faut aussi se tourner vers toute la communauté éducative et recueillir les observations des lycéens. C'est aux établissements et à la communauté éducative de choisir entre les dispositifs divers que sont l'installation de portiques d'accès, les sas de contrôle ou le filtrage des entrées. Toutes ces réponses ne peuvent pas être uniques. Il nous faut mettre en œuvre des dispositifs adaptés aux contraintes spécifiques des établissements lycéens.

Sur 315 établissements, plus de 120 lycées étaient déjà sécurisés en 2018 et l'objectif est d'aboutir à 100 % des établissements publics équipés d'ici 2021. Je rappelle que les lycées privés poursuivent eux aussi un rythme très soutenu de sécurisation des établissements.

J'observe que la Région a d'ailleurs été primée pour son action. Chaque année à Paris, se tiennent les « Trophées de la Sécurité ». Ils réunissent les professionnels qui se voient récompensés pour leurs innovations et l'adaptation des dispositifs qu'ils proposent à leurs partenaires. Auvergne-Rhône-Alpes a été la seule collectivité régionale distinguée aux Trophées de la Sécurité 2017, obtenant une mention spéciale pour sa politique de sécurisation de ses lycées. En novembre 2017, elle a également été récompensée par une Marianne d'Or pour « son action en faveur de la sécurisation des transports publics et des lycées ».

J-BJ: Depuis les attentats de 2015 et ceux qui ont suivi, pensez-vous que les élus locaux ont pris conscience de leur responsabilité dans la promotion de la culture de la sécurité?

EB: Depuis les attentats de 2015, c'est tout le pays, l'État et ses collectivités territoriales, qui ont dû s'adapter rapidement à des données nouvelles pour mieux sécuriser les sites et les personnes. La cybersécurité est devenue elle aussi une véritable priorité.

De fait, les élus ont bien compris les enjeux. Ils ont su s'adapter, dans leur diversité, à cette donne nouvelle. Ils l'ont fait dans le domaine de la formation, du numérique, de la vidéoprotection et sur une foule d'innovations portées notamment par des start-up, encouragées massivement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes ces actions concernent aussi bien le secteur privé que le secteur public. Mieux comprendre, mieux former, mieux répondre... C'est là tout l'enjeu. Voilà pourquoi, nous avons voulu lancer la mise en œuvre d'un Pôle Européen de Sécurité Globale. Il réunit des acteurs publics et privés, pour :

- Créer un continuum de services de sécurité publique/privée
- Accompagner la transformation des services de sécurité
- Développer des technologies au service de la confiance et de la sécurité
- Participer à la construction et à l'animation d'un réseau européen des acteurs de la sécurité globale.

Nous allons regrouper les meilleurs acteurs et spécialistes de la sécurité au sein de ce Pôle pour proposer une offre de formation complète, structurée et réactive, afin de nous adapter aux nécessités des temps que nous traversons. Les Français attendent évidement l'État sur ces sujets si sensibles. A nous de faire comprendre que sans l'apport des collectivités territoriales, les politiques de l'État peuvent être incomplètes. Plus précisément, elles peuvent être renforcées par des partenariats avec des collectivités territoriales qui peuvent disposer de moyens, qui ont une faculté d'adaptation et qui sont surtout plus proches des Françaises et des Français.



Etienne BLANC est le 1^{er} Vice-président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières.

Patrice VERCHÈRE

Maire de la commune nouvelle de Cours, président de la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien), ancien député du Rhône, membre de la Commission de la Défense nationale

> « Les collectivités jouent un rôle indispensable en matière de sécurité. »

Les collectivités expérimentent déjà depuis plusieurs années une certaine forme de continuum de sécurité à travers le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, ou CISPD au niveau intercommunal). Présidé par le maire, le CLSPD comprend des élus, des représentants de l'État désignés par le préfet et des professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance comme les directeurs de collèges ou lycées. Par ailleurs, les attentats de 2015 ont certainement agi comme catalyseur pour certains ; mais la plupart des élus locaux ont compris que la France est véritablement et continuellement sous la menace du terrorisme islamique depuis les années 90. Pour les élus et les responsables politiques, le plus difficile est de maintenir un haut niveau d'exigence en matière de sécurité lorsque le risque parait lointain, voire inexistant.

Jean-Baptiste JUSOT : Comment s'articule le rôle des collectivités locales, et en particulier des Régions, dans l'organisation de la sécurité globale ?

Patrice VERCHÈRE: Les collectivités jouent un rôle indispensable en matière de sécurité. Avant toute chose, il convient de rappeler que le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

Le maire possède également la qualité d'officier de police judiciaire. À ce titre, il est tenu de signaler au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Afin d'assurer au mieux ses pouvoirs de police, le maire est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires. Il peut, notamment, décider de créer une police municipale qui assurera le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Parmi les pouvoirs de police du maire, citons par exemple en cette période de crise sanitaire, le maintien du bon ordre dans les endroits où se tiennent de grands rassemblements de personnes.

Le pouvoir de police confié au maire est un pouvoir qui lui est propre. Il peut toutefois le déléguer par arrêté à un membre du conseil municipal.

Seuls les pouvoirs de police spéciale limitativement énumérés à l'article L. 5211-9-2 du CGCT peuvent faire l'objet d'un transfert au niveau intercommunal lorsque la communauté de communes exerce les compétences correspondantes. Les maires conservent cependant leur pouvoir de police générale.

Les autres collectivités, si elles ne disposent pas de compétence spécifique en matière de sécurité, peuvent néanmoins, jouer un rôle.

L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes est éloquent. À travers ses compétences propres, la Région met en œuvre une politique de sécurité. C'est le cas dans le domaine du transport où la région œuvre pour la sécurisation des trains et des gares, tandis que les fonctionnaires de la police nationale bénéficient de la gratuité des trains régionaux. Les lycées qui relèvent également de la compétence régionale ont également bénéficié de dispositifs de sécurisation pour contrôler les entrées et éviter les intrusions malveillantes.

Les politiques d'aménagement du territoire menées par la Région comportent aussi un volet sécurité avec le soutien à l'installation de la vidéoprotection dans les communes.

J-BJ: Comment se coordonnent les services publics locaux avec les services de l'État - police, gendarmerie, défense, justice, sécurité civile - dans ce domaine?

PV: En matière de prévention et de traitement de la délinquance, il existe des outils de coopération mis à la disposition des élus locaux et notamment des maires.

Cette coopération peut par exemple prendre forme sous un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, ou CISPD au niveau intercommunal). Présidé par le maire, le CLSPD comprend des élus, des représentants de l'État désignés par le préfet et des professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance. Il s'agit de mettre en œuvre un plan local d'actions de prévention de la délinquance et de permettre également un échange d'informations entre les différents partenaires.

Piloté par le procureur de la République, un Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) peut également être mis en œuvre pour apporter une réponse concertée à un épisode et à un type de délinquance caractérisés.

L'État a par ailleurs instauré des Zones de Sécurité Prioritaires ayant pour but d'assurer une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles. Ces ZSP bénéficient de forces de police ou de gendarmerie supplémentaires et d'un renforcement de la collaboration entre les services de l'État.

J-BJ: Vous avez été élu maire, député et aujourd'hui, vous êtes élu à la Région. Vous avez une grande expérience de l'administration territoriale. Comment un élu peut-

il contribuer à son niveau à la sécurité globale?

PV: En tant que maire, j'ai exercé les missions que j'ai évoquées en début d'entretien. J'avais également un programme spécifique en la matière puisque j'avais proposé l'installation de la vidéoprotection dans ma commune. Je l'ai mis en œuvre dès 2014. J'ai aussi renforcé le lien entre la police municipale de ma commune et la Gendarmerie Nationale. Comme parlementaire, je me suis particulièrement investi sur les questions de sécurité et de défense dont je me suis fait une spécialité au fil de mon mandat.

En rapportant ou en participant activement à différentes commissions d'enquêtes ou missions parlementaires, j'ai acquis une certaine expertise sur les questions du renseignement et de la défense.

En 2017, j'ai ainsi naturellement intégré la Commission de la défense nationale et des forces armées. J'ai également été nommé par le président de l'Assemblée Nationale à la Délégation Parlementaire au Renseignement, composée de 4 députés et 4 sénateurs. La DPR est chargée de suivre l'activité générale et les moyens des services de renseignement. Ses travaux sont couverts par le secret de la défense nationale. Elle établit un rapport public annuel dressant le bilan de ses activités. Elle peut également adresser des recommandations et des observations au Président de la République et au Premier ministre.

Au sein de la Délégation, j'ai, en outre, été désigné membre de la Commission de vérification des fonds spéciaux. Cette instance très restreinte contrôle l'emploi concret de ces crédits par les services secrets. À ce titre, sans en dire davantage, je suis allé au plus près de nos agents sur le terrain pour vérifier concrètement l'usage des moyens financiers qui leur sont octroyés.

Enfin, en tant que conseiller régional, je soutiens la politique menée par la Région en matière de sécurité que je résumerais comme l'intégration de la problématique sécurité/sûreté dans l'ensemble des compétences de la Région. D'ailleurs, on devrait faire de l'exemple régional une doctrine à l'échelle du pays.

J-BJ: Depuis les attentats de 2015 et ceux qui ont suivi, pensez-vous que les élus locaux ont pris conscience de leur responsabilité dans la promotion de la culture de la sécurité globale?

PV: Au risque d'insister, c'est précisément ce que nous faisons à l'échelle de la région. Nous avons, à la tête de l'exécutif régional, un président qui est conscient de sa responsabilité en la matière et des élus, dont je fais partie, qui ont cette culture et cette approche.

Quand Laurent WAUQUIEZ a annoncé, dès 2016, la sécurisation de tous les lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il a été critiqué. Je constate qu'il a depuis été suivi par d'autres régions. Lorsque moi-même j'ai installé la vidéoprotection dès 2008 dans ma commune de moins de 4 000 habitants, j'ai été critiqué. Nombreuses sont aujourd'hui les soi-disant petites communes à s'être dotées depuis, de tels moyens.

Je m'en réjouis car cela montre une réelle évolution des élus en la matière. La vidéopro-

tection n'est qu'un moyen parmi d'autres mais elle est le révélateur de l'évolution des mentalités sur le sujet de la sécurité. Il n'y a plus forcément d'opposition de principe ou partisane à ce moyen et c'est un réel progrès.

Les attentats de 2015 ont certainement agi comme catalyseur pour certains. Mais d'autres n'étaient pas aussi naïfs car la France est véritablement et continuellement sous la menace du terrorisme islamique depuis les années 90.

J-BJ: La crise liée au Covid-19 aura-t-elle des répercussions sur notre sécurité? Quelles leçons en tirez-vous pour l'avenir en termes de sécurité (culture, formation, sensibilisation, organisation...)?

PV: La crise sanitaire actuelle aura certainement des répercussions sur notre sécurité. De la même façon qu'il faut intégrer la problématique de la sécurité/sûreté à l'ensemble de nos politiques, il faudra aussi intégrer une dimension sanitaire. De nombreuses questions subsistent à l'heure actuelle sur le Covid-19 et ses modes de transmission. Si celui-ci est aéroporté par exemple, il faut que nous ayons la certitude que nos systèmes de climatisation ne soient pas des vecteurs de propagation. Il faudra en tout cas le prévoir.

Se pose la question des outils numériques et des applications ou systèmes de traçabilité de la personne qui permettent de savoir si elle a été en contact avec des malades avérés ou potentiels. Il faut aborder cette question avec prudence tant elle pose des difficultés sur le plan des libertés publiques et individuelles. Néanmoins, il ne faut pas rejeter d'emblée ces moyens pour pouvoir améliorer notre niveau de sécurité globale. On peut imaginer que ce genre de dispositif permettant d'identifier contacts et déplacements pourrait se révéler très utile en matière de terrorisme. Toutefois, nous ne devons pas renier nos exigences en matière de liberté.

Par ailleurs, si on parvient à adopter des comportements visant à éviter la survenance et l'ampleur de telles catastrophes sanitaires, cela participera également à la sécurité globale.

Par exemple, nos militaires avaient identifié en 2013 dans le Livre Blanc de la Défense le risque de pandémie. La possibilité d'un attentat bactériologique est évoquée depuis longtemps. Se prémunir contre le risque de pandémie participerait aussi, je pense, à se prémunir contre ce type d'attentat.

Pour les élus et les politiques, le plus difficile est de maintenir ce haut niveau d'exigence en matière de sécurité lorsque le risque parait lointain, voire inexistant. Si les autorités françaises semblaient prêtes à affronter une éventuelle pandémie de grippe A en 2009, celle-ci n'a finalement pas eu lieu. Adversaires politiques, médias et opinion publique n'ont cessé depuis de moquer certaines décisions prises à l'époque, voire de lancer certaines insinuations. Je suis certain que ce climat de défiance envers ces décisions qui a perduré jusqu'en février dernier, a contribué à l'état d'impréparation du gouvernement actuel. Celui-ci a d'ailleurs très mal réagi, comme s'il était dans un état de sidération, comme les victimes d'attentats peuvent parfois le connaître.



Patrice VERCHÈRE s'est engagé très tôt dans la vie publique comme élu local.

En 2007, il est élu député de la huitième circonscription du Rhône puis réélu en 2012 et en 2017.

A l'Assemblée nationale, il s'est, entre autres spécialisé dans les questions de défense, de sécurité nationale et du renseignement.

Patrice VERCHÈRE est membre de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, membre de la DPR (Délégation Parlementaire au Renseignement). Depuis janvier 2016, Patrice VERCHÈRE est également conseiller régional à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Président du groupe majoritaire.

Il a été réélu maire de la commune nouvelle de Cours le 15 mars 2020.

En raison de la règle de non-cumul des mandats, Patrice VERCHÈRE va démissionner de son mandat de député.

Claude FOURCAULX

Secrétaire général adjoint du syndicat de police Union des Officiers - Unsa

« Pas de sécurité globale sans renseignement. »

La coopération entre privé et public est indispensable aujourd'hui pour assurer la sécurité globale. Les cultures des uns et des autres évoluent et le cloisonnement a tendance à s'estomper mais chacun doit garder ses spécificités. Les relations entre acteurs publics et entreprises privées doivent se renforcer sur le terrain pour aller vers de véritables partenariats de sécurité. Celles-ci existent déjà dans les esprits de certains et dans certains territoires mais il faut en améliorer l'organisation. En termes de renseignement aussi, il ne faut pas avoir peur de créer des relations entre la police et les sociétés privées, mais cette coopération doit être encadrée dans tous les cas par la puissance publique.

Jean-Baptiste JUSOT: Claude FOURCAULX, doctorant en histoire contemporaine des conflits au sein de CY Cergy Paris Université et secrétaire général adjoint du syndicat de police Union des Officiers-UNSA, vous avez donc une certaine liberté de parole. Nous l'avons vu avec la crise du Covid-19, la sécurité globale ne peut pas reposer uniquement sur l'État et les institutions régaliennes. Peut-on impliquer chaque citoyen comme acteur de la sécurité globale?

Claude FOURCAULX: Personnellement je ne le crois pas, pas en tant qu'acteur à mon sens. Pas encore...

Je dirais que depuis le début des années 2000, la sécurité de notre pays n'est plus l'apanage exclusif des ministères de l'Intérieur et de la Défense.

Il semble que la volonté conjuguée des secteurs public et privé d'aller vers un renforcement sécuritaire notamment dans la lutte contre le terrorisme ait fait tomber un certain nombre de tabous en matière d'organisation de sécurité intérieure, dont un en particulier : l'externalisation, voire la privatisation de certains segments.

Ainsi, de nouveaux acteurs ont fait leur apparition et sont venus renforcer l'effort global. Aujourd'hui, en France, ce sont 170 000 personnes qui travaillent pour un ensemble hétérogène de 10 000 sociétés de sécurité privée. Les effectifs de la Police Nationale, eux, au dernier bilan social 2017, représentaient 148 000 personnels, la Gendarmerie Nationale quant à elle revendiquait 98 000 personnels, la police municipale étant évaluée à 22 000 agents.

La privatisation et l'externalisation d'une partie de la sécurité sont un fait, un mouvement

de fond irréversible, qui, parce qu'inéluctable, se doit d'être aussi ; à mon sens, mieux encadré par le pouvoir législatif, contrôlé et suivi par des agents de service public.

En France, ces dernières années, on a pu noter une croissance exponentielle de sociétés de sécurité privée qui dispensent des formations, des analyses-risques, des conseils, des assurances et appuis logistiques à des entreprises françaises. Ce sont aussi des prestataires de services qui accompagnent certaines collectivités territoriales en étant de véritables aides à la décision en matière de sécurité publique. Ce sont également les sociétés de vidéo-surveillance et de gardiennage. Ce sont enfin les sociétés impliquées dans la surveillance et la sûreté aéroportuaires.

Concernant l'aspect renseignement de la sécurité globale, là-aussi le champ des possibles est à développer. Le renseignement est une somme de connaissances collectées et agrégées sur une problématique, une menace, un adversaire. Cette information est organisée, analysée afin de trouver les faits saillants pouvant permettre de traiter de manière analytique la problématique, la menace et enfin mettre l'adversaire en échec... Et j'ajouterai par tous les moyens.

Le renseignement sécuritaire dans son acception globale a été l'exclusivité de l'État français jusqu'à une époque récente.

Ce moment, nous pouvons le dater approximativement. Ce tournant, cette ouverture, cette volonté de transparence s'effectue à partir du moment où le renseignement en tant que tel a commencé à être étudié et enseigné au sein de l'université ou dans des écoles spécialisées. Ce besoin répondait notamment à une demande toujours plus grande du secteur privé de se doter de jeunes cadres spécialisés non issus forcément des organes sécuritaires de l'État.

À ce titre les précurseurs en France de cette ouverture furent à mon sens l'amiral LACOSTE (créant un DESS en 1993 au sein de l'Université de Marne la Vallée), Christian HARBULOT qui fonda l'École de Guerre Économique à Paris en 1997 et enfin Alain JUILLET dans son rôle d'influenceur et de lanceur d'alertes sur le sujet de l'intelligence économique, thématique dont il aura la charge au sein du Secrétariat Général de la Défense Nationale, de 2003 à 2009.

On peut dire sans trop se tromper aujourd'hui que ces trois personnes ont en quelque sorte réanobli le renseignement aux yeux du grand public mais aussi d'un public qui se croyait averti, en le positionnant comme une matière universitaire à part entière, en le rendant crucial pour la sauvegarde des intérêts de la France. Ils ont montré le chemin... Sensibiliser, convertir, légitimer cet outil, nous voyons bien que le chemin est encore long.

L'ouverture il y a un peu plus de 30 ans à la société civile de sessions de formation tant à l'INHESJ qu'à l'IHEDN, ont permis le développement par induction lente et profonde d'une culture de sécurité globale vers ceux de nos concitoyens dont les activités professionnelles sont en lien avec les aspects sécuritaires, judiciaires et militaires.

J-BJ: Pourtant, l'INHESJ va disparaître semble-t-il?

CF: En effet le démembrement de cet organisme est programmé au 31 décembre 2020 par le Premier ministre, sur la seule base comptable de réduction des ETP. À titre indicatif, cet institut forme 3 000 personnes issues de la société civile. On peut espérer, au regard de la crise que nous traversons, que la primature prenne le temps de la réflexion et revienne sur sa décision que les Français ne comprendraient pas.

Vous le voyez, la sécurité globale comme le renseignement global sont déjà l'affaire de divers et nombreux acteurs autres que les personnels travaillant pour l'État.

Mieux se connaître, développer des collaborations, travailler et anticiper des crises ensemble permet d'être mobilisés naturellement quand survient une menace à traiter. Tout est question de volonté et d'appétence pour l'intérêt général.

J-BJ: Vous avez servi à la DST (actuelle DGSI) quelles sont les relations de votre ancien service avec les entreprises de toutes tailles (très-petite, moyenne et grande) en région, afin d'anticiper sur les menaces économiques terroristes, sociales, sociétales, sanitaires ?

CF: Je peux vous dire, sans faire d'impair sécuritaire, que dans chaque département français, un ou plusieurs correspondants de la DGSI sont dédiés au suivi des entreprises françaises situées sur son territoire opérationnel administratif. Sont-ils assez nombreux? Sont-ils assez formés ? À quel niveau se situent leurs relations ? Ce sont d'autres questions auxquelles je ne puis apporter de réponse. Cependant il serait intéressant à ce titre d'obtenir un retour d'expérience de type « contrôle qualité » des entrepreneurs dans leurs relations avec les agents des SSI locaux afin de mettre en place, s'il en était besoin, des axes d'amélioration.

En ce sens le maillage dit de sécurité économique pourrait être resserré davantage qu'il ne l'est aujourd'hui.

Des pistes de travail existent. Elles ont été éprouvées par des pays de tradition anglosaxonne. On pourrait développer un réseau d'entreprises privées «habilitées DGSI» qui soient à même de jouer un rôle de partenaire avec les services de l'État. Elles pourraient agir comme des lanceurs d'alertes crédibles vers ses institutions ou encore être de discrets relais.

Nonobstant toutes les précautions de contrôle et de coordination organisées par l'État, ce serait un complément avantageux à la veille sécuritaire économique de notre pays.

J-BJ: Quelle est la place du renseignement dans l'arsenal de sécurité globale? Beaucoup d'observateurs ont mis en avant les lacunes du renseignement dans la crise du Covid-19. Qu'en pensez-vous?

CF: Il faut rester très humble en la matière. Je crois qu'il faut rappeler un axiome important. Les appareils de renseignement ne sont que des outils à la disposition de l'État et c'est à lui de les utiliser ou pas et de les orienter ou pas.

De plus et pour avoir été en poste à l'étranger dans le cadre de plusieurs missions, il est pour le moins mal aisé dans certains pays n'obéissant pas aux mêmes règles de transpa-

rence que les pays démocratiques, d'obtenir des informations stratégiques vérifiées et fiables. Car c'est bien cela que demandent nos autorités : des informations exploitables dans l'instant.

Et quand vous avez « l'information », encore faut-il savoir la mettre en relief, savoir intéresser votre hiérarchie, votre ambassadeur, les ministères, l'exécutif au plus haut niveau de l'État. Être également dans le bon timing politique de votre pays.

Enfin, je souhaite vous rapporter une expérience, un vécu. Quand vous êtes en poste à l'étranger, vous êtes focalisé sur votre sujet, votre pays, en étant persuadé que ce que vous allez transmettre à « Paris » est de la plus haute importance et sera forcément lu, analysé et pris en considération au plus haut niveau. Certes, des hiérarchies de transmission et de classification existent mais la masse d'informations à traiter en aval par les services spécialisés de l'État est colossale. De plus, le récepteur de votre information peut ne pas avoir la même vision des choses que vous et même remettre en cause votre analyse. Comme vous le voyez, le renseignement n'est pas un tout, n'est pas un paquet cadeau qui déclencherait une prise de décision comme notre ego serait tenté de l'espérer.

J-BJ: Pour en revenir à la France et particulièrement aux régions. Comment est assuré le maillage territorial permettant de garantir la sécurité globale? Peut-on alors parler de continuum de sécurité privé/public?

CF: Là encore, la question est difficile car la sécurité globale ne peut être garantie comme vous le vend une assurance habitation. Cependant, ces dernières années des synergies se sont mises en place et la sécurité globale est dorénavant, comme je l'ai dit plus haut, co-élaborée, co-construite et co-produite. Ce qui par essence multiplie les acteurs de sécurité. Est-ce que cela garantit à nos concitoyens plus de sécurité? J'aurais tendance à vous répondre oui si les différents acteurs restent à leur place et si le chef de file a été clairement identifié et est coordonnateur de ce continuum. Le chef de file et coordonnateur, à mes yeux, ne peut être évidemment que l'État et ses ministères régaliens.

Je vous renvoie aux nombres d'effectifs de la Police nationale, de la Gendarmerie Nationale, des polices municipales et de la sécurité privée en France. Le ratio acteurs de sécurité/citoyens est de 450 000 pour 70 millions d'habitants.

Comme vous le constatez la France possède les effectifs pour organiser au mieux ce continuum de sécurité afin qu'il soit le plus efficient possible pour notre pays et nos concitoyens. Mais attention car ce n'est pas au nombre de divisions que l'on qualifie une armée. Il faut avant tout réfléchir notre réorganisation par le prisme de la sécurité globale. Certaines initiatives ont déjà été proposées comme il y a deux ans dans le rapport de la mission parlementaire menée par les députés Alice THOUROT et Jean-Michel FAU-VERGUE et il faut les saluer.

Ce continuum est, je crois, déjà en place dans les esprits et se met en place sur les territoires. Il reste à améliorer son organisation : savoir qui fait quoi, savoir où est sa place, savoir à qui rendre compte. Ce triptyque de positionnement me semble essentiel.

J-BJ: Après la vague d'attentats, ou la crise sanitaire actuelle, comment la sécurité publique doit-elle désormais interagir avec les acteurs privés en vue d'aboutir à cette coopération souhaitée par le ministère de l'Intérieur?

CF: Permettez-moi de vous dire que c'est déjà le cas. C'est ainsi par exemple que le secteur de la vidéo protection hors champs Police Nationale et parfois hors champs légal, a connu une explosion d'installation. Aujourd'hui ce sont plus d'un million de systèmes d'enregistrement qui sont déployés sur notre territoire, dont 100 000 couvrant la voie publique. Je me dois de noter à ce sujet le manque de moyens de contrôle de légalité des installations, mais aussi le manque de statistiques sérieuses sur la baisse de criminalité par rapport à la hausse d'installations de vidéoprotection.

Mais je dois reconnaître que pour de nombreuses affaires ce maillage déployé par les acteurs privés a permis d'accélérer leur résolution.

D'autres sujets reliés à ce continuum posent tout de même question et méritent de la part des autorités de l'État la plus grande vigilance voire la circonspection.

- Vigilance à l'égard du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) organe de régulation du ministère de l'Intérieur. Cette instance de contrôle et de régulation pourrait être utilement renforcée par des policiers expérimentés
- Vigilance sur le transfert de compétences : Police et Gendarmerie Nationales, des armées, vers des sociétés privées de sécurité
- Vigilance sur le contrôle des sociétés privées de sécurité et notamment sur leur encadrement juridique, la validation des modules de formation a minima si nécessaire et sur le droit de dissolution de ces sociétés en cas de manquement grave
- Vigilance à l'égard des ports d'arme. C'est ainsi qu'aujourd'hui des arrêtés d'autorisation de port d'arme à des agents de sécurité privée fleurissent, plébiscités par certains syndicats de police, à mon sens, irresponsables, ne voyant en cela qu'un « délestage de certaines missions de police ». Le port d'arme est une prérogative des forces de sécurité étatiques, la multiplication de personnels privées armés non-identifiés et non-identifiables sur la voie publique peut se révéler difficilement gérable pour les forces de l'ordre

J-BJ: Y-a-t-il des tabous et des freins qui empêchent encore l'émergence d'une culture partagée de la sécurité en France?

CF: Je crois qu'ils tombent petit à petit comme je m'en suis expliqué plus haut. Il n'est pas question de monter les uns contre les autres (privé et public) mais il conviendrait plutôt de les faire travailler ensemble dans le respect des uns et autres.

Face à la mode d'externaliser ou de privatiser des secteurs entiers de l'activité du ministère de l'Intérieur pour convenance économique et sans concertation, il me paraîtrait au contraire, crucial pour un État de préserver les forces étatiques de sécurité intérieure. Ces forces sont les garantes de la République et de la démocratie.

Ainsi, l'État contiendrait, tout en l'accompagnant, la volonté compréhensible du secteur

privé d'investir des prérogatives de pouvoir public, et se préserverait de la tentation aveugle et trompeuse d'imaginer que la solution à tous les maux serait le recours à un remède géré par le secteur privé.

Le secteur de la sécurité privée, guidé par la règle économique du profit (et cela est tout à fait normal) ferait fi dans le temps, s'il n'est pas encadré, de ce que j'ose encore appeler le service public.

Alors travaillons ensemble, chacun à sa place, dans un respect mutuel.

Ceci étant dit, il y a certainement encore des défis à relever afin de faire changer les mentalités. Car je crois profondément que c'est une histoire d'état d'esprit plutôt qu'autre chose. Il faut être patient et faire confiance au temps. Et puis une culture ne se décrète pas ni se fait en un jour.

Je pense que les services de police ont la main tendue vers le secteur privé de la sécurité... Cependant ils veulent garder la main... Et leur main...Si vous permettez ce trait d'humour.



Après de nombreuses années à la Direction de la Surveillance du Territoire comme officier de police judiciaire et officier de renseignement, Claude FOUR-CAULX a effectué plusieurs missions de longue durée à

l'étranger (Liban - 5 ans, Niger, Mauritanie - 2 ans) pour le compte de la Direction de la Coopération Internationale et l'Union Européenne.

En parallèle de sa carrière de policier, il fut aussi chef-analyste au sein du Commandement des Opérations Spéciales de 2004 à 2014 avec le grade de Lieutenant de Vaisseau.

Actuellement Secrétaire général adjoint du syndicat d'officiers de police Union des Officiers-UNSA et doctorant en histoire.

Serge DELAIGUE

Directeur des services d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon

« La collaboration entre public et privé est nécessaire car elle améliore notre efficacité. »

Serge DELAIGUE est un témoin privilégié des rapports entre les acteurs publics et privés de la sécurité de notre territoire. Depuis plus de 20 ans, au SDIS69 puis au SDMIS, il a vu évoluer et se renforcer la coopération en matière de sécurité et d'incendie. La plupart des responsables des administrations centrales qu'il a côtoyés au cours de sa longue carrière, lui ont fait part de leur satisfaction à travailler en bonne intelligence avec les acteurs privés. Pour le contrôleur général à Lyon, il existe une relation de confiance qui se construit quotidiennement sur le terrain. Pour illustrer cette conviction forte, des agents privés de sécurité incendie (SUAP) ont été récemment décorés par le Préfet de Région et par Serge DELAIGUE... Une façon symbolique d'inscrire le continuum de sécurité dans la durée.

Jean-Baptiste JUSOT : Trouvez-vous que le regard des Français et des Lyonnais en particulier, a changé vis-à-vis de la sécurité depuis les graves attentats de 2013 et 2015 et la crise actuelle du Covid-19?

Serge DELAIGUE: Oui à l'évidence, c'est encore difficile aujourd'hui d'analyser les effets de la crise du Covid-19, mais après les attentats c'est certain. Les attentats qui ont eu lieu en France ont profondément changé les choses et le regard que les gens pouvaient porter sur ce sujet de la sécurité. C'est même la première fois depuis longtemps qu'on a vu les gens individuellement dire « Il faut que je contribue à la sécurité, je dois y participer moi aussi, je ne peux pas tout attendre des institutions ». Par exemple, chez les sapeurs-pompiers, on n'a jamais eu autant de demandes de formations au secourisme, aux gestes qui sauvent...

J-BJ: Donc, selon vous il y a eu une prise de conscience ? Vous avez suffisamment de recul pour l'affirmer ?

SD: Oui, vraiment. Pendant des années, on a considéré que l'on devait avoir des institutions publiques qui devaient répondre en permanence à la demande des citoyens.

Ce n'est plus le cas désormais en France. Avec mon expérience de plus de 20 ans au SD-MIS, j'ai vraiment senti une différence. Les gens ont compris que c'était la démarche individuelle de chacun qui amenait quelque chose de collectif. C'est vraiment un élément important et on peut penser qu'un phénomène du même genre devrait sortir de ce qui se passe actuellement avec la crise du Covid-19. Les citoyens se rendent compte que c'est bien l'alliance des institutions et du collectif, et aussi du comportement de chaque personne qui fait qu'une société est solide ou ne l'est pas.

J-BJ: Avec ces crises et ces évènements dramatiques, les relations avec les autres acteurs de la sécurité (armée, police, préfecture, sécurité civile...), et les façons de travailler ont-elles changé ?

SD: Oui en général...mais pas à Lyon. Parce que depuis toujours à Lyon, on est dans une logique de travailler collectivement. Il y a toujours eu cette volonté de tous les acteurs d'agir globalement ensemble. En effet, je me suis rendu compte que toutes les autorités qui viennent et qui passent d'une région à l'autre, reconnaissent qu'à Lyon, les acteurs travaillent assez naturellement ensemble et s'entraident, en tout cas vont dans le même sens pour faire avancer les choses. Cet état d'esprit est vraiment très spécifique à Lyon, me semble-t-il; peut-être mieux qu'ailleurs, je ne saurais dire pourquoi.

Pour en revenir à votre question, effectivement, les épreuves que la France a connues depuis une dizaine d'années, ont renforcé l'idée que personne n'a seul la solution. Attentat, catastrophe naturelle, accident industriel, crise sanitaire comme celle du Covid-19... On a tous besoin des autres pour trouver des solutions. On a beau avoir des institutions et des systèmes très performants, il est important de travailler ensemble et de se compléter. Typiquement, contre le terrorisme, c'est très clair. Quand il y a un attentat, dans un premier temps il y a une force menante qui est la police ou la gendarmerie avec une force concourante qui sont les secours ; et puis dans un deuxième temps, une fois que les auteurs ont été neutralisés, ce sont les secours qui prennent l'ascendant avec la protection de la police ou de la gendarmerie... Le tout sous les autorités à la fois du préfet, du procureur, de l'État...

On voit bien que sur des évènements comme ceux-ci, personne n'a la solution seul. Il faut arriver à faire l'assemblage de dispositifs qui ne sont performants que collectivement, en complémentarité. Ces expériences nous ont amenés à faire des progrès considérables dans ce domaine. Comme on a beaucoup travaillé ensemble, on s'est beaucoup mieux préparé ensemble. Je pense d'ailleurs que dans l'évènement actuel du Covid-19, des actions que l'on a menées au moment des attentats portent aujourd'hui leurs fruits.

J-BJ: Vous avez déjà des retours d'expérience qui vous sont utiles aujourd'hui?

SD: Oui, prenons un exemple. Quand il y a un évènement grave en matière de police, nous envoyons auprès du central de la police (le 17), des officiers de sapeur-pompiers pour faire la liaison entre les deux structures. Et bien là, pendant la crise du Covid-19, on

a fait la même chose en détachant des officiers de sapeur-pompiers au centre 15 pour optimiser la liaison avec le SAMU. C'est formidable de considérer que tout le monde peut aider tout le monde dans cette affaire. C'est plus qu'une solidarité c'est une complémentarité.

J-BJ: On évoquait les relations entre les acteurs publics, et la coopération entre vous et les acteurs publics. Quelles sont vos relations avec le secteur privé? Peut-on parler de continuum public/privé?

SD: D'une façon générale, j'ai toujours eu des relations extrêmement importantes avec le monde du privé notamment parce que les entreprises privées par exemple, demandent un certain nombre d'autorisations sur la sécurité de leurs établissements. Je considère que la puissance publique est là pour faciliter le fonctionnement de la société. Bien sûr qu'il y a des contrats, des règles pour que l'on puisse vivre ensemble, mais je suis persuadé qu'ils peuvent être appliqués à une volonté de recherche permanente de solutions. C'est un point important parce qu'il ne faut pas que la puissance publique soit uniquement perçue comme un censeur, mais qu'elle soit peut-être aussi un facilitateur afin que les projets utiles aux entreprises et à l'intérêt général puissent se faire.

Sur le continuum public/privé, il y a une illustration concrète c'est ce qu'on appelle les services sécurité SUAP c'est-à-dire Secours et Assistance Aux Personnes. Dans ce cas, nous avons effectivement un continuum entre des services de sécurité privée et la puissance publique qui interviennent de concert dans les mêmes établissements. Ces services privés sont déployés lors des spectacles, des concerts, des matchs de football ou de rugby. Ils travaillent en liaison directe avec nos services.

J-BJ: Donc vous ne voyez pas d'antagonisme entre les deux? Les deux sont complémentaires?

SD: Je ne vois pas du tout d'antagonisme. Je pense qu'au contraire ils sont vraiment complémentaires parce que la force publique est nécessaire mais elle n'est pas exclusive. Le fait qu'il y ait les deux aspects, privé et public, me parait très intéressant. Je peux même vous donner une petite anecdote qui illustre cette complémentarité. Nous avons eu un violent feu de parking au centre commercial de la Part-Dieu : une voiture en feu contenant une bombonne de gaz... Il y avait un danger très important. Les agents de sécurité privés ont fait des gestes d'un professionnalisme tout à fait remarquable et lorsque nous sommes arrivés, une grande partie du travail de sécurisation avait été fait.

J'ai proposé à Monsieur le Préfet, que les agents privés qui avaient agi de façon exceptionnelle avec beaucoup de sang-froid, soient décorés avec les sapeurs-pompiers que l'on honore tous les ans à la préfecture. J'ai vu dans les regards de ces agents de sécurité, une fierté et une reconnaissance incroyable, qui m'ont rempli de joie. D'accord ils étaient sous statut privé, certes ils ont fait leur action pour leur employeur au profit de la « collectivité », mais je souhaitais qu'ils soient reconnus comme les autres, dans cette action exemplaire.

Un agent a reçu la médaille d'acte de courage et dévouement que lui a remis le préfet et j'ai remis des lettres de félicitations du préfet aux autres, au même titre que les sapeur-pompiers. J'ai trouvé que c'était un moment extrêmement fort. Voilà un bel exemple de continuum public/privé de sécurité!



Ingénieur diplômé des Arts et Métiers (ECAM-Lyon), Serge DELAIGUE intègre le corps des sapeurs-pompiers en 1980, en qualité d'officier chargé de la prévention des risques. Il est promu au grade de contrôleur

général en 2017. Il dirige, depuis 1999, le service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS 69), devenu, le 1er janvier 2015, service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

Jean-Christophe BECKENSTEINER

Vice-président et secrétaire général de l'association des auditeurs de l'IHEDN-Région lyonnaise, avocat au Barreau de Lyon

> « Impliquer les élus locaux dans la réflexion globale de sécurité et de défense. »

L'association IHEDN¹-Région lyonnaise apporte régulièrement sa contribution aux questions de défense et au renforcement du lien Armée/Nation. Elle constate un manque d'intérêt des acteurs de la sécurité pour le renseignement, qui est pour tant indispensable pour élaborer une réflexion stratégique.

La crise du Covid-19 est l'occasion pour Jean-Christophe BECKENSTEINER de revenir sur la nécessité de diffuser la « culture de la sécurité » auprès des acteurs locaux et en particulier des élus. Les initiatives locales sont indispensables dans cette prise de conscience, mais le préalable est le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Les conseillers municipaux et adjoints au maire, « correspondants défense » dans chaque commune, sont des relais clés qui permettent d'associer les territoires à la réflexion globale. Depuis la fin de la conscription, il faut trouver de nouvelles solutions pour maintenir le lien entre l'Etat et ses citoyens. Pour associer les jeunes générations dans cette réflexion globale sur la sécurité ; l'IHEDN-Région lyonnaise développe une section jeunes, qui rencontre un réel succès. Ainsi, des étudiants et des jeunes professionnels s'impliquent. C'est une manière pour eux de vivre le continuum de sécurité public/privé.

Jean-Baptiste JUSOT: La crise du coronavirus n'est-elle pas en train de révéler un déficit dans notre culture française de la sécurité? Pensez-vous qu'il y a un fossé entre public et privé pour concourir à la sécurité globale?

Jean-Christophe BECKENSTEINER: Ce n'est pas tant un fossé entre public et privé, qu'entre « nous » et « nous ». Nous sommes surtout dans une société qui était très individualiste et on est en train de retrouver un dialogue avec ses voisins, dans les files

¹Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, établissement public administratif de formation créé en 1936, organisme interministériel sous la tutelle du Premier ministre.

d'attente devant les magasins... Désormais, quand ils le peuvent, les gens se parlent car ils redécouvrent le temps de le faire. La résilience, n'est pas tant le fait de dire « on est tous ensemble contre un système quelconque, une pandémie, une guerre » si on reprend les termes du Président de la République. C'est tout le paradoxe de cette distanciation sociale qui finalement a rapproché les gens. Je pense qu'il y a un sentiment de « communauté nationale » qui est en train de (re)naitre avec cette crise. Quand tout va bien les gens s'ignorent et comme à chaque fois qu'il y a des coups durs, les gens se rapprochent, parlent et prennent conscience qu'ils peuvent tous être acteurs de la « sécurité globale ».

J-BJ: Est-ce que vous pensez que la France était prête pour affronter une telle crise?

JCB: La France, grand mot! Ce sont surtout des responsables politiques dont il faut parler. Les Livres Blancs précédents (notamment dans le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013) et les travaux de l'IHEDN avaient déjà évoqué parmi tous les scénarii de crises, le risque d'une pandémie, parce que l'on sortait de H5N1, de la vache folle... mais comme c'était une hypothèse parmi tant d'autres on l'a laissée de côté. La France n'était pas prête car malgré un certain nombre d'écrits qui ont pu être livrés en leur temps, ses dirigeants ont par manque de culture du renseignement et malgré les évidences, dédaigné certains prodromes.

J-BJ: Vous êtes administrateur de l'IHEDN-Région lyonnaise. Vous en avez été le président pendant de nombreuses années. Comment un institut comme le vôtre peut-il concourir à cette prise de conscience globale sur la sécurité? En quoi êtesvous acteur de cette prise de conscience?

JCB: L'IHEDN et les associations de l'IHEDN qui regroupent les anciens auditeurs après avoir suivi leur session au niveau national ou régional, travaillent soit sur des travaux demandés par l'institut IHEDN, indirectement par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale, soit sur des travaux d'initiatives locales ou demandés par l'Union des associations IHEDN. Ces associations sont des centres de réflexions, où l'on échange pendant une année scolaire ou universitaire sur des thèmes qui font l'objet de restitutions écrites, transmises au siège national de l'Union des associations IHEDN. Il en existe quarante-trois dans le monde, de la Polynésie jusqu'à la Guyane en faisant le tour complet et en passant par la France métropolitaine. Ces travaux écrits, soit finissent au fond d'un tiroir, soit ressurgissent un jour. Effectivement, on travaille avec du recul, on n'est pas en gestion de crise. Par exemple, on a travaillé sur des incidents radioactifs du style accident nucléaire, ou sur l'intégration des étrangers en France. Aujourd'hui on va travailler sur la pandémie pour analyser ce que cela nous apprend, pour l'avenir. L'IHEDN national ou les associations régionales IHEDN ne sont pas précisément en première ligne pour affronter la crise; mais sont là pour apporter des idées et des réflexions stratégiques plus qu'opérationnelles. Même si nous faisons le lien entre les collectivités locales et le ministère des Armées via les correspondants Défense, nous n'apportons pas forcément des idées pratiques pour dire au maire d'une commune « voilà comment il faut réagir dans tel

cas », on ne se substitue pas au ministère de l'Intérieur.

J-BJ: Vous êtes donc un des acteurs permettant la prise de conscience de la population et des acteurs politiques locaux?

JCB: C'est une de nos missions secondaires ou périphériques, parce que les associations IHEDN ont, entre autres, la mission d'informer les correspondants défense des communes. Il y a 36 000 communes en France, donc 36 000 correspondants défense potentiels. Élus municipaux, les correspondants défense apportent au maire de leur commune une expertise et des réponses sur les questions de défense qui peuvent aller par exemple du questionnement d'un jeune sur les carrières dans l'armée au besoin de logement des familles de militaires dans une ville proche d'une base ou d'une caserne. Nous avons effectivement un rôle qui est règlementaire pour favoriser le lien Armée/Nation...une facette du continuum de sécurité globale en quelque sorte.

Nous avons une relation avec les élus locaux mais nous aimerions bien aussi renforcer ce lien Armée-Nation avec les jeunes. C'est dans cet esprit qu'ont été créées les sections IHEDN-jeunes pour les jeunes gens de moins de 35 ans. Ces membres de l'IHEDN sont très actifs, ils réfléchissent aussi d'une manière très pragmatique sur de nombreuses problématiques intéressant la Défense, la Nation, la sécurité globale, la diplomatie, les jeunes et toutes les interfaces entre eux.

J-BJ: En quoi l'IHEDN-Région lyonnaise contribue à la réflexion globale sur notre sécurité? Y-a-t-il une spécificité lyonnaise? Certains travaux que vous avez menés ont-ils été repris au niveau national ou ont-ils servi de base à des réflexions plus importantes?

JCB: Chaque année, des travaux nous sont demandés au niveau central par l'Union des associations. L'IHEDN-Région lyonnaise (Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône) participe d'une manière active à des groupes de travail qui comptent en général entre quinze et vingt personnes chaque année sur les travaux qui nous sont demandés. Les travaux retenus sont restitués lors d'un « Forum national des auditeurs » qui se tient en fin d'année dans une grande métropole, et que nous avons accueilli à Lyon en novembre 2015, au lendemain des attentats terroristes. Nous sommes très fiers car l'association Région lyonnaise a toujours un rapporteur qui participe à ce forum pour rapporter une partie des études que l'on nous a demandées, ce qui signifie que nos travaux intéressent la communauté. Nous pouvons dire qu'au niveau du territoire, nous apportons notre pierre à la réflexion globale sur la sécurité et la défense. Nous comptons aussi parmi nos membres de nombreux réservistes opérationnels ou citoyens de défense et de sécurité.

Que tous celles et ceux qui veulent y contribuer nous rejoignent. Nous avons besoin d'acteurs locaux de tous niveaux ayant envie de se former et de réfléchir aux questions de défense et de sécurité. Si une personne ne peut pas devenir « auditeur » pour diverses raisons, nos statuts nous permettent d'accueillir des membres associés sur parrainage, qui pourront participer à nos travaux et réflexions et apporter ainsi leur pierre à la construction de l'édifice « défense et sécurité ».



Jean-Christophe BECKENSTEINER est avocat, spécialisé en droit social, associé du Cabinet Fidal à Lyon où il exerce depuis 1987.

Il est membre du Conseil de l'Ordre des avocats au barreau de Lyon.

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Officiers de Réserve Spécialistes d'État-Major (ESORSEM). Après 40 années de réserve opérationnelle dans l'armée de terre, il est désormais lieutenant-colonel de la Réserve Citoyenne (RC) de l'Armée de l'air. Jean-Christophe BECKENSTEINER est auditeur de la 160° session IHEDN en région, Lyon 2005.

Il a été conseiller-réserves du général commandant la Division Alpine*, et membre du conseil d'études des réserves auprès du ministre de la Défense* (*appellations de l'époque).

Jean-Christophe BECKENSTEINER est chevalier de l'Ordre National du Mérite et médaille d'or des Services Militaires Volontaires.

Il est administrateur de plusieurs associations.

Les réseaux professionnels

Gérard LACROIX, GICAT

Laurent FIARD, MEDEF

Jamie WILLIAMSON, ICoCA

Damien CARTEL, CROEC

Alexandra LE GALL, Club des femmes dans la sécurité, la sûreté et le numérique

Jean-Luc LOGEL, Cluster EDEN

Gérard LACROIX

Ancien officier supérieur, ancien préfet, délégué général adjoint à la sécurité du GICAT

« Nous devons retrouver notre souveraineté, pour renforcer notre sécurité. »

Après chaque crise, après chaque événement grave, il faut savoir tirer des leçons pour l'avenir. La vague d'attentats qui a touché la France il y a quelques années a fait prendre conscience aux Français de la dimension intérieure de la sécurité. Elle a poussé à renforcer le dialogue entre les acteurs régaliens et les acteurs privés. La crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons, nous montre l'importance primordiale de l'anticipation pour pouvoir affronter un dérèglement comme celui-ci. Il nous a fallu développer d'immenses capacités d'adaptation pour répondre aux besoins de la population. Par ailleurs, cette crise globale nous révèle combien nous avons perdu une partie de notre souveraineté. L'État doit redevenir stratège, en s'appuyant sur des institutions puissantes et des partenaires de confiance.

Le GICAT regroupe les acteurs de l'industrie de la sécurité et de la défense pour œuvrer à renforcer la coopération entre privé et public, en particulier au cœur des territoires comme celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Jean-Baptiste JUSOT: Le GICAT est un groupement d'industriels, créé il y a quarante ans, qui à l'origine était tourné essentiellement vers la défense Armée de Terre. Aujourd'hui, c'est un groupement professionnel, qui regroupe 280 entreprises dont 15% sont dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Gérard LACROIX, vous en êtes délégué général adjoint à la sécurité. Comment vos adhérents concourent-ils au continuum de sécurité globale?

Gérard LACROIX: Historiquement, le GICAT ne regroupait que des entreprises de la Défense. Ensuite a été créée une deuxième entité « sécurité » dont j'ai la charge. A ce titre-là, je m'occupe des relations entre le monde industriel, nos adhérents, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, et pour la partie douane, le ministère de l'Économie et des Finances.

La sécurité globale a pris une dimension « intérieure » après les attentats qui ont été un véritable choc pour notre pays et aussi pour nos industriels. Ils ont pris conscience que le monde de la défense et celui de la sécurité ne sont pas, finalement, deux mondes séparés.

Nos adhérents, que ce soient les grands groupes (comme Thalès, Orange ou Idemia...) ou plus petits (comme en Rhône-Alpes avec Desautel, Verney-Carron, Titan ou Corpguard...) travaillent à leur niveau pour la défense et pour la sécurité.

J-BJ: Comment êtes-vous perçu par les autres groupements de professionnels des secteurs de la sécurité ou de la défense ? Est-ce qu'on vous regarde comme un secteur à part ou est-ce qu'il y a des liens qui sont en train de se créer entre vous ?

GL: Vous avez trois groupements qui fédèrent les industriels en France, qui travaillent pour la défense et la sécurité, vous avez le GICAT dont nous avons parlé, vous avez pour le secteur aéronautique le GIFAS, qui se centre sur Dassault et qui est de l'aéronautique civile et militaire, et puis vous avez le GICAN, qui lui, est centré sur les activités navales et maritimes, que ce soit la Marine Nationale, ou les chantiers navals. Donc chacun de ces groupements a une branche sécurité. On a des relations extrêmement fréquentes, on participe à la même réflexion globale sur l'industrie de défense et sécurité. Actuellement on réfléchit ensemble aux manières de poursuivre le travail industriel et de sortir ensemble de la crise. Chacun conserve ses particularismes, bien évidemment, mais on a quand même des points communs sur le travail de nos entreprises, sur les marchés à conquérir, sur la problématique export, etc. Nous avons conjointement des relations fortes avec les autorités publiques à Bercy, à Bauveau ou à Ballard.

Pour cette raison, nous avons été tout naturellement, dès fin octobre 2019, associés à la rédaction du Livre blanc, lancé par Christophe CASTANER et Laurent NUÑEZ sur la sécurité globale. Dans ce cadre-là, nous avons monté des groupes de travail pour participer à cette réflexion collégiale sur les thèmes du continuum de sécurité et les nouvelles technologies.

J-BJ: Est-ce que la crise du Covid-19, peut être un accélérateur dans cette nécessité de mise en œuvre du continuum de sécurité globale comme l'avaient été les attentats en 2013 et 2015 ?

GL: Certainement et en complément des réflexions sur lesquelles nous travaillions avant la crise, pour la signature du contrat de filière signé entre le président Marc DARMON, qui est le vice-président de Thalès, et le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER à Lille au mois de janvier 2020. Ces axes majeurs de réflexion sont les jeux olympiques de 2024 et l'objectif « territoire de confiance ». En effet la France a pour ambition, à l'horizon 2025, de devenir leader mondial des territoires de confiance, avec l'éthique au cœur de son action, pour les collectivités de toutes tailles, jusqu'au niveau de la commune. Tous nos adhérents sont mobilisés sur ces objectifs. À l'occasion du Livre Blanc national, on a initié cette réflexion, mais évidemment avec la crise actuelle, nous allons devoir revoir nos habitudes de travail au sein de nos entreprises, entre nous, et puis à l'export, au sein de l'Europe... Donc cette crise actuelle va nous contraindre les uns et les autres, à repenser l'aspect sécurité et la réflexion globale. Nous avons par exemple consolidé notre coopération avec la Fédération française de sécurité, qui regroupe toutes les entreprises de

sécurité privée en France, c'est à peu près 300 000 emplois.

Les relations entre le public et le privé vont sûrement se renforcer avec une notion partagée désormais par tous : l'anticipation.

J-BJ: Plus d'anticipation dans la gestion de la sécurité globale. C'est la leçon que vous tirez de la crise du Covid-19?

GL: En effet, mais la sécurité globale a pris une dimension « intérieure » après les attentats qui ont été un véritable choc pour notre pays et aussi pour nos industriels... La notion de *souveraineté* c'est essentiel. On a perdu, et on l'a bien vu dans le domaine de la santé, notre souveraineté ; les médicaments sont fabriqués en Chine avec 80% des produits actifs. Nous avons découvert notre fragilité et la nécessité de limiter ces risques pour notre sécurité globale. C'est un point essentiel, parce que nos entreprises françaises, nos PME, nos ETI, nos grands groupes, qui ont des ingénieurs français, des laboratoires de recherche-développement français, des productions françaises, sont tout à fait à même d'assurer au quotidien la sécurité des français. Je pense qu'avec la crise actuelle, nous avons pris conscience qu'il n'est pas nécessaire de se fournir sur les étagères de produits israéliennes, américaines, ou chinoises, comme certains l'ont un peu déjà fait dans le passé (certaines collectivités par exemple). En effet, on a tout ce qu'il faut en France pour faire très bien, voire même certainement mieux que ceux que je viens de citer. Mais pour y arriver, il faut protéger et développer notre secteur industriel dans les secteurs stratégiques : défense, sécurité, santé...

Liste des adhérents au GICAT dans la région Auvergne Rhône-Alpes

SERT, SURVEY COPTER, FRANCE MACCAFERRI, VERNEY-CARRON, BANC NATIONAL D'EPREUVE DES ARMES ET MUNITIONS, EPM5 – GONZALES, APRRES, ESDT RIVOLIER, TELEFLOW, 4D-VIRTUALIZ, MICHELIN, OUVRY, EDEN, ALEPH-NETWORKS, TITAN AVIATION, COSERVICES, TEXELIS, SEGULA MATRA AUTOMOTIVE, CORPGUARD, METRAVIB, AMPHENOL SOCAPEX.



En rejoignant le GICAT, Gérard LACROIX vient renforcer sa dynamique de croissance dans le secteur de la sécurité.

Ancien de l'administration centrale et préfectorale, il connaît les processus de décision et la réalité du terrain.

Il a été pendant six ans, de 2007 à 2013, sous-directeur de la sécurité du public à la préfecture de police de Paris, en charge notamment de grands projets sous l'angle sécurité et sûreté. Il a également occupé des postes préfectoraux dans plusieurs départements : dans la Loire, de 2014 à 2019, et auparavant en Eure-et-Loir, en Seine-et-Marne, dans le Cher et le Finistère.

Laurent FIARD Président du MEDEF Lyon Rhône

« Pas de coopération en matière de sécurité globale, sans confiance mutuelle. »

Les entreprises ont un rôle charnière à jouer dans la diffusion de la culture de la sécurité. Le MEDEF Lyon Rhône est un acteur incontournable pour défendre, accompagner et former les entrepreneurs.

Laurent FIARD, son président, souhaite que le MEDEF contribue à son niveau au continuum de sécurité globale. Dans le domaine de la défense, ses propositions ont été reprises au plus haut niveau. En matière de sécurité, les relations nouées entre les entreprises locales et les organismes publics sont un exemple pour le reste du territoire. Le MEDEF Lyon Rhône est au cœur du continuum de sécurité globale. Pour Laurent FIARD, les entrepreneurs ont conscience de leur responsabilité mais doivent être accompagnés pour renforcer les relations avec les responsables publics. D'une part, le MEDEF Lyon Rhône a un rôle de pédagogue à jouer auprès des PME et ETI pour sensibiliser et former ses dirigeants et d'autre part, il doit faire le lien avec les représentants de l'État au niveau local.

La sécurité économique est au cœur de notre sécurité globale.

Jean-Baptiste JUSOT : Laurent FIARD, vous êtes président du MEDEF Lyon-Rhône, est-ce que la sécurité globale est un concept qui est connu par les entrepreneurs ? Est-ce que vous pensez que la culture du risque existe aujourd'hui dans les entreprises de notre région ?

Laurent FIARD: La question est bien appréhendée au niveau des grandes entreprises. En revanche, beaucoup de progrès restent à faire aujourd'hui, notamment auprès des PME et TPE et il est indispensable de faire œuvre de pédagogie pour les amener à cette prise de conscience que tout ce qui est sécurité/défense globale relève de leur responsabilité et qu'il faut que les entreprises aient une capacité à durcir leurs dispositifs au fur-et-à-mesure que la menace se précise.

J-BJ: Quel est le rôle du MEDEF Lyon-Rhône dans cette action de sensibilisation et de formation des entrepreneurs?

LF : Le MEDEF peut effectivement sensibiliser par des réunions d'informations ou des cycles de formations. Par exemple, le MEDEF participe au comité d'organisation de la

grande réunion CYBER organisée fin 2020 par la gendarmerie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le MEDEF Lyon Rhône a vocation à appréhender tous les sujets qui concernent ou intéressent les entreprises, parce que l'on est vraiment dans un domaine qui concerne tous les citoyens et au premier chef, les entrepreneurs.

J-BJ: Quelles relations le MEDEF Lyon-Rhône entretient-il avec les acteurs publics de la sécurité?

LF: Le MEDEF cultive des relations continues avec l'ensemble des structures puisque je m'entretiens régulièrement sur tous ces sujets avec le préfet et les représentants des pouvoirs publics en charge de notre sécurité. Pour échanger entre nous sur ces thèmes, il y a une structure qui s'appelle Grand Lyon Esprit d'Entreprendre (GLEE) qui associe à la fois le monde politique, économique et même universitaire. Nous avons tous intérêt à nous mobiliser et à croiser nos informations et nos connaissances pour contribuer à notre niveau à la sécurité globale. L'entreprise est un acteur incontournable dans cette lutte quotidienne.

J-BJ: Les entrepreneurs sont des acteurs et des témoins sur le terrain. Est-ce qu'il vous arrive de faire remonter des informations qui ont trait à la sécurité des entreprises, comme par exemple les risques cyber ou terroristes?

LF: Nous sommes des acteurs proactifs, particulièrement à Lyon. Par exemple, en mars 2019, nous avons organisé une grande rencontre sur l'espionnage économique en partenariat avec la DGSI. Il est important que les acteurs publics et les acteurs économiques privés se connaissent pour pouvoir agir et réagir avec efficacité. Plus récemment, nous avons soutenu une initiative qui visait à resserrer les liens entre le MEDEF et l'ensemble des services de l'État avec la Direction Zonale du Renseignement Territorial. A cette occasion, s'est tenue une réunion de sensibilisation de nos adhérents sur la prévention des domaines de radicalisation en entreprise. Les entrepreneurs sont souvent démunis face à ces problématiques, et le MEDEF Lyon Rhône joue son rôle pour être à leur côté et les entourer des meilleurs spécialistes afin de leur apporter des réponses et des solutions pratiques aux difficultés rencontrées. Cette question de sécurité est un nouveau défi pour eux, nous devons donc les accompagner.

J-BJ: Parmi les initiatives que vous avez mises en place, on peut notamment citer la réflexion sur la place des réservistes et la contribution des entreprises à l'effort de défense. Pouvez-vous nous parler des liens que vous entretenez au niveau local avec la Défense Nationale?

LF : Le MEDEF a des liens très forts avec les autorités de défense à Lyon. Nous avons mis en place des opérations concrètes comme :

- La promotion de la réserve opérationnelle pour inciter les chefs d'entreprises à détacher du temps permettant aux collaborateurs de s'investir dans la réserve
- L'accès des entreprises aux appels d'offre du MINARM

- L'accès des entreprises aux marchés de reconstruction après la création d'une entité dédiée appelée Euraction France
- L'aide à la reconversion des militaires et à leur insertion professionnelle...

Pour aller encore plus loin dans cette relation, nous organisons même une journée sur la thématique de l'insertion professionnelle des militaires blessés qui aura lieu à l'école de santé des armées de Lyon avant la fin de l'année 2020.

J-BJ: Le MEDEF Lyon-Rhône est-il moteur au niveau national dans le renforcement du lien Armée-Nation, afin de contribuer à l'effort global de sécurité?

LF: À Lyon, en effet, on propose régulièrement des visites sur des sites de l'armée tels que le mont Verdun, l'idée étant toujours de faire de la pédagogie et de rappeler aux entreprises et notamment aux employeurs leurs responsabilités en matière de sécurité - sûreté - défense. Nous sommes regardés de près notamment par le MEDEF national en fonction des initiatives que nous prenons. Celles-ci peuvent être déclinées au niveau national. Inversement, des initiatives nationales peuvent être déclinées de manière territoriale. Localement, le volet concernant la sûreté des installations classées doit être évoqué. Ces installations sont relativement nombreuses dans notre région (chimie, plasturgie et métallurgie...). Elles sont placées sous la responsabilité des branches professionnelles en lien avec la préfecture, notamment la DREAL. On peut également mentionner que le MEDEF Lyon Rhône, sur le plan de la sécurité économique, travaille en étroite collaboration avec le renseignement et avec le poste de la sécurité de la défense de Lyon. Nous sommes très innovants dans ce domaine.

J-BJ: Pour finir, quel message voudriez-vous faire passer à vos partenaires privés et publics?

LF: Même si la sécurité n'est pas la raison d'être de l'entreprise, c'est un des fondamentaux du chef d'entreprise que d'assurer la protection de l'entreprise car c'est aussi un élément attendu de l'ensemble de ses partenaires.

Le MEDEF Lyon Rhône entretient des relations étroites et collabore avec l'ensemble des services publics et de l'État dans le Rhône, et cela est un gage de plus grande sûreté et sécurité, notamment dans la circulation et le relais de l'information auprès de nos adhérents. Je vous donne un exemple concret : au début de l'année 2020, il y a eu une cyber attaque avec un virus informatique. Nous avons été alertés par la gendarmerie et dans les 24h l'information était relayée à tous nos adhérents... Voici une coopération réussie et efficace !



Laurent FIARD - Président du Groupe VISIATIV a suivi des études techniques et obtenu une maîtrise de marketing-vente. Il a effectué sa première expérience commerciale chez un distributeur HEWLETT-PACKARD, à Grenoble. Il a rejoint AGS en 1988 comme responsable

commercial, avant d'en devenir dirigeant aux côtés de Christian DONZEL, depuis 1997. Après avoir assuré la présidence du Cluster Numérique (de 2012 à 2014), il préside le MEDEF Lyon-Rhône depuis 2014.

Jamie WILLIAMSON

Directeur exécutif de l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA)

« Il faut des standards internationaux pour les entreprises de sécurité privée. »

ICoCA, créé en 2013, est une initiative multipartite, constituée en tant qu'association suisse à but non lucratif. Elle promeut, régit et supervise la mise en œuvre du Code de Conduite International des entreprises de sécurité adopté en 2010. Elle encourage la fourniture de services de sécurité responsables, ainsi que le respect des Droits de l'Homme et du droit national et international, en conformité avec le Code.

Le Code comprend un certain nombre de principes pour la fourniture responsable de services de sécurité privée, lesquels peuvent être généralement résumés en deux catégories : premièrement, les principes concernant la conduite du personnel des entreprises de sécurité privée sur la base des Droits de l'Homme et du droit humanitaire, dont les règles relatives à l'usage de la force, à la violence sexuelle, à la traite des personnes et au travail des enfants ; et deuxièmement, des principes relatifs à la gestion et à la gouvernance des entreprises membres, y compris la sélection, l'habilitation et la formation du personnel.

En outre, l'ICoCA offre à ses membres et aux autres parties prenantes la possibilité de contribuer non seulement à la réalisation des objectifs de l'Association, mais aussi à la réalisation plus large des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises, aux Droits de l'Homme et aux objectifs de développement durable (ODD).

Jean-Baptiste JUSOT : ICoCA, « Document de Montreux », norme ISO 18788, sont les prémices d'une réglementation internationale pour les entreprises de sécurité et de défense. Comment la France et les entreprises françaises se positionnent-elles dans ce dispositif?

Jamie WILLIAMSON: En 2010, plus de 700 entreprises ont signé le Code de Conduite. Une première étape, en matière d'intention positive de la part de ces entreprises. Mais cette intention doit se traduire en action concrète, celle de la mise en œuvre par ces

entreprises des principes que l'on retrouve dans le Code de Conduite International, qui reposent sur des normes et des critères internationaux. Signer le Code c'est bien, agir concrètement c'est mieux! Je dis aux entreprises signataires qu'en rejoignant l'Association, elles vont devoir s'engager solennellement et moralement à appliquer les normes qui sont contenues dans ce Code de Conduite et qu'elles seront évaluées sur leurs performances à les respecter.

A ICoCA, il y a quatre parties prenantes. Le pilier « compagnies de sécurité » compte pour l'instant une centaine d'entreprises de sécurité qui ont rejoint l'Association. Le pilier étatique compte sept gouvernements qui ont rejoint l'Association, dont le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse, la Suède, la Norvège, l'Australie et le Canada. Le troisième pilier regroupe la Société Civile et les ONG avec 35 associations du monde entier. Puis vient un quatrième pilier : les observateurs. Parmi eux nous avons un mélange d'individus privés, d'universités, ainsi que certaines multinationales.

La nature multipartite de l'ICoCA représente l'une de ses plus grandes forces car elle réunit les perspectives et les intérêts des gouvernements, des organisations de la Société Civile, des entreprises de sécurité privée et des observateurs, qui, ensemble, contribuent à l'objectif de l'Association. Toutefois, surmonter les défis liés aux questions de respect au sein d'un secteur dynamique, qui évolue constamment et qui est façonné par des intérêts locaux et nationaux, exige des efforts concertés de la part d'une multitude d'autres parties prenantes.

J-BJ: La France n'a pas adhéré. Comment êtes-vous perçus en France par le secteur public et par les entreprises privées ?

JW: Plusieurs éléments sont à prendre en compte. Premièrement, il y a un aspect purement objectif: l'Association est assez récente. Fondée en 2013, l'ICoCA est une organisation relativement jeune, dont les premières années ont été consacrées à établir son siège à Genève, développer toutes les procédures et accueillir les premiers membres. C'est seulement en 2016 que l'Association est devenue véritablement opérationnelle. Nous sommes donc au tout début du processus. Cela dit, certains domaines, par exemple, les secteurs miniers ou pétroliers, ont besoin de bien maîtriser et gérer leur sécurité. Pour eux, les objectifs et raison d'être de l'Association sont relativement bien compris. Par contre, cette compréhension est moins développée dans d'autres secteurs, par exemple dans l'humanitaire, le développement, et le secteur commercial.

Notre deuxième challenge est de convaincre certains prestataires et clients à « ouvrir leur portes » à une évaluation indépendante des services de sécurité et de leur conformité au regard des principes internationaux prescrits dans le Code. Par exemple, l'ICoCA offre un complément important au « Voluntary Principles Initiative on Security and Human Rights » à laquelle certaines entreprises françaises adhèrent. Cette initiative, qui a beaucoup de positif, n'offre en revanche pas le même processus d'évaluation et de contrôle des fournisseurs de sécurité privée. Aujourd'hui, certaines grandes entreprises pensent

qu'elles donnent suffisamment de gages et qu'il n'est pas nécessaire d'en faire plus. Ce que nous proposons avec le Code de Conduite International, c'est un véritable engagement avec évaluations régulières.

Le troisième défi est purement bureaucratique : à quel ministère appartient le dossier ICoCA, les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la gestion de la sécurité privée et l'encadrement des besoins de sécurité à l'étranger pour les entreprises et intérêts français ? Et si tout ceci implique différents ministères, comment s'organisent-ils et lequel d'entre eux gère le tout pour assurer un impact positif s'agissant de l'adhésion à l'ICoCA et de la mise en œuvre du Code de Conduite International ?

Enfin, la France a des spécificités juridiques qui encadrent très précisément l'utilisation de la force par des sociétés privées et qui sont relativement différentes du droit anglo-saxon en la matière. Ces dernières n'ont pas du tout la même vision des relations entre le public et le privé concernant la sécurité intérieure ou extérieure. Cette différence juridique semble poser un obstacle qui à mon avis, n'en n'est pas un et peut être discuté.

Néanmoins, à ce stade, nos échanges avec la France sont très positifs. L'écoute est bonne, même s'il n'y a pas encore toutes les avancées qu'on attend. Mais le dossier avance et fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités françaises.

J-BJ: Avec votre code de conduite, pensez-vous contribuer au continuum de sécurité privé/public, en France aussi?

JW: Un peu partout dans le monde, au Kenya, en Irak ou ailleurs, on voit assez souvent, des compagnies privées qui accompagnent la gestion de la sécurité parce qu'il y a un manquement de sécurité publique. C'est donc dans l'intérêt des gouvernements de s'assurer qu'il y a bien un certain niveau de sécurité dans ces contextes, et que les règles internationales sont respectées.

Notre souhait serait que la France en tant qu'État, rejoigne l'ICoCA. C'est important pour la gestion des entreprises de sécurité privée françaises, que leur État soit partie prenante de cette démarche. Ce que nous souhaitons aussi, c'est que les entreprises de sécurité privée ainsi que tous leurs clients, qui opèrent dans des environnements complexes, s'engagent à respecter les normes internationales contenues dans le Code de Conduite. L'objectif d'ICoCA, c'est aussi que les clients qui requièrent des entreprises de sécurité privée, s'assurent qu'elles sont membres de l'Association, afin de démontrer qu'elles ont bien intégré le Code de Conduite dans leurs opérations, dans leurs systèmes, dans leur leadership, culture, etc.

En France, il faut qu'il y ait un débat sur ces questions. Les anglo-saxons ont commencé à réfléchir à ces problématiques et de plus en plus d'entreprises privées adoptent le Code de Conduite. Demain, ce Code pourrait devenir un standard international obligatoire. Ce serait une opportunité manquée que la France et ses entreprises de sécurité ne soient pas parties prenantes de la normalisation du secteur de la sécurité.

Je pense qu'en France, comme dans plusieurs autres pays, beaucoup d'acteurs publics

ont gardé l'idée que la sécurité privée relevait du mercenariat alors que l'industrie de la sécurité privée, offre aujourd'hui toutes les garanties de bonne moralité et d'éthique. Nous sommes très loin des clichés des années 70.

Enfin, je présume qu'après les attentats survenus en 2015 et la crise actuelle du Covid-19, la réflexion dans votre pays va s'accélérer. La sécurité privée va prendre beaucoup plus d'ampleur dans ce contexte car le gouvernement ne va pas pouvoir tout gérer seul, surtout à l'approche des échéances sportives (JO 2024).



Depuis 2017, Jamie WILLIAMSON est le directeur exécutif de l'Association du Code de Conduite International des entreprises de sécurité privée (ICoCA), une initiative internationale multipartite basée à Genève en Suisse.

L'Association a pour but de promouvoir, diriger et superviser la mise en œuvre du Code de Conduite International des prestataires privés de services de sécurité et d'encourager la fourniture responsable de services de sécurité ainsi que le respect des Droits de l'Homme et du droit national et international, en conformité avec le Code

Avant de rejoindre l'Association, Jamie WILLIAMSON a occupé de nombreux postes au sein du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), notamment en tant que chef d'unité pour les relations avec les porteurs d'armes, ainsi que conseiller juridique opérationnel pour la délégation du CICR à Washington DC, fournissant un soutien juridique aux activités du CICR aux États-Unis et au Canada, avec un accent particulier sur Guantanamo et les opérations militaires en Afghanistan et en Irak.

Damien CARTEL

expert-comptable,
commissaire aux comptes,
vice-président du Conseil Régional de
l'Ordre des experts-comptables (CROEC)
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
président de la commission de
« lutte contre l'exercice illégal
de la profession d'expert-comptable »,
trésorier du Syndicat ECF région Auvergne
-Rhône-Alpes et membre du CLARE

« Les professions reglementées jouent un rôle indispensable en matière de sécurité. »

Les experts-comptables jouent un rôle souvent méconnu dans le continuum de sécurité. Ils en sont pourtant un rouage essentiel pour protéger les entreprises, la collectivité et l'État.

La lutte contre le blanchiment, la sécurité des flux financiers, la fiabilité des partenaires économiques, sont autant d'éléments à prendre en compte pour assurer la pérennité de l'économie et des entreprises, quelles que soient leurs tailles.

Le monde économique, en se globalisant et en se financiarisant, est devenu plus fragile. Les experts-comptables ont une mission de prévention auprès des entrepreneurs pour les accompagner et les sensibiliser à ces risques financiers. La prévention n'empêche pas les crises mais elle peut en atténuer les effets en intensité et dans la durée.

Jean-Baptiste JUSOT : La sécurité financière est-elle selon vous une composante de la sécurité globale ?

Damien CARTEL: La profession « expert-comptable », profession règlementée, et administrée par l'Ordre des experts-comptables intervient au cœur de la sécurité financière. L'ordre est sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, qui lui donne une

prérogative d'exercice, « un monopole » de la tenue comptable et de certaines missions, lorsque réalisées par un indépendant.

Tout d'abord, le professionnel du chiffre est un professionnel diplômé d'un équivalent de doctorat, dont le cursus exigeant, permet de répondre aux préoccupations des chefs d'entreprise mais également de l'État, dans la fabrication de la base de l'impôt et de son recouvrement. Depuis plusieurs années, son rôle va plus loin, de la détection de la fraude à l'application de normes anti-blanchiment, visant à prévenir via une cellule TRACFIN, tout agissement de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

J-BJ: Quelles sont les obligations et les missions « sécuritaires » de l'expert-comptable et de l'Ordre des experts-comptables en général ?

DC: L'expert-comptable, dans l'application de ses normes, a une obligation de référencement par risque métier de ses clients traités, de maintien de sa formation et de celle de ses collaborateurs, et de divulgation de tout agissement, association ou flux suspects. Il devient, pour cette partie, en quelque sorte le bras armé de l'État à la prévention de ce qui peut mettre en péril la sécurité globale, tout en conservant une indépendance, élément qui lui assure une confiance importante auprès de ses clients.

L'Ordre des experts-comptables quant à lui :

- Au niveau national, établit, promeut et normalise les textes
- Au niveau régional, forme ses membres et contrôle la bonne application de ces textes, grâce notamment au contrôle qualité, mené par un corps de confrères bénévoles, mais également grâce au contrôle du comportement professionnel dit « article 31 », mené par les élus de l'Ordre. La lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable est une autre forme de lutte pour la sécurité globale, dans la mesure où un indépendant non-expert-comptable ne se verrait pas appliquer ces normes, et notamment celles anti-blanchiment, pouvant remettre en cause la sécurité financière globale. L'ensemble des missions de l'Ordre sont réunies au niveau régional sous des commissions, sous le contrôle du président de l'Ordre des experts-comptables mais également du commissaire du gouvernement, siégeant aux sessions, organe de décision du conseil régional, assurant une parfaite coordination avec l'administration

Sur ce dernier volet, la lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable monopolise un budget conséquent. Le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes traite plus de 100 dossiers par an. La vigilance de tous, confrères, mais également institutionnels, administrations ou collectivités est primordiale sur ce sujet, dans la mesure où seul un expert-comptable peut tenir la comptabilité d'autrui en statut d'indépendant. Autant l'administration fiscale est très sensibilisée sur le sujet, autant d'autres services de l'État, collectivités, ou institutions bancaires sont trop peu attentives à ce sujet, malgré une communication répétée de notre Ordre. Rappelons ici pour mémoire qu'un fonctionnaire a l'obligation de révélation de faits dé-

lictueux dont il aurait connaissance (Art. 40 du code de procédure pénale).

J-BJ: Quelles seraient selon vous les pistes d'amélioration de votre coopération privé/public?

DC: En tant qu'élu et vice-président de ma région ordinale, je comprends et accepte parfaitement la pression mise par le gouvernement sur l'Ordre des experts-comptables et ses membres dans l'application des normes anti-blanchiment, notamment. Toutefois, je pense personnellement que le combat doit être étendu par les pouvoirs publics à la lutte contre l'exercice illégal de notre profession, délit impliquant des conséquences souvent gravissimes pour les victimes, car les individus réalisant du blanchiment de capitaux ou du financement de terrorisme essaieront en connaissance de cause d'éviter de passer par un expert-comptable soumis à des normes draconiennes et notamment de révélation!

Nous ne pouvons qu'en appeler par ces lignes à l'élargissement de l'intervention de l'expert-comptable dans les entités, d'autant plus que l'étendue de la mission du commissaire aux comptes, autre professionnel du chiffre règlementé, a été réduite de près de 80% par le législateur en 2018, disparaissant progressivement de 150 000 sociétés en France! Sans certificateur (commissaire aux comptes) et parfois sans experts-comptables (mission non obligatoire – la tenue des comptes pouvant être opérée par un salarié de l'entité ou le chef d'entreprise lui-même!), des sociétés sortent donc du giron du dispositif de sécurité financière global. Sacré trou dans la raquette pour notre pays, sans doute sous le lobbying de syndicats patronaux, qui avaient pourtant l'un des meilleurs arsenaux de sécurité financière global au monde avant la loi PACTE.

Nous espérons par ailleurs une intervention du GAFI à ce sujet. Le GAFI a été constitué dès 1989 sous l'impulsion du G7, de la commission européenne et de huit autres pays, au sommet de Paris. Il compte désormais 38 pays membres. Quel est son but ? Élaborer des normes et promouvoir l'efficace application de mesures législatives, règlementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces qui portent atteinte à l'intégrité du système financier international. En effet, la France sera auditée en 2021 par le GAFI. Nous en espérons un élargissement des prérogatives des experts-comptables et un rétablissement du champ d'intervention des commissaires aux comptes, en vue d'assurer et pérenniser la sécurité globale.

J-BJ: Quel rôle avez-vous joué pendant cette crise du Covid-19?

DC: En ces périodes de crise, l'expert-comptable, conseil préféré des chefs d'entreprise, reste un professionnel aguerri pour traiter de la fraude interne, mais également de l'entreprise en difficulté, et manipule les différents dispositifs de protection des entreprises et des emplois quotidiennement. Par son positionnement, il est également le relais et le vulgarisateur indispensable des mesures prises par le gouvernement et sa tutelle. En temps de crise, il est une « tour de vigie » de la sécurité financière (d'autant plus avec

l'impact Loi PACTE des commissaires aux comptes qui avait une obligation de prévention par la procédure d'alerte). Toutefois, malgré un engagement sans faille de ces 20 000 professionnels en France et plusieurs centaines de milliers de collaborateurs, notamment dans cette crise du Covid-19 – application du chômage partiel, levée des emprunts PGE, prévisionnels, attestations – il reste un professionnel malmené par sa tutelle. Quels en sont les signes ? Les faibles reports déclaratifs, les obligations administratives sans intérêt véritable qui perdurent, les déclarations de ministres parfois controversées envers notre profession, une absence de concertation du gouvernement avec nos professionnels qui sont des personnels aguerris de terrain. Tout cela donne le sentiment d'un manque de confiance des pouvoirs publics envers les professionnels du chiffres (experts-comptables et commissaires aux comptes). Ces derniers dont le serment reflète l'engagement et dont la devise est « Science, Conscience, Indépendance », sont investis corps et âmes tant au profit des chefs d'entreprise que de l'État.



Damien CARTEL est expert-comptable et commissaire aux comptes au sein du Cabinet C-CONSEIL à BRON dont il est le fondateur. Il est vice-président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC)

de la Région Rhône-Alpes et il préside la commission de « lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable ». Il est également trésorier du syndicat ECF région Auvergne-Rhône-Alpes et membre du CLARE.

Alexandra LE GALL

Responsable de la performance de la direction santé sécurité sûreté, ENGIE Club des femmes dans la sécurité, la sûreté et le numérique

« Les femmes ont toute leur place dans les métiers de la sécurité. »

La sécurité est une matière dynamique. Elle doit être animée, suivie et implémentée en interne dans l'entreprise et en externe grâce au partage de compétences. La sécurité n'est pas un frein pour les entreprises, dans le BTP en particulier, elle est un levier de performance.

Il faut former de manière académique les responsables de sécurité des entreprises et parallèlement, il faut les accompagner dans nos réseaux professionnels pour échanger sur les bonnes pratiques.

Les grands groupes comme ENGIE doivent s'assurer que leurs sous-traitants soient eux-aussi sensibilisés, formés et certifiés en matière de sécurité. Les PME et ETI sont des partenaires qui n'ont pas toujours cette culture du risque ; c'est donc aux plus grandes entités de jouer ce rôle de pédagogie et de conseil.

Alexandra LE GALL milite pour la généralisation de labels indépendants comme le MASE et plaide pour plus de diversité dans le recrutement des responsables sécurité et en particulier pour ouvrir ces métiers aux femmes. Elle est aujourd'hui la déléguée régionale du Club des femmes responsables de la sécurité, de la sûreté et du numérique.

Jean-Baptiste JUSOT : Alexandra LE GALL, vous êtes déléguée régionale de la région Auvergne-Rhône-Alpes du Club des femmes dans la sécurité. Vous travaillez chez ENGIE Solutions Industries. Quelle importance est accordée à la culture de sécurité globale dans une entreprise comme la vôtre ?

Alexandra LE GALL: J'ai la chance de travailler pour ENGIE Solutions dans la Business Unit consacrée à l'industrie, dont le patron, Pierre HARDOUIN, considère que la sécurité est la priorité numéro un. C'est le premier indicateur, c'est la première chose dont il parle dans son discours, systématiquement, et c'est la première question de toutes nos réunions. Cela nous donne un élan ainsi qu'un engagement fort à poursuivre dans ce domaine.

J-BJ: Est-ce que ce discours est compris par tous les salariés, de l'opérateur jusqu'au directeur ?

AL: Cela dépendra de l'ancienneté du collaborateur en entreprise. Plus il a d'ancienneté, plus il sera imprégné de la culture de sécurité globale en entreprise. Par exemple, les employés qui ont été en alternance chez nous, qui ont été formés chez nous, et qui sont formatés à la sécurité depuis le départ, sont des gens pour qui la sécurité est quelque chose d'instinctif. Je dirais que cette culture fait partie de leur ADN. Les collaborateurs ayant travaillé auparavant pour un grand groupe ont souvent quelques notions et réflexes que n'ont parfois pas les personnels issus de petites et moyennes structures. Pour ces profils comme pour moi, c'est un choc culturel.

J-BJ: Cela signifie-t-il que l'entreprise est un rouage essentiel pour développer la culture de la sécurité globale en France... Plus que l'État, plus que les institutions publiques ?

AL: C'est assez vrai dans notre milieu du BTP. Nous avons cette culture qui est un levier de performance pour nos entreprises. C'est vital pour notre secteur. Sans la sécurité, on ne peut pas se développer. On est sans cesse à la recherche de l'amélioration de la prévention. On a un organisme spécialisé dans la prévention OPPBTP avec qui nous sommes force de proposition; c'est un organisme pour les professionnels et par les professionnels. Cet organisme a un rôle de conseil notamment auprès des petites entreprises qui n'ont pas les moyens d'avoir des préventeurs; qui sont pourtant le tissu majoritaire de notre économie aujourd'hui.

Nos rapports avec le secteur public peuvent être parfois complexes car ils sont essentiellement liés au contrôle sécurité par l'Inspection du Travail. Nous nous appuyons beaucoup sur l'OPPBTP et les syndicats professionnels. C'est par ce biais-là que nous pouvons développer la culture de la sécurité globale auprès des entreprises du secteur...

J-BJ: Au niveau local, y a-t-il des initiatives prises afin d'améliorer les mesures préventives et fluidifier ces relations entre les secteurs public et privé?

AL: Nous avons développé des réseaux, comme par exemple le Club des femmes dans la sécurité, la sûreté et le numérique, dont je suis la Déléguée Régionale ou l'AGREPI qualifiés par le CNPP. Par définition, la sécurité est un métier de réseau. Si on ne partage pas, on n'avance pas en matière de santé au travail, le partage fait partie de notre ADN, de notre façon de fonctionner et de travailler. Dans le groupe ENGIE, par exemple, on est lié, on partage, on a des réseaux internes, on se rencontre, on fait des retours d'expériences, positifs ou négatifs. Les retours d'expérience, même négatifs, sont très intéressants d'un point de vue empirique : afin d'identifier le disfonctionnement et comprendre pour quelles raisons il a eu lieu. Ensuite, cette expérience est partagée avec les autres responsables du secteur.

J-BJ: Parlez-nous de ce Club dont vous êtes la déléguée régionale. Un regard de femme dans un monde dominé par les hommes. Quelle est votre approche du domaine de la sécurité?

AL: Le Club des femmes dans la sécurité et la sûreté a été créé en 2015, il s'est ensuite ouvert aux femmes des métiers du numérique et rassemble des femmes qui occupent des postes dans la sécurité au sens large (QSE - Sûreté, Qualité, Sécurité, Environnement - Numérique...). L'objectif de notre club est essentiellement la promotion de la place des femmes dans les métiers de la sécurité, de la sûreté et du numérique et de susciter des vocations auprès des jeunes filles afin qu'elles nous rejoignent. Pour cela, le Club organise des réunions thématiques, participe à des forums et salons, et intervient dans les collèges et lycées. Nous travaillons en partenariat avec « Capital Filles », une association dont le rôle est de promouvoir des métiers qui ne sont pas ou peu connus des publics de jeunes filles, afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles entrevoient la possibilité d'intégrer ces filières et d'exercer d'autres métiers que ceux qui sont le plus souvent prédestinés aux femmes.

J-BJ: Et vous avez créé l'antenne régionale en 2019?

AL: Depuis la fin de mes études, je travaille dans le domaine de la sécurité, un milieu peu féminisé même si cela s'améliore ces dernières années. Lorsque j'ai adhéré au Club, il y a deux ans, toutes les réunions avaient lieu à Paris et les déplacements étaient souvent difficiles à concilier avec mon agenda. J'ai donc eu l'idée de créer une antenne à Lyon et aujourd'hui le club rhônalpin compte une dizaine d'adhérentes issues de toutes fonctions et secteurs d'activité, l'objectif est de doubler ce chiffre d'ici la fin de l'année 2020.

J-BJ: À Lyon nous avons la chance d'avoir plusieurs formations de haut niveau entre Lyon II et Lyon III, est-ce que vous avez des liens avec l'université ou avec les écoles privées ?

AL: Aujourd'hui ce n'est pas encore le cas, mais cela le sera sûrement demain car les responsables actuellement en poste n'ont pas tous fait d'études en lien avec le métier de la sécurité. Lorsque j'ai intégré le secteur, cela n'existait pas. Il y avait une école d'ingénieurs à Grenoble qui avait une option « sécurité-environnement ». C'était la seule. Pour répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent aujourd'hui recruter des professionnels compétents et opérationnels et avec la demande des jeunes qui augmente, il faut proposer des formations adaptées. La synergie et les échanges entre les différents acteurs de la sécurité, publics et privés, doivent également être favorisés/privilégiés/améliorés. Parallèlement, la certification MASE (Manuel d'Amélioration de Sécurité en Entreprise) est un outil intéressant pour toutes les entreprises. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est moteur au sein du MASE avec l'administration régionale. Cette certification a été créé en 1997, permettant ainsi aux entreprises de se faire certifier en matière de santé, sécurité, environnement, de façon indépendante.

Chez ENGIE Solutions Industries, certaines de nos agences et de nos sous-traitants sont certifiés MASE. Une fois encore, la sécurité est une histoire de réseau et de confiance entre les partenaires.



De formation initiale en conception de système électronique de sécurité, Alexandra LE GALL a évolué vers la prévention incendie puis la santé au travail en complétant sa formation à la fin des années 90. En 2001, elle rejoint le groupe

ENGIE en prévention après un poste en tant que chef de service sécurité incendie d'un ERP de catégorie 1. Depuis, elle évolue au sein du groupe pour aujourd'hui travailler pour la BU Industries d'ENGIE Solutions rattaché au directeur santé sécurité en charge de la performance et de la communication pour cette direction. IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) depuis 2008, elle valide ses acquis en obtenant l'agrément INSSAT du CNPP 2011 et une qualification Suisse en 2017.

Les valeurs de partage et de transmission sont essentielles pour elle, tant sur le plan personnel que professionnel, elle les vit au sein de l'entreprise en tant que formatrice, au sein de l'AGREPI depuis 2011 et au sein du Club des femmes depuis 2017. Elle est la déléguée régionale Auvergne-Rhône-Alpes pour les 2 associations et membres des observateurs du MASE.

Jean-Luc LOGEL

Président d'EDEN, premier cluster des PME françaises de défense, sécurité et sûreté

« Le savoir-faire stratégique de notre pays est détenu par les entreprises locales. Il faut les protéger. »

Jean-Luc LOGEL préside le Cluster EDEN qui regroupe les industries de défense. C'est le premier cluster français de PME de défense, sécurité et sûreté. Il offre à ses membres davantage de visibilité, valorise leur savoir-faire et améliore leur positionnement concurrentiel sur les marchés français et internationaux.

Jean-Baptiste JUSOT : En tant qu'entrepreneur, pouvez-vous dire aujourd'hui que le regard du secteur privé sur la culture de sécurité a évolué ? Et plus particulièrement ces dix dernières années ?

Jean-Luc LOGEL : Si on parle de l'entreprise en général, et des PME en particulier, que je connais bien, oui, sans conteste.

Je pense que la prise de conscience s'est particulièrement développée avec les problématiques liées à la cyber sécurité. En effet, par le passé, il arrivait que des entreprises soient confrontées au vol de contenus stratégiques ou aux départs de salariés avec des informations importantes pour la société. Toutefois, seule une minorité d'entrepreneurs était consciente des risques et s'organisait en conséquence. Les faits cybercriminels ont augmenté de manière significative, exposant davantage les entreprises à la problématique de la sécurité informatique, pouvant dès lors toucher au cœur de leur savoir-faire stratégique. C'est cette prise de conscience qui a favorisé le développement de la culture de la sécurité, et ce, à plusieurs échelles, que ce soit au sein des PME comme des ETI.

J-BJ: C'est lorsque les entreprises ont pris conscience de la menace qu'elles se sont mobilisées ?

JLJ: C'est le cas de toutes les entreprises, et plus particulièrement des PME, peu proactives sur les questions n'étant pas directement d'ordre opérationnel. Pour une PME française, traiter les sujets à courts termes, tels que la trésorerie, peut prévaloir sur la problématique de la sécurité, pensée à moyen ou long terme, voire négligée. Dès lors que la menace prend un caractère opérationnel, elle est priorisée par le dirigeant d'entreprise. Il est donc important de promouvoir le développement de la culture de la sécurité et de la prévention des risques.

J-BJ: Le Cluster EDEN que vous présidez regroupe des entreprises qui ont trait à la défense. Quelles relations entretenez-vous avec les entreprises publiques avec lesquelles vous travaillez?

JLL: Il y a, à mon sens, trois acteurs prépondérants au niveau étatique. Le ministère de la Défense dispose d'un « bras armé » : la Direction Générale de l'Armement, qui a notamment développé un département « PME », une initiative soutenue au plus haut niveau. Ce département a pris de l'importance et a permis d'établir une relation de confiance dans laquelle nous parvenons à échanger de manière transparente. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais nous cherchons des solutions ensemble, et cette démarche est constructive.

Un autre acteur est important : celui de la sécurité. C'est le cœur du Livre Blanc ! Depuis la fin de la présidence de Nicolas SARKOZY et le début du mandat de François HOLLANDE, la nécessité de structurer la filière de sécurité est devenue impérative, surtout avec la survenue des attentats. Toutefois, il n'y a pas d'organe équivalent à la DGA dans le secteur de la sécurité. De plus, la menace a évolué, elle est devenue asymétrique, intérieure. Les acteurs tant privés que publics ont donc cherché à structurer la filière. Une structuration de la filière est en train de prendre forme.

Toutefois, ce n'est pas facile car ce processus se décide, comme toujours en France, au niveau national, à Paris, où les PME sont très peu représentées. Nous sommes trop tributaires d'une vision parisienne sur les sujets touchant aux entreprises en général et aux sociétés de sécurité en particulier.

La stratégie est toujours menée et orientée par la vision que les grands groupes ont du marché. On déplore un déficit de représentation et surtout de prise en considération des petites et moyennes entreprises régionales.

Or, il ne faut pas oublier que les PME sont les premiers employeurs de France. De plus, si on parle de souveraineté, les PME sont pour la plupart, à capitaux français. Ce qui n'est pas toujours le cas des grands groupes cotés. Je pense qu'il faut sensibiliser les décideurs parisiens afin de favoriser la consultation des PME, leur permettre d'être mieux représentées sur les marchés de sécurité comme on a su le faire pour la défense avec le Plan d'Action PME.

J-BJ: Défense, Intérieur... Existe-t-il un autre acteur étatique qui peut jouer un rôle en faveur des PME du secteur de la sécurité et de la défense ?

JLL: Le troisième acteur c'est le ministère des Affaires Étrangères qui, depuis le mandat de Laurent FABIUS, s'est franchement investi pour défendre les intérêts économiques des entreprises françaises à l'étranger. Lors de salons de défense, des bâtiments de la Marine Nationale ou bien des installations de sécurité dans les ambassades ont été mis à disposition comme vitrine, pour valoriser le savoir-faire de la technologie française à l'étranger. Dans ce domaine, nous avons progressé. Il y a quelques années, il était rare qu'un ambassadeur parle commerce ou développement commercial de l'entreprise France. Cet état

d'esprit a vraiment changé dans la période récente. Le public et le privé avancent désormais dans le même sens.

Les ministères, Intérieur, Défense et Affaires Étrangères se mobilisent pour nos entreprises. Avec le Cluster EDEN, on a réussi à créer plusieurs projets ensemble, dans la confiance mutuelle. En revanche, nous devons faire un effort pour que les problématiques des PME - qui sont encore une fois, les premières entreprises de France, les premiers employeurs de France, et surtout les plus innovantes et garantes de la souveraineté - soient prises en compte. J'espère que cette contribution territoriale y participera.

J-BJ: Au niveau régional, quelles sont vos relations avec les institutions publiques? Y-a-t-il a des relations qui pourraient servir de modèle pour d'autres régions par exemple?

JLL: Nous entretenons de très bonnes relations avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes; surtout depuis la nouvelle présidence de Laurent WAUQUIEZ. Sous l'ancienne mandature, en raison de la présence d'élus écologistes dans la majorité, tout ce qui était défense-sécurité n'avait pas le droit de cité à la région. Désormais, les relations sont excellentes, tout comme avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, en particulier avec Gérard COLLOMB, qui nous a permis de créer un climat favorable. Par exemple, nous avons organisé conjointement à deux reprises le FITS (Forum international des Technologies de la Sécurité) à Lyon. Ce fut une belle réussite internationale!

J-BJ: Pour terminer cet entretien, quel message souhaitez-vous faire passer aux parties prenantes de l'univers de la sécurité globale, qu'elles soient publiques ou privées?

JLL: Si j'avais un message à faire passer, ce serait qu'il faut soutenir, écouter et prendre en compte les problématiques des PME du secteur de la défense et de la sécurité. Il faut vraiment, pour la souveraineté, pour l'export, pour l'emploi, pour la création de richesses, redévelopper un capitalisme local avec des entrepreneurs actionnaires, qui, sur une ou deux générations, permettront la création de la valeur pour la laisser au cœur de l'entreprise. Enfin je le redis, pour l'État, s'appuyer sur les PME françaises, c'est garantir sa souveraineté sur ces marchés à long terme.



Jean-Luc LOGEL préside le premier cluster des PME françaises de défense, sécurité et sûreté. Selon lui, il y a des pépites dans nos territoires qui possèdent un savoir-faire stratégique. Les grands groupes étant de plus en plus sous influence d'investisseurs étrangers, notre pays doit s'appuyer sur ses PME. Le Cluster EDEN re-

groupe des entreprises familiales ou attachées à un territoire. Les protéger, les soutenir et les aider à se développer est devenu stratégique pour l'État. Il en va de notre souveraineté.

Par ailleurs, la sécurité n'est pas seulement l'affaire des entreprises du secteur. La menace cyber est en train de faire prendre conscience à tous les acteurs, quelles que soit leur taille et leur activité, qu'elles doivent se protéger. Il faut développer cette culture de la sécurité pour que les entreprises deviennent proactives et n'attendent pas d'être victimes pour réagir.



Xavier PIERROT, OL Groupe
Patrick AUJOGUE, KEOLIS
Marc WALLACH, VINCI Airports
David HORNUS, CORPGUARD
Simon HOAYEK, BYBLOS GROUP

Xavier PIERROT

Directeur général adjoint délégué du Groupama Stadium et du Projet Arena

« La coopération opérationnelle privé/public pour la sécurité est une réalité. »

La culture de la sécurité est entrée dans les entreprises. Pour l'Olympique Lyonnais, c'est même un des piliers de son organisation. La construction du Groupama Stadium a été pour le club phare de la région l'occasion de repenser la sécurité dans son fonctionnement. Dès l'origine du projet, les acteurs privés et publics se sont mis autour de la table pour imaginer ensemble une coopération efficace. L'ouverture de l'enceinte lyonnaise s'est faite au moment de l'attentat du Stade de France, ce qui a renforcé les convictions de la direction de l'OL en matière de sécurité. La coupe du monde féminine de football, les coupes d'Europe de rugby et la Champions League ont été l'occasion d'éprouver le continuum de sécurité mis en place par l'Olympique Lyonnais avec ses partenaires publics. Selon Xavier PIERROT, à Lyon, a été mis en place un véritable partenariat opérationnel basé sur la confiance et la compétence des acteurs, qu'ils soient privés ou publics ; sans distinction. Un modèle à suivre...

Jean-Baptiste JUSOT: Xavier PIERROT vous êtes arrivé à l'OL en 1999 comme responsable de la billetterie. Vous êtes aujourd'hui directeur général adjoint délégué du Groupama Stadium et du projet Arena. Quel regard portent les salariés et votre président Jean-Michel AULAS sur cette problématique de la sécurité?

Xavier PIERROT: Il y a eu plusieurs étapes importantes pour faire évoluer la vision que pouvait avoir l'entourage interne ou externe du poste. La première, déjà c'est d'être passé de Gerland à notre propre stade, puisque propriétaire, nous avons désormais une responsabilité sécuritaire intégrale. Tant qu'on était à Gerland, on faisait remonter les problèmes de sécurité vers la Ville de Lyon, propriétaire de l'enceinte. Aujourd'hui, propriétaire et exploitant du Groupama Stadium, l'intégralité de la responsabilité repose sur nous. Le deuxième point qui a fait évoluer les choses ce sont les différents scénarii qui se sont produits depuis maintenant cinq ans. À commencer par le plus important pour moi qui a marqué les esprits deux mois avant l'ouverture du stade : les attentats au Stade de France à Paris. Ils ont beaucoup fait évoluer les choses au moment où nous étions en train de finaliser l'ouverture du Groupama Stadium. Il a donc fallu adapter les dispositifs de sûreté/ sécurité qui étaient plus orientés sur le phénomène de hooliganisme, les mauvais sup-

porters ou la recherche des fumigènes... Nous avons dû prendre en compte des enjeux majeurs en matière de sécurité comme ceux liés au terrorisme islamiste. Les attentats qui se sont produits deux mois avant l'ouverture ont eu un impact fondamental sur notre perception de la menace et ont engendré de grosses modifications.

J-BJ: Avez-vous connu d'autres événements qui ont fait évoluer votre doctrine en matière de sécurité?

XP: Nous avons en effet, connu d'autres incidents graves que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de l'enceinte du stade, mais bien différents, comme par exemple en Coupe d'Europe lors du match de l'OL contre le Besiktas Istanbul. Ce soir-là, nous avons réussi à aller au bout du match sans blessés graves. Tout le monde est retourné chez soi en bonne santé. Nous avons montré à cette occasion que nous savions gérer une grande crise. On a beaucoup appris, tous, ce jour-là, de ce qu'il fallait faire ou ne pas faire. C'est moi, en tant que DGA du stade qui ai dirigé l'ensemble des opérations avec des moyens privés et publics mis à disposition.

Cette délégation de responsabilité est une grande nouveauté au club puisque jusqu'à présent le président était l'unique responsable de tout ce qu'il se passait et il a souhaité mettre en place des délégations auprès de trois directeurs généraux adjoints, dont un pour la partie sécurité, moi-même. Cet événement sécuritaire était le premier de ce type que nous avons su gérer du début à la fin en gardant la responsabilité de l'ensemble des moyens de sécurité.

J-BJ: Peut-on parler dans cet épisode de continuum public/privé?

XP: Dans le cas du match contre le Besiktas, c'était le premier match du nouveau préfet de police. Ce soir-là, il n'a pas utilisé son autorité; il nous a laissé la main et est resté inséré dans notre dispositif.

Dans l'enceinte du stade, l'État est mon « prestataire ». Je m'appuie sur les forces de l'ordre pour nous aider dans certaines missions, dans la gestion des supporters adverses ou de la circulation à l'extérieur, et je les rémunère pour cela. C'est un donc prestataire au même titre que les sociétés de sécurité que vous évoquez. C'est un partenariat privé/public qui fonctionne.

En revanche, en cas de plan ORSEC (Organisation des Secours) ; si les événements deviennent gravissimes, le préfet reprend la main et dans ce cas, je deviens prestataire du pouvoir public, de la puissance publique.

C'est le cas par exemple pour les très grands évènements, organisés par la France comme la coupe du monde féminine ou l'Euro 2016. Dans ce cas, c'est l'État qui organise et moi je suis son prestataire. Je suis à sa disposition pour que ça se passe le mieux possible. Je dirais que dans ce cas c'est un partenariat public/privé...

J-BJ : Cela veut dire que la culture de la sécurité est pleinement entrée dans le management de l'Olympique Lyonnais ?

XP: Exactement. Cependant, concernant la sécurité globale de l'OL, un autre secteur important ne dépend pas de moi (contrairement à d'autres entreprises), c'est la sécurité informatique. Dans ce domaine, nous avons un directeur des systèmes d'informations qui n'a pas la délégation juridique mais est bien au cœur de notre dispositif de sécurité. Concernant la cybersécurité, nous réalisons régulièrement des audits pour rester protégés et à niveau.

J-BJ: La sécurité physique dans votre stade, lors des matchs ou des concerts, est assurée par des sociétés privées. Avez-vous une exigence particulière pour les choisir? Quelles garanties avez-vous sur la qualité des prestations qu'ils vont assurer?

XP: C'est très difficile. Il y a en effet un débat qui est partagé par mes collègues dans le sport, au sujet du Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité, qui est sanctionné par 160 heures de formation obligatoire dispensées par un organisme de formation agréé. Ce dernier, obligatoire pour tous les agents, nous a paradoxalement fait plus de mal que de bien. Initialement, la mise en oeuvre du CQP devait permettre de faire le tri et d'avoir des personnes compétentes à notre disposition. En réalité, nous avons perdu une partie des effectifs constitués, entre autres, d'étudiants à la tête bien faite que l'on formait en interne qui avaient un très bon savoir-faire en sécurité. Ces derniers, comme d'autres agents à qui le nombre d'heures proposées par leurs employeurs est insuffisant ne peuvent pas investir et amortir le coût de la formation pour obtenir le CQP sans lequel nous ne pouvons plus les faire travailler.

À cause du nombre d'heures exigées pour ce CQP, on a paradoxalement perdu des agents de sécurité d'un plus haut niveau intellectuel et surtout qui apportaient de la masse. Aujourd'hui un match c'est entre 800 et 1 000 agents de sécurité. Si vous avez en même temps un match de rugby ou de gros concerts dans la région lyonnaise et qu'il faut qu'il y ait 800 agents de sécurité au stade, forcément il y a pénurie de ressource qualifiée, experte et compétente. Pour moi on a perdu en qualité. Mais nous imposons dans nos contrats des exigences très spécifiques comme bien évidemment le respect du droit du travail, la garantie que les agents soient tous en règle par rapport à la réglementation (CNAPS) et titulaires des CQP et cartes professionnelles.

J'aimerais qu'on aille plus loin sur les sujets de formation. Aujourd'hui on est sur de tels volumes que ça coûte rapidement très cher en agents titulaires de CQP.

J-BJ : Vous suggérez donc une montée en gamme de la sous-traitance par une meilleure formation ?

XP: Une « meilleure » formation ne signifie pas forcément une formation plus longue, mais peut-être plus courte. On pousse, avec mes collègues au niveau national, pour qu'îl y ait un diplôme CQP évènementiel qui n'excède pas 30 à 40 heures plutôt que les 160 heures habituelles de CQP. Cela permettrait à des « agents » à temps partiel ou qui exercent une autre activité (étudiants par exemple) d'avoir un titre « évènementiel » reconnu leur permettant d'être employés dans les salles de concert, les stades et les arénas.

Ce titre ne se substituerait pas au CQP et ne permettrait pas de travailler dans l'industrie, les grandes surfaces... Je pense que l'on est capable de créer une formation intermédiaire « courte » ce qui nous permettrait de démultiplier les effectifs disponibles pour travailler dans les stades ou lors d'évènements. Surtout en cas d'évènements sportifs multiples en même temps.

J-BJ: Est-ce que la solution évoquée par certains pour remédier au manque de cadres intermédiaires pour augmenter la qualité et le professionnalisme ne permettrait pas de répondre à votre problématique?

XP: On les a aujourd'hui. On a ce que l'on appelle des coordinateurs généraux, par tribune, par secteur. Lorsque vous venez au stade il y a tout ceux qui sont en jaune qui assurent la sécurité; mais les « oranges », comme on les appelle, ce sont ces cadres intermédiaires avec qui on travaille régulièrement, qui font les déplacements des supporters par exemple.

J-BJ: Si je comprends bien, vous imposez des cadres intermédiaires qui soient formés avec un certain niveau et une certaine expérience?

XP: Oui, effectivement, dans le contrat nous avons tous les profils : du coordinateur aux collaborateurs subalternes (agents de sécurité, de palpation, maîtres-chiens), on a un éventail de « profils » avec une grille tarifaire spécifique à chacun. Nous bénéficions ainsi de l'expérience des plus confirmés que nous employons à des postes d'encadrement et de contrôle qualité. En matière de sécurité, on a de très bons résultats. Je vous rappelle qu'on a organisé dans d'excellentes conditions de sécurité l'Euro 2016, les finales européennes Rugby, les demi-finales du TOP14 de rugby, la coupe du monde féminine de football, qui ont rassemblé des milliers d'agents de sécurité sur le territoire, au même moment. De notre côté, nous avons contrôlé nos prestataires au regard des engagements contractuels qu'ils avaient pris. Nous vérifions que toutes les personnes travaillant dans ces sociétés de sécurité privée aient bien les cartes professionnelles (CAR), que les dirigeants soient titulaires des autorisations de gérer (AGD), que les sociétés soient titulaires des autorisations d'exercer (AUT) délivrées par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) qu'elles disposent des assurances « RC pro exploitation » avec des couvertures assurancielles suffisantes et qu'elles répondent aux certifications, aux normes éthiques et de gouvernance. Le respect des règles est un enjeu essentiel pour la crédibilité du secteur de la sécurité. Il est aussi de la responsabilité du donneur d'ordre de fixer le niveau d'exigence.

J-BJ: Concernant le continuum de sécurité globale, quelles sont vos relations avec les acteurs publics en dehors des événements graves dont nous avons parlé? Y-a-t-il de la défiance ou de la complémentarité?

XP: L'OL a la chance, grâce à Jean-Michel AULAS, d'avoir son propre stade ; un stade privé. Quand on a travaillé sur le projet du stade en 2010, on a invité autour de la table

le Contrôleur Général DELAIGUE (SDMIS) et les services de la préfecture et de la DDSP. Le président leur a demandé en substance : « On a un projet de stade, voilà le premier plan, dites-nous ce que vous en pensez, ce que vous voulez, comment on peut travailler ensemble ». Les responsables publics se sont sentis totalement impliqués dans le projet dès son origine. Ensemble, nous avons bâti le volet sécurité. Il s'agissait de gens motivés qui ne regardaient pas le côté public/privé. Ils ont adhéré au projet d'un beau stade pour l'agglomération et pour notre club de cœur. Ils ont mis toutes leurs compétences pour nous aider à construire un stade qui corresponde à ce qu'on attend dans le domaine de la sécurité. On l'a conçu tous ensemble dans la confiance, sans recourir à un Partenariat Public-Privé (PPP) comme à Marseille, à Lille ou à Bordeaux.

Nous avons délivré ce qu'ils attendaient comme le local judiciaire qui est un véritable commissariat de police avec des cellules. Les pompiers ont eu leurs huit tours incendie. Cette coopération perdure depuis la construction du stade puisque j'anime un comité partenarial, avec Patrick AUJOGUE (KEOLIS), la DDSP, la préfecture, les CRS, les mairies de Décines, de Meyzieu et celle de Chassieu, le gérant de l'hôtel d'à côté. Tous les mois, je réunis une trentaine de personnes et le principe c'est de faire le bilan du mois précédent, de tous les évènements qui ont eu lieu et de préparer le mois suivant en termes d'éléments sur tous les sujets.

J-BJ: Il y aurait une spécificité lyonnaise dans le continuum de sécurité globale?

XP: Lyon est vraiment un modèle du genre, contrairement à ce qui se passe ailleurs en France, la préfecture ne fait plus de réunion préparatoire de sécurité en dehors des matches classés à risque. Les services de l'État estiment que le comité partenarial est suffisant et ils nous font totalement confiance. En retour, on n'hésite pas à les solliciter si on estime qu'il y a des risques, des sujets particuliers. Depuis 2010, c'est ce qu'on fait sur cette « emprise sportive » que représente le stade ; on travaille ensemble, il n'y a plus cette répartition public/privé, on est tous là pour réussir l'évènement. Mais à la différence de ce qui se passait avant à Gerland, c'est nous qui avons la main, c'est moi qui préside la réunion parce qu'on est responsable et on nous fait confiance. Quand j'écoute des confrères qui se plaignent de leurs relations avec la préfecture et la DDSP, nous, nous sommes pleinement satisfaits de la collaboration avec tous les services de sécurité de l'État. On se côtoie dans une relation qui va plus loin que l'aspect strictement professionnel et on travaille vraiment tous ensemble. Nous avons l'habitude de dire qu'à Lyon, « on a fait un partenariat privé/public et non public/privé! », c'est Gérard COLLOMB qui a été le premier à employer cette inversion... Dans notre cas, le public est au service du privé et le privé a obtenu ce qu'il voulait en écoutant le public, et le vrai PPP qui fonctionne c'est celui de Lyon. C'est le privé qui finance. Cependant, il faut reconnaitre que le secteur public a été au rendez-vous pour nous conseiller, pour financer les accès. On a établi une collaboration pour faire un stade de qualité et on compte reproduire le même schéma pour notre futur Aréna.

Xavier PIERROT est né le 8 juin 1973 à Lyon. Il est directeur général adjoint en charge du stade et du projet Arena à OL Groupe.

Titulaire d'un DECF obtenu à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, il est présent dans les équipes de l'Olympique Lyonnais depuis plus de 20 ans dans différentes missions autour de la billetterie, de la sûreté & sécurité et du management de l'enceinte. Main contact UEFA depuis 2009

En charge de l'exploitation du Groupama Stadium depuis son ouverture en janvier 2016, il est Responsable du Projet OL Vallée Arena.

Patrick AUJOGUE Directeur sécurité KEOLIS Lyon

« Faire de nos clients des acteurs de la sécurité globale. »

10% des effectifs de KEOLIS Lyon œuvrent au quotidien pour assurer la sécurité des usagers, des personnels, des installations et des matériels du réseau TCL. La sécurité est transversale, des voyageurs à la cybersécurité. La culture du risque s'est développée dans l'entreprise, il y a une dizaine d'années avec l'arrivée d'un directeur de la sécurité issu du ministère de l'Intérieur. Ce spécialiste des situations d'urgence et des crises complexes a su sensibiliser les agents à tous les niveaux de l'entreprise. Il a su renforcer les relations de KEOLIS Lyon avec les acteurs publics et a permis à son entreprise de devenir un partenaire de confiance. Aujourd'hui, son ambition est de transmettre cette culture aux usagers des transports afin que chacun de nous devienne un maillon de la sécurité globale. La crise actuelle peut être une opportunité pour améliorer les dispositifs de sécurité, renforcer les liens entre privé et public et développer la culture du risque au bénéfice de la collectivité.

Jean-Baptiste JUSOT : Aujourd'hui vous êtes directeur sécurité chez KEOLIS pour la région de Lyon. Quelle est la place de la sécurité dans votre société ?

Patrick AUJOGUE: KEOLIS Lyon c'est 4 600 personnes et 1 800 000 voyages par jour. Il y a globalement 400 personnes qui sont directement en charge de la sécurité dans notre entreprise, soit 10% de l'effectif. À noter que la sécurité est complètement transversale au niveau de l'ensemble des directions de KEOLIS Lyon et qu'elle intègre tous les champs notamment la cybersécurité et les sujets *confidentiel-défense*. Pratiquement, tous mes collègues de comité de direction me désignent leur adjoint comme correspondant sécurité de direction et avec ces derniers je travaille en permanence sur la gestion de crise et sur le plan de continuité d'activité notamment avec un séminaire trimestriel obligatoire sur une journée complète.

J-BJ: Lorsque vous êtes arrivé à la direction de la sécurité, y-avait-il déjà une culture du risque chez KEOLIS ou est-ce vous qui l'avez insufflée ?

PA: Il y avait une direction sécurité qui avait été créée en 2005 par mon prédécesseur, Jean-Pierre THIESSON, mais je l'ai développée en mettant en place depuis 2009 la préparation à la gestion de crise et à la continuité d'activité. La culture sécurité à proprement parler a véritablement été développée à partir de cette date avec notamment la création d'un PC Crise digne de ce nom. Dans les entreprises, quand on parle de prévention

des risques, de plan de continuité d'activité on est souvent regardé avec un petit sourire qui veut dire « qu'est-ce qu'il vient nous raconter là »... Les choses évoluent lentement dans le bon sens. Les attentats terroristes ont été une première étape dans cette prise de conscience ; mais le vrai réveil arrive avec la gestion de la crise du Covid-19 que l'on vit actuellement. Cette pandémie mondiale mobilise tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés. D'ailleurs dans les scénarii travaillés avec mes correspondants sécurité de direction nous avions imaginé ce cas d'espèce.

J-BJ: Quel rapports KEOLIS entretient-elle avec les autres acteurs publics de la sécurité: SDMIS, préfecture, gendarmerie, police, sécurité intérieure, voire la défense nationale? Est-ce que votre passé d'ancien commissaire a facilité la relation avec vos homologues du secteur public?

PA: Oui indéniablement. Si je prends les relations avec la police par exemple ou les relations avec la préfecture ou le ministère de la justice, mon passé m'a grandement aidé, d'autant plus qu'ayant été professeur à l'école des commissaires de police de Saint-Cyrau-Mont-d'Or cela me facilite la tâche. Le directeur zonal de la sécurité publique était l'un de mes collègues professeurs à l'ENSP et quelques commissaires de police sur le terrain ont été mes élèves, donc ceci est bien sûr un élément facilitateur. Je suis en relation quasiment quotidienne avec le parquet. En effet, à Lyon, sur le réseau TCL, nous avons annuellement 8 000 à 9 000 jours d'arrêt de travail de nos agents pour des motifs de sécurité (agressions, outrages...). De même, avec les services de police judiciaire nous sommes en lien constant dans le cadre des réquisitions judiciaires relatives aux images vidéo puisque nous avons 8 246 caméras sur le réseau TCL (Métro – Bus – Tram). Chaque jour, il y a entre 5 et 15 réquisitions judiciaires. Enfin, le lien avec la préfecture est permanent à travers tout l'évènementiel, tous les sujets de gestion de crise et tous les exercices liés aux Plans Particuliers organisés par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile que l'on traite.

J-BJ: Vous avez donc un lien fort avec les acteurs publics mais tous les autres directeurs de la sécurité dans les entreprises privées n'ont pas votre passé de commissaire, comment faudrait-il faire pour améliorer les relations entre privé et public?

PA: Il faut renforcer les réseaux qui permettent de nous rencontrer. L'Agora des Directeurs Sécurité Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, est un organisme qui facilite le lien, crée des passerelles entre les différents acteurs que sont les responsables de sécurité des grandes entreprises mais également avec l'institutionnel. C'est donc un travail essentiel des responsables sécurité que de se remonter les manches et développer la qualité du partenariat. La préfecture a aussi un rôle à jouer dans ce tissage de lien. Il faut aussi prendre en compte le lieu d'implantation de l'entreprise, selon le secteur Police Nationale ou Gendarmerie Nationale car en fonction du positionnement, les liens seront différents et différemment orientés. Mais, il m'apparait important d'insuffler cette dynamique et les investissements liés dans la culture profonde de l'entreprise, même si le directeur sécu-

rité n'a pas un passé « institutionnel ». D'ailleurs le passé n'est pas forcément un gage de réussite et d'excellents directeurs sécurité, très jeunes, connaissent d'excellents résultats.

J-BJ: Si je comprends bien votre message, c'est la responsabilité des services de l'État d'aller vers les entreprises privées et des directeurs sécurité d'aller vers le public et de multiplier ces rencontres et ces échanges. Pensez-vous que la crise liée au Covid-19 va inciter les acteurs à renforcer leur coopération ?

PA: Les conséquences vont être multiples, nous allons forcément avoir un changement de culture au sein des entreprises mais aussi un changement de culture de nos clients, usagers de nos réseaux de transport en commun. Encore plus que par le passé, nous devrons chercher à renforcer les liens avec nos clients pour en faire de véritables acteurs de leur sécurité et de la sécurité globale. Je pense que la prévention des risques et les plans de continuité d'activité vont retrouver une vraie dimension opérationnelle. Auparavant, ces dispositifs étaient réalisés surtout pour faire plaisir au législateur, aux instances gouvernementales parce que c'était une obligation légale. Ainsi KEOLIS Lyon, Opérateur d'Importance Vitale (OIV) est en lien direct avec la défense nationale et engage sa responsabilité au regard des obligations en ce domaine. Ce qui était considéré comme des contraintes faites un peu par défaut va maintenant être pris en compte sur le fond et à tous les échelons managériaux d'une entreprise. La crise actuelle doit devenir une opportunité pour améliorer nos dispositifs de sécurité, renforcer les liens entre privé et public et développer la culture du risque au bénéfice de la collectivité.



En 1972 Patrick AUJOGUE commence sa carrière policière à Lyon comme officier et dirige plusieurs unités pendant 20 ans sur l'agglomération. Tout d'abord une « Section d'Intervention Rapide » puis un « Centre de Formation des Personnels en Te-

nue » très axé sur l'opérationnel puis « l'Unité Mobile de Sécurité » composée de trois entités dont une « UMS Transport en Commun » et enfin il prend le commandement des unités spécialisées dont le Groupe de conduite rapide, les aides démineurs, la brigade canine et la BSNVP (appelée depuis BAC). À l'issue, il prend pendant 12 ans le commandement du GIPN Lyon devenu « Antenne RAID ». Patrick AUJOGUE poursuit ensuite sa carrière de commissaire de police à Grenoble, Orléans, St-Cyr-au-Mont-d'Or (professeur à l'ENSP), il devient directeur départemental puis régional en Corse (33 attentats sur Ajaccio la première année...) et enfin directeur départemental de la sécurité publique de la Côte d'Or. Depuis 12 ans, il est le directeur sécurité Keolis Lyon avec quelques temps forts : la gestion de crise de la grippe H1N1 en 2009, l'incendie criminel du dépôt de Perrache le 30 septembre 2009, l'alerte à la bombe dans le métro le 18 janvier 2013,

la période des attentats de 2015, celui du 24 mai 2019 rue Victor Hugo, l'agression mortelle du 31 août à la station Bonnevay, ainsi que le 12 novembre 2019 l'incendie du dépôt de Vaise, des évènements majeurs (Euro 2016, Coupe du monde féminine, 12 fêtes des lumières et tant d'autres) qui impactent considérablement le réseau TCL et enfin le Covid-19 ...

Marc WALLACH

Responsable contract management et sûreté Lyon Aéroport – VINCI Airports

« Technologie et innovation au service de la sécurité globale. »

Les responsables sécurité doivent faire pleinement partie de l'environnement de l'entreprise. Ils ont une mission de pédagogie pour diffuser la culture du risque. Dans le domaine de la sécurité aéroportuaire, les salariés mais aussi et surtout les clients doivent devenir des acteurs de la sécurité à leur niveau. Les attentats et la crise sanitaire sont des événements qui font prendre conscience à chacun de sa propre responsabilité. Les entreprises comme VINCI Airports investissent beaucoup dans la recherche et le développement pour faciliter l'usage des transports aériens ; aux passagers d'apporter leur concours par une vigilance accrue. La plateforme de Lyon-Saint Exupéry est un site exemplaire en matière de coopération entre les acteurs privés et publics. Elle est une référence en Europe.

Jean-Baptiste JUSOT: Vous êtes issu du milieu de la sécurité par votre formation et votre expérience, quel est le niveau de sensibilisation à cette culture de la sécurité, du risque, de l'anticipation, dans les entreprises privées avec lesquelles vous travaillez sur le site de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry?

Marc WALLACH: Cette culture de la sécurité existe, elle est partagée à la fois par l'ensemble des collaborateurs de Lyon Aéroport mais également par les 200 entreprises que compte le site aéroportuaire Lyon-Saint Exupéry. Il y a une réelle prise en compte du risque et de la menace face aux actes terroristes.

Cette culture se développe constamment en France, notamment depuis 2001 à la suite des attentats aux Etats-Unis et en particulier depuis 2015 et les attentats qui ont touché Paris puis Nice.

Les échanges entre partenaires publics et privés sont réguliers et réalisés à différents moments clés de l'année. À titre d'exemple, des sensibilisations sont menées en coordination et en coopération avec les services de l'État et des exercices à grandes échelles sont organisés régulièrement avec les opérateurs de la chaine de transport (Lyon Aéroport, compagnies aériennes, assistants, Police Aux Frontières, Gendarmerie des Transports Aériens, Service de la Navigation Aérienne, préfecture et autres partenaires du site…) pour améliorer et automatiser les plans de secours aéroportuaires.

La sécurité/sûreté devient une des composantes essentielles dans les choix stratégiques de l'entreprise.

J-BJ: Pensez-vous que les salariés des entreprises privées ont pris conscience qu'ils peuvent être, eux aussi, acteurs de la sécurité globale? Ou alors, est-ce que pour eux, la sécurité est juste l'affaire des experts, des spécialistes?

MW: Lyon Aéroport et son gestionnaire VINCI Airports accordent la plus grande importance à l'implication de leurs collaborateurs dans ces questions. VINCI Airports décline d'ailleurs, dans les 45 aéroports de son réseau dans le monde, des sessions de formation obligatoires à la fois sur les mesures de sûreté/sécurité, mais également sur la responsabilité collective et individuelle des salariés. Cette démarche a été renforcée, il est vrai, par les dernières vagues d'attentats et la menace terroriste permanente, qui font que chacun prend conscience qu'il peut être une cible, donc qu'il doit contribuer à la sécurité globale. Les collaborateurs comprennent qu'ils ont une réelle responsabilité, même s'ils s'appuient fortement sur les experts. C'est donc de notre responsabilité en tant qu'experts de leur donner les moyens de se sentir acteurs de la sécurité globale. Cela signifie qu'au-delà de la réalisation des procédures, des formations, des sensibilisations, il faut initier une façon d'être, un comportement, une posture, en simplifiant nos messages et en leur donnant du sens pour une meilleure appropriation.

Chez VINCI Airports nous déclinons également cette démarche vis-à-vis des passagers. En effet, l'un des objectifs majeurs du service sûreté que je dirige est de faire en sorte que le passager se sente acteur de la sûreté. À cette fin, nous veillons à innover constamment, à tester de nouveaux équipements, de nouvelles méthodes de sûreté et à les intégrer systématiquement dans le parcours du passager dans l'aéroport.

En travaillant ainsi, nous rendons les mesures de sûreté plus lisibles, voire même plus attractives, et donc moins contraignantes pour le passager.

J-BJ: Les responsables sûreté/sécurité ont donc une responsabilité pour diffuser cette prise en compte du risque auprès de la population, des consommateurs et de tous les acteurs de la société civile ?

MW: Nous devons mettre en oeuvre les moyens pour que la sûreté/sécurité soit l'affaire de tous. Pour ce faire, en collaboration avec nos partenaires, nous adaptons nos messages pour qu'ils soient assimilés, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour qu'ils soient facilement exploitables. Nous devons également multiplier la fréquence de nos contacts pour que la sûreté/sécurité soit une préoccupation quotidienne et naturelle.

J-BJ: Est-ce qu'au niveau régional à Lyon vous avez mis en place des innovations qui améliorent la sécurité globale? Est-ce que l'aéroport de Lyon est moteur sur ces questions de sécurité?

MW: Lyon Aéroport fait partie des aéroports les plus dynamiques en innovation. L'ACI Europe (Airports Council International), association de référence des aéroports européens, nous a d'ailleurs décerné le prix de meilleur aéroport européen en 2019, notamment, pour nos innovations. Au sein du groupe VINCI et de sa filiale dédiée à la gestion des aéroports VINCI Airports, Lyon Aéroport est désigné comme le pôle d'excellence « expérience passager » en matière d'innovation. Cette philosophie est donc imprégnée dans toutes les directions de notre entreprise.

À titre d'exemple, en matière de sûreté, Lyon Aéroport est le seul aéroport de province à utiliser des scanners corporels et, d'ici la fin de l'année, nous testerons des EDS Cabine (équipements permettant de contrôler les bagages sans avoir à en retirer les liquides et les ordinateurs).



Après une formation juridique en droit de la sécurité intérieure et l'obtention de deux master 2 en Droit - Droit de la sécurité intérieure et Droit de la sécurité internationale et de la défense - Marc WALLACH a obtenu un mas-

tère spécialisé à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile puis un certificat national à l'EM Business School. Il a débuté sa carrière en tant que responsable du secteur de la sûreté des bagages de soute, puis responsable des études et de la réglementation relative à la sûreté de l'aviation civile à l'aéroport de Nice Côte-d'Azur. Il a intégré l'ACI (Airport Council International) en tant que vice-président de la commission sûreté. Pour finir, il a obtenu le certificat d'auditeur national en sûreté de l'aviation civil délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Marc WALLACH est depuis 2019 responsable de la sûreté de Lyon Aéroport dont VINCI Airports est le gestionnaire et assure également le pilotage de la gestion des contrats clés.

David HORNUS Fondateur et directeur de CORPGUARD

« Acteurs privés et publics ont une responsabilité commune en matière de sécurité globale. »

La « contribution territoriale » initiée par David HORNUS est avant tout la voix des acteurs locaux de la sécurité. Entreprises et administrations doivent travailler en coopération au service de la sécurité globale. D'une part, le secteur privé doit assurer des garanties de gouvernance, et d'autre part, le secteur public doit accepter de déléguer en toute confiance. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses actions viennent illustrer cette complémentarité en bonne intelligence. Si chacun répond à ses obligations, prestataires et acheteurs vont ainsi créer un cercle vertueux au bénéfice de la sécurité des Français et du développement économique du secteur.

Jean-Baptiste JUSOT: Vous êtes à l'initiative de cette contribution régionale au livre blanc. Pourquoi avez-vous voulu lancer un débat au niveau local sur les problématiques de sécurité?

David HORNUS: Le rapport «FAUVERGUE-THOUROT» publié en septembre 2018, intervient après la vague d'attentats sans précédent que notre pays a traversée et qui a frappé l'ensemble du territoire (Toulouse, Paris - Charlie Hebdo, Bataclan - Nice, Strasbourg, Lyon...). Il dresse le constat que la sécurité ne peut plus être du seul ressort de l'État, qu'il existe bien un continuum de sécurité comprenant de nombreux acteurs oeuvrant pour la sécurité globale.

Depuis la publication du rapport, le ministère de l'Intérieur a lancé une consultation nationale dans le cadre d'un « Livre Blanc de la sécurité intérieure ». Il m'est apparu qu'en Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avions des idées et des réussites dont on peut s'inspirer.

J-BJ: David HORNUS, votre société est basée dans la Métropole de Lyon. Acteur « territorial » de la sécurité privée, comment intervenez-vous sur l'ensemble du spectre des activités privées de sécurité?

DH: Depuis la création de CORPGUARD en 2006 et à travers ses filiales, j'interviens effectivement de manière transversale et donc globale au profit des entreprises : sécurité et intelligence économique, enquête, protection des personnes, gestion de crise ... Ce qui me permet d'avoir depuis 15 ans une compréhension et une perception à 360° du secteur de la sécurité en France comme à l'international.

Aujourd'hui avec la réduction des effectifs dédiés à la sécurité intérieure et extérieure, l'accroissement des zones d'engagement de nos militaires, l'augmentation de la délinquance, la détérioration du climat social en France et la perspective de grands événements sportifs (JO 2024, Coupe du Monde de Rugby), l'État a de facto acté qu'il était dans l'impossibilité d'assurer seul toutes ses missions de sécurité. La problématique est souvent « comment faire plus avec moins de moyens ? ». Le recours à des partenaires privés devient plus qu'une évidence, une nécessité, sous réserve que les prestataires de sécurité soient en mesure d'apporter des garanties permettant de renforcer le climat de confiance.

J-BJ: Ce continuum privé/public est-il déjà en place?

DH : Au niveau national, cette coproduction de sécurité est mise en œuvre à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) en matière d'ingénierie sécurité sur des équipements ou infrastructures.

Les Secteurs d'Activités d'Importance Vitale et les Opérateurs d'Importance Vitale par exemple, ont déjà des obligations « sécuritaires » fixées, entre autres, par l'article 22 de la Loi de Programmation Militaire qui sont à leur charge et leur imposent la formation des cadres et dirigeants, l'analyse des risques, l'élaboration des plans de sécurité et des Plans Particuliers de Protection.

Le continuum se concrétise aussi à travers le travail des cabinets d'enquêtes privées qui fournissent des éléments de preuves recevables en justice au profit des avocats ou ordres professionnels en matière de concurrence déloyale, de fraudes fiscales, sociales ou d'exercice illégal de professions réglementées entre autres.

Concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment, les obligations réglementaires de la loi « Sapin 2 » imposent aux entreprises de diligenter des « enquêtes initiales » qu'il n'incombe pas à l'État d'assurer. Il leur appartient donc de faire appel à des prestataires privés qualifiés et dûment autorisés à investiguer.

Enfin, les prestations privées de « surveillance armée » sont désormais autorisées et commencent à être déployées sur le territoire.

Au niveau international, le continuum se matérialise par l'utilisation de sociétés privées de sécurité chargées d'assurer la sécurité des emprises consulaires ; c'est notamment le cas de délégations des Nations-Unies, de l'Union Européenne et d'ambassades françaises en Irak, en Libye ou en Afghanistan.

Ce continuum se décline également au travers de contrats de prestations entre un État et une entreprise. CORPGUARD a ainsi, par exemple, pu réaliser des prestations de formation aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de contrats public/privé en République de Côte d'Ivoire.

J-BJ: Comment et par qui les entreprises de sécurité sont-elles contrôlées? Comment garantissent-elles leur gouvernance et instaurent-elles le climat de confiance

nécessaire à la relation commerciale ?

DH: Aujourd'hui, tout cela est très contrôlé tant au niveau international que national. En France, le Conseil National des Activités Privées de Sécurité délivre des autorisations d'exercer pour les activités qui entrent dans le champ d'application du livre 6 du code de la sécurité intérieure qui fixe les règles d'encadrement des activités privées de sécurité. Les gérants de ces sociétés se voient délivrer une Autorisation de Gérant Dirigeant, les personnes morales une Autorisation, et les agents des Cartes Professionnelles. Les donneurs d'ordre et les clients doivent connaître ces dispositifs réglementaires obligatoires afin de vérifier la conformité de leurs prestataires au cadre légal.

Concernant le cas particulier de l'intelligence économique, qui n'entre pas dans le champ d'application du Livre 6, un référentiel des diplômes permettant de revendiquer le titre d'« expert en intelligence économique » a été élaboré par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle. En ce qui me concerne, je suis titulaire d'un Master en stratégie d'intelligence Économique obtenu en 1998 à l'Ecole de Guerre Économique (EGE) où j'ai suivi l'enseignement d'un des précurseurs de l'intelligence économique en France, Christian HARBULOT. Ce titre d'« expert en intelligence économique » me permet d'ailleurs d'être membre du Syndicat Français de l'intelligence économique.

Au niveau international, une gouvernance placée sous l'égide de l'ICoCA (International Code of Conduct Association) a été adoptée. Cet organisme international basé à Genève, fédère à travers trois piliers (gouvernements, entreprises de sécurité, société civile) les acteurs mondiaux de la sécurité privée et veille à l'application et la mise en œuvre de garanties éthiques et de gouvernance. CORPGUARD a adhéré aux principes de cette association dès sa création en 2010.

ICoCA appuie son action sur le respect des droits de l'homme, le « document de Montreux » et différentes certifications dont la norme ISO 18788. Cette certification garantit la maîtrise de son savoir-faire méthodologique, la prise en compte de la satisfaction client, des critères d'évaluation de la performance et de l'amélioration continue, la vérification de tous les partenaires, fournisseurs ou prestataires et limite la sous-traitance.

J-BJ: Comment se structure la coopération dans le cadre de prestations de sécurité ou de défense ?

DH: Concernant le cas particulier des contrats public/privé du type de la formation au profit des États, ceux-ci sont soumis à une procédure administrative dite « demande de classement » qui s'effectue auprès de la Direction Générale de l'Armement afin de déterminer si le contenu de la prestation doit faire l'objet d'une procédure d'exportation de matériel de guerre (CIEMGE). Dans le cas du contrat de formation que nous avions signé avec la République de Côte d'Ivoire, nous avons entamé en toute transparence, en amont de notre prestation, une coopération avec les autorités françaises comme le directeur de cabinet du ministre de la Défense, l'Ambassade de France en République de Côte d'Ivoire, l'attaché de Défense, la DGA... Afin de nous assurer que notre prestation n'interférait pas

avec les intérêts de l'État tout en répondant très précisément au cahier des charges fixé par le client.

Ce type de prestation contribue au développement de l'image de la France et à ses intérêts de puissance. L'État Français a porté une attention particulière au respect des législations nationales et internationales en matière administrative, financière et fiscale. In fine, c'est CORPGUARD, une entreprise française, lyonnaise qui plus est, qui a exporté le savoir-faire français.

J-BJ: Selon vous, quelles sont les pistes d'amélioration pour permettre aux sociétés privées françaises de sécurité de renforcer leur image de marque et obtenir leurs lettres de noblesse ?

DH: Dans le rapport FAUVERGUE-THOUROT, certains experts ont identifié plusieurs pistes d'amélioration auxquelles je souscris. Ces pistes doivent être prises en compte pour que le continuum ait une véritable efficacité opérationnelle. Il faut, tout d'abord, impérativement élever le niveau de recrutement des agents, et améliorer la formation afin de les faire monter en compétence. Ces femmes et ces hommes attendent légitimement des perspectives de carrière pour s'investir à long terme dans ce secteur d'activité exigeant. Nous devons tout faire pour y répondre. Ensuite, nous devons renforcer l'encadrement intermédiaire des agents privés. Enfin, nous devons aussi intégrer des jeunes diplômés et promouvoir la place des femmes dans notre secteur, j'y suis très attaché. Aujourd'hui, les entreprises du secteur ont des propositions à faire pour répondre à ces améliorations.

Par exemple, je milite depuis longtemps pour la création d'un statut « d'entreprise de vétérans » qui s'adresserait aux « anciens combattants » et blessés de guerre créateurs d'entreprise. Un tel label aurait un impact immédiat en matière de plus-value qualitative pour le secteur de la sécurité privée. Les femmes et hommes qui ont servi notre pays ont suivi des formations de haut niveau, ont une expérience opérationnelle sans commune mesure. Ils ont le sens de la rigueur, de la discipline et la culture du résultat. Il est par ailleurs, de notre devoir de leur offrir des opportunités de reconversion. Cette solution pragmatique à forte portée symbolique aurait par ailleurs le mérite de renforcer et de pérenniser le lien Armée-Nation impératif dans une logique de sécurité globale.

J-BJ: Vous nous avez expliqué la responsabilité des entreprises de services de sécurité et de défense... mais les donneurs d'ordre et les clients n'ont-ils pas eux-aussi une responsabilité quand ils les sollicitent?

DH: À mon sens, les acheteurs de prestations de sécurité ont aussi une part de responsabilité et doivent désormais exiger de leurs prestataires des garanties quant au recrutement, à la formation et l'encadrement de leurs collaborateurs ; au respect du cadre légal (CNAPS) ; des standards nationaux et internationaux ; des processus méthodologiques, notamment ISO18788 et des couvertures assurancielles.

Ce cercle vertueux, certes exigeant, permettra d'atteindre le niveau de professionnalisme attendu pour créer le climat de confiance préalable à la mise en œuvre du continuum de sécurité.



David HORNUS est diplômé d'un 3ème cycle en « stratégie d'intelligence économique » à l'École de Guerre Économique de ES-LSCA (PARIS 98/99) et à ce titre expert en intelligence économique (RNCP, Livre 1).

Spécialiste de la sécurité économique et du management du risque, il s'engage depuis plus de 15 ans à préserver les intérêts de ses clients et à les accompagner dans la réussite de leurs projets de développement. Ses activités l'ont conduit dans les principales zones de crise.

En novembre 2019, David HORNUS a été élu au comité directeur d'ICoCA, au poste de représentant Europe et Royaume-Uni de l'industrie privée de sécurité.

Simon HOAYEK

Président, fondateur du groupe Byblos

« Structurer et professionnaliser les métiers de la sécurité privée. »

À Lyon, la société de sécurité privée BYBLOS a noué des relations de confiance avec la Ville. Depuis 20 ans, se développe un partenariat modèle entre privé et public.

Simon HOAYEK, rencontre désormais de nombreux élus partout en France pour vanter les mérites de cette coopération. Selon lui, Lyon est le « laboratoire » du continuum de sécurité globale où chacun a sa place et assume ses responsabilités. En amont de chaque événement, sa société prépare, propose et apporte des solutions pour répondre aux besoins de la puissance publique... En aval, après l'événement, le retour d'expérience permet d'améliorer la qualité de ses prestations. Simon HOAYEK milite pour une montée en gamme de la formation des agents de sécurité publique. Pour le chef d'entreprise lyonnais, c'est par l'excellence que les entreprises privées françaises amélioreront leur image de marque et pourront faire la différence sur le marché de la sécurité à l'aube de grands événements comme la coupe du monde de Rugby ou les Jeux Olympiques.

Jean-Baptiste JUSOT : Simon HOAYEK vous avez créé Byblos, une entreprise de sécurité lyonnaise, il y a plus de 20 ans. Vous avez suffisamment de recul pour analyser comment a évolué votre secteur d'activité dans son fonctionnement.

Simon HOAYEK: Lorsque j'ai créé Byblos en 1999, la sûreté n'était absolument pas dans la stratégie des grands acteurs publics, au contraire, il y avait une communication telle que la sûreté relevait uniquement des forces régaliennes, de l'État, etc... Notre image était dégradée et les sociétés comme Byblos Human Security, étaient caricaturées alors que, pour moi, nous étions une entreprise avec une vraie compétence pour analyser, comprendre les risques, lutter contre et écarter les menaces. Dès l'origine, j'ai compris qu'il fallait mettre l'accent sur le professionnalisme, la rigueur, et comme ce métier est très réglementé, la première des démarches était de maîtriser parfaitement la réglementation, la déontologie, les normes et le respect des contrats.

Nous avons dû aussi expliquer le champ de nos compétences dans les domaines de la sûreté et de la sécurité. Nous avons fait de la pédagogie. Pour rappel, la sécurité est la lutte contre les menaces, contre les risques inattendus ou involontaires, alors que la sûreté est la protection contre un agresseur. C'est-à-dire quelqu'un qui a une méthode, un objectif malveillant. La sûreté rajoute une compétence supplémentaire à la sécurité : c'est la capacité d'analyse, de compréhension, pour lutter contre un acteur malveillant avec

un objectif qui va de l'intimidation, la dégradation, le vol, l'atteinte à la personne, aux systèmes d'information.

J-BJ: Vous avez travaillé dès le début sur le cadre légal de vos activités. Le travail de veille est donc primordial dans votre domaine d'activité?

SH: En effet, parallèlement à ce travail de veille réglementaire, nous avons commencé à faire une veille technique pour connaître les solutions autorisées par la loi française. Nous avons aussi développé une veille concurrentielle pour une meilleure compréhension du marché et pour répondre aux besoins des clients. C'est un bonheur absolu, dans cette aventure humaine, de devenir une entreprise qui valorise ses employés pour en faire de vrais professionnels, qui sont à la fois des vecteurs de confiance et de vrais porteurs de solutions. Nous nous sommes développés en contribuant à améliorer l'image de marque de la profession.

J-BJ: Depuis la création de votre entreprise, trouvez-vous que le regard de la puissance publique sur les entreprises de sécurité privée comme la vôtre a changé?

SH: Alors c'est un sujet, un dossier que je connais ; pour ne pas dire que je maîtrise... En effet, je connais bien cette relation entre le privé et le public à travers notre lien avec la mairie de Lyon. Je précise que mon expérience ne correspond pas à la majorité des confrères en France. Dès l'origine, j'ai commencé à travailler avec la Ville de Lyon. À l'époque, le rôle d'une société de sécurité privée était simplement de fournir des agents, pour compléter, dans les grands événements, les effectifs de la police municipale, pour fermer les rues, mettre des barrières... C'était vraiment très basique. J'ai eu une chance énorme, car la Ville de Lyon a compris la nécessaire complémentarité avec le privé. La coordination entre nous faisait partie de la politique de la ville et on a vu, année après année, se renforcer nos liens par une relation de confiance et plus uniquement une relation « donneur d'ordre / prestataire ». La démarche était très simple : après chaque prestation, nous faisions un bilan. Au cours de ce débriefing, nous regardions objectivement ensemble, les réussites et les échecs, pour être encore meilleurs lors du prochain événement. Nous avons ainsi pu capitaliser sur l'expérience. Avec cette méthode, on ne peut que s'améliorer dans un intérêt commun avec le client, garder cette richesse de l'expérience et l'exploiter au maximum. C'est là qu'un vrai partenariat public/privé commence : une confiance mutuelle et la transparence. Malheureusement, ce n'est pas du tout le cas dans la plupart des relations public/privé dans les autres villes de France.

J-BJ: Est-ce à dire que ce continuum de sécurité public/privé à la « lyonnaise » est un modèle du genre ?

SH: Cela fait des années que je développe et que j'exporte le « modèle lyonnais » qui est franchement extraordinaire. Régulièrement, je vais témoigner auprès d'autres villes pour leur expliquer l'efficacité de cette relation de confiance où nous mettons autour de la table tous les acteurs d'un évènement pour partager des informations organisation-

nelles, y compris dans notre spécialité. Cette confiance très forte n'existe pas ailleurs.

J-BJ: Que faudrait-il faire pour que ce « modèle lyonnais » dont vous parlez, puisse être mis en place un peu partout en France? Cela ne devrait-il pas passer par une montée en compétences et en qualité de prestations de sociétés comme les vôtres, pour avoir encore plus de crédibilité?

SH: En effet, mais les paramètres sont complexes. C'est-à-dire que pour y arriver, il y a une condition, c'est de structurer et de professionnaliser encore plus nos métiers. La contrainte principale est économique, car une prestation de qualité a un coût. Les acheteurs privilégient les tarifs bas en dépit de la compétence, ce qui engendre la création et le développement d'entreprises irresponsables. C'est le cœur du sujet, car cette guerre des prix décourage les sociétés sérieuses et nos collaborateurs. Si nous voulons, demain, des entreprises compétentes, avec de vrais savoir-faire respectant la législation, il faut que les acheteurs comprennent que la qualité a un prix.

Une des solutions, c'est d'imposer des agréments selon les prestations. Il y a une industrie de gardiennage, il y a des missions niches, il y a aussi des prestations haut de gamme. Nous ne voulons pas être tous mis dans le même sac. Comme dans la cuisine, il y a des chefs étoilés et des gens qui font la plonge; chez les paysagistes, il y a ceux tondent les pelouses et ceux qui créent des jardins à la française... Sans être péjoratif, il faut distinguer les différentes prestations et exiger des agréments en fonction.

Pour la partie sécurité privée/sécurité publique, il faut avoir la compétence de déployer un dispositif, de coordonner avec les services d'État et surtout de savoir ce que l'on peut faire, connaître les limites de nos interventions et comment transmettre, à la sûreté publique, des informations fiables et garanties. Bref, pour pouvoir développer les partenariats privé/public, il faut que les sociétés privées qui ont les compétences soient reconnues et certifiées.

J-BJ: Comme il y avait eu un renforcement des relations entre les secteurs privés et publics après les attentats, est-ce que la crise du Covid-19 va renforcer le continuum de sécurité?

SH: Sûrement, parce que ce sont les expériences qui nous font avancer, qui nous construisent. Il ne faut pas que cette coopération soit uniquement là pour permettre au secteur public de « lever le pied » et se décharger de ses missions. Et il ne faut pas que ce soit un avancement par nécessité seulement. Il faut que ce soit quelque chose de plus réfléchi, sur le long terme, dans la confiance... Un peu comme nous avons su le faire à Lyon.



Simon HOAYEK a crée le groupe Byblos en 1999. Originaire du Liban, un pays qu'il a fui au début des années 1990, Simon HOAYEK a débarqué en France et a très vite exercé le métier d'agent de sécurité. Son entreprise

porte le nom de sa ville d'origine au Liban. Aujourd'hui, ses activités génèrent 70 M€ de chiffre d'affaires et emploient 2 300 ETP à travers une vingtaine d'implantations. Attaché aux valeurs de respect, de responsabilité, d'éthique, il considère que la réussite n'est que collective et il veille toujours à valoriser ses équipes.

Les formations supérieures

Laurent MOSCATELLO, ENSP / Lyon III

Karine ROUDIER, Sciences Po Lyon

David CUMIN, Université Lyon III

Guillaume NOAILLY, Institut BIOFORCE

Laurent MOSCATELLO

Commissaire divisionnaire de l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP)

« Le continuum de sécurité par le partage d'expérience entre les secteurs public et privé. »

À Lyon en particulier, s'est développée une initiative qui vise à la mise en place d'échanges et de partages d'expérience, de formations et recherches opération-nelles autour des universités françaises et européennes sous l'impulsion de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police. Le continuum de sécurite en matière de formation implique de répondre aux besoins du secteur privé et des élus ; besoins concrets émis par leurs cadres. L'objectif est d'améliorer la connaissance mutuelle de tous les acteurs par un partage de bonnes pratiques et une meilleure connaissance réciproque.

Ce « terreau » favorable se constitue d'acteurs de référence internationale comme Interpol, des entreprises innovantes du Cluster EDEN, du Service Central de la Police Technique et Scientifique... Scientifiques, universitaires, chercheurs, cadres du secteur privé et policiers, travaillent conjointement pour former les responsables de la sécurité dans les institutions publiques et les entreprises privées. Chacun se nourrit de la culture de l'autre pour proposer des formations adaptées à très haute valeur ajoutée. Dans son rôle, l'ENSP a été désignée par le DGPN comme centre d'excellence de formation de la sécurité privée pour la Police Nationale. En matière de coopération internationale, avec l'appui de la Direction de la Coopération Internationale (DCI), des dizaines de policiers étrangers viennent se former à l'ENSP, contribuant ainsi au rayonnement international du savoir-faire français en matière de sécurité. Ce volet « recherche-formation-partenariat » renforce la dimension internationale de la Métropole de Lyon et constitue une initiative salutaire pour faire progresser la sécurité commune.

Jean-Baptiste JUSOT : Laurent MOSCATELLO, vous avez une grande expérience policière ainsi qu'une expérience dans le privé ; aujourd'hui, quel constat dressez-vous sur la culture de la sécurité/sûreté dans les entreprises privées en France ?

Laurent MOSCATELLO: Le secteur s'est progressivement structuré et professionnalisé, il cherche aujourd'hui à faire émerger un positionnement et des responsabilités clairement identifiées pour les directeurs sécurité/sûreté et les encadrants du secteur de la sécurité privée.

La France reste encore en retard sur le monde anglo-saxon du fait que ces postes et profils ne sont pas toujours bien valorisés en interne dans les entreprises, au-delà des missions et du positionnement d'expert-technique. Le COMEX doit avoir conscience que, pour être efficace sur des projets internationaux avec une dimension sécuritaire, le directeur sûreté doit y être associé dès le départ. Il est alors une des composantes de ce processus de réflexion/validation d'orientations commerciales beaucoup plus larges où l'incidence sécurité/sûreté n'est jamais à négliger. Le directeur sécurité/sûreté est alors un maillon professionnel indispensable qui peut aussi nous faire gagner des contrats ou mieux vendre nos produits, par la prise en compte de la nécessaire vision sécurité, qui répond à une attente de tous les secteurs économiques. Ainsi dans le secteur hôtelier, où la sécurité est l'une des trois attentes essentielles des clients, j'ai travaillé sur des projets d'implantation et d'acquisition d'hôtels situés dans des pays sensibles afin d'en assurer la continuité commerciale. Cela passe par la mise en place en matière de sûreté de normes et process d'audits, ainsi que de formations adaptées pour le personnel local. On peut ainsi prévenir des risques et apporter des garanties à la sécurité/santé des clients et salariés. Par ailleurs, un directeur sécurité est aussi quelqu'un dont l'action peut éviter les risques financiers et réputationnels, en conduisant par exemple des due diligences sur les partenaires afin d'être conforme aux obligations légales en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment (Loi Sapin 2), ou en menant les investigations internes qui vont limiter la responsabilité pénale du dirigeant de la société. En fait, le vrai problème est qu'à tous les niveaux, il y a peu de culture de l'anticipation du risque dans l'entreprise.

J-BJ: Que faudrait-il faire pour que les responsables sécurité dans les entreprises soient considérés comme des experts par les autres membres de comité de direction par exemple ?

LM: Il s'agit d'un problème de culture au sein de l'entreprise; souvent le directeur sécurité est vu comme « l'ancien policier » ou « l'ancien militaire » et ses fonctions ont tendance à se résumer à un rôle de faire valoir comme « Monsieur sécurité physique », qui n'est qu'une des composantes de la fonction. Les directeurs sécurité/sûreté doivent mieux présenter l'intérêt de leurs missions et leur plus-value. Ils doivent « acculturer » l'entreprise à ces problématiques sécuritaires au sens large. Il y a des initiatives nationales qui vont dans ce sens comme par exemple l'Agora des directeurs sécurité ou le CDSE (Club des Directeurs de Sécurité et de sûreté des Entreprises) qui sont des relais pour cette prise de conscience au niveau des décideurs économiques.

J-BJ: Pouvez-vous expliquer la nature du partenariat qui a été mis en place et ce que vous avez créé entre l'ENSP et Lyon III?

LM: Au sein de l'ENSP, nous avons initié de longue date, un partenariat de formation qui s'inscrit pleinement dans le continuum de sécurité globale et qui permet à la police de s'ouvrir à l'entreprise, aux élus et aux homologues internationaux. Les deux sites de l'ENSP, ont pour mission originelle d'assurer la formation nationale des commissaires de

police (Saint-Cyr-Au-Mont-D'or) et des officiers (Cannes-Ecluse). À la formation initiale et continue, est venu s'ajouter un centre d'excellence en matières de formation et de partenariat avec les secteurs public et privé. Ces formations s'appuient sur des experts/référents police au sein des services opérationnels qui viennent partager leur expérience avec nos publics. Nous avons des partenaires privés tels qu'Axa, la Poste, mais aussi de plus en plus d'élus locaux, de grandes écoles partenaires et des chefs d'entreprise qui souhaitent se former et échanger avec les experts des domaines qui les intéressent.

Concernant l'Université Lyon III, l'intérêt est que nos deux domaines juridiques se rejoignent, sur l'excellence de l'offre proposée par nos deux établissements ; l'ENSP en matière de sécurité via sa formation initiale opérationnelle et la Faculté de Droit de Lyon III via son expertise juridique de très haut niveau. Nous mélangeons ainsi nos publics : des commissaires de police qui viennent d'intégrer l'école comme élèves (issus du rang ou du concours interne, qui n'ont pas tous le niveau Master 2 et souhaitent durant leur scolarité pouvoir obtenir ce diplôme – NDLR) ainsi que des cadres de police étrangers, qui sont nos collègues francophones insérés dans ce dispositif durant leur scolarité.

Concernant les étudiants, le public est composé de jeunes intéressés par les métiers de la sécurité mais qui n'ont pas encore d'expérience. L'école a vocation à leur donner envie de passer les concours de la sécurité au sens large : police, armée, gendarmerie... Et certains peuvent aussi bénéficier de nos classes préparatoires intégrées (CPI) sur les deux sites, à Cannes-Écluse pour le concours d'officier et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour celui de commissaire. Avec cette initiative lyonnaise, nous avons voulu marier nos compétences et nos savoir-faire dans une logique gagnant/gagnant pour en faire bénéficier nos deux publics par ces échanges croisés.

J-BJ: Avec la situation actuelle on se rend compte que finalement l'anticipation est extrêmement importante. Comment faire pour améliorer cette culture du risque dans la société en général, mais dans les entreprises plus particulièrement?

LM: L'ENSP de Saint-Cyr-Au-Mont-D'or est aussi le centre de recherche national de la DGPN. Elle peut appuyer sa réflexion sur les missions et les enjeux globaux de sécurité dans l'élaboration de recommandations, d'appui aux doctrines en lien avec les différentes directions de la Police Nationale et de veille/anticipation. Ainsi, sur des besoins opérationnels récents comme l'amélioration du déploiement d'une politique de rapprochement police/population et la mise en place d'une doctrine de réponse aux tueries de masse, nous avons associé nos travaux de recherche à des projets européens.

Notre souhait est de déployer cette approche au bénéfice d'autres publics hors police comme nous l'avons fait avec le ministère de la Culture sur la protection des événements et lieux culturels accueillant du public, mais aussi au niveau des entreprises en appuyant leurs besoins spécifiques.

L'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or bénéficie avec son implantation près de Lyon d'un positionnement unique au sein d'une métropole européenne avec un environnement favorable à la sécurité, par sa proximité avec de multiples acteurs concourant à un conti-

nuum de sécurité étendu : le SCPTS, Service Central de la Police Technique et Scientifique et Interpol, partenaire exceptionnel par son statut d'organisation d'un dimensionnement mondial qui couvre 192 États sur le champ de la coopération en police judiciaire...

À ces institutions, il faut ajouter les sociétés du tissu rhônalpin orientées sécurité/sûreté, regroupées au sein du Cluster EDEN, les sièges nationaux de grandes sociétés de sécurité privée, mais aussi des élus nationaux et de collectivités locales impliqués sur ces sujets. L'ENSP est ouverte aux représentants du secteur privé et à nos partenaires lors de rencontres croisées, comme dernièrement avec le Club des Jeunes Cadres de Sûreté (CJCS). L'idée est de mettre en présence des professionnels du monde de la sûreté de tous horizons afin de croiser les regards sur des sujets d'actualités et d'ouvrir la réflexion comme dernièrement, sur la vidéo protection et la reconnaissance faciale. De plus en plus, sur le terrain, les missions se font en partenariat avec les forces en présence. Par exemple, lors d'organisation de grands évènements, le partage sur une base de confiance réciproque devient alors indispensable puisque les objectifs d'assurer la sécurité de nos concitoyens sont communs et la réussite nécessairement au rendez-vous.

A l'ENSP, nous favorisons l'échange et l'enrichissement réciproque avec nos différents publics. Ces rencontres renforcent la confiance qui s'acquiert par le respect et la connaissance des métiers de chacun et l'envie partagée d'une prestation de sécurité plus efficiente.

Notre vocation, c'est de former, partager, recevoir et relier des univers différents... C'est cela le continuum de sécurité globale!



Laurent MOSCATELLO est commissaire divisionnaire, en charge de la coopération internationale, des Partenariats Public-Privé, et la préparation aux concours de commissaire et d'officier de police, au sein de l'École Nationale

Supérieure de Police (ENSP). Il a travaillé au cabinet de la DST en charge de la coopération internationale, a été responsable de l'anti-terrorisme à la DST pour la zone sud-est, puis chef de la section recherche des renseignements généraux en charge de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, puis directeur régional des renseignements généraux dans l'est de la France.

Il a poursuivi une carrière hors police comme sous-directeur de la plus importante division opérationnelle d'Interpol « Public Safety-terrorism » (anti-terrorisme, lutte contre les proliférations NRBC et lutte contre la criminalité organisée). Avant de rejoindre l'ENSP, Laurent MOSCATELLO a été en disponibilité pendant cinq ans, directeur de la sûreté monde du groupe Accor:

Karine ROUDIER

Maître de conférences de droit public à Sciences Po Lyon, directrice adjointe du Centre de droit constitutionnel de Lyon

> « Toutes les politiques publiques doivent prendre en compte le volet sécurité. »

Les attentats de 2001 aux Etats-Unis, puis ceux de 2013 et 2015 en France, ont fait évoluer notre vision de la sécurité. La crise actuelle est une nouvelle étape de cette prise de conscience.

Pour Karine ROUDIER, l'Université est un creuset où les cultures publiques et privées de sécurité doivent se rencontrer. Il faut former les futurs responsables de sécurité mais l'apprentissage académique n'est pas suffisant, c'est pourquoi, il est primordial d'ouvrir les formations universitaires aux praticiens et aux professionnels pour que les deux « mondes » se rapprochent au bénéfice de chacun. Les chercheurs peuvent contribuer à leur niveau à la réflexion globale et les acteurs de terrains doivent apporter leur expérience.

Selon Karine ROUDIER, les nouvelles générations commencent à prendre conscience des enjeux sécuritaires, c'est pourquoi Sciences Po Lyon souhaite renforcer son acculturation à la sécurité globale. Son souhait est de créer à Lyon, un pôle d'excellence régionale afin de permettre de nouveaux axes de développement de la filière.

Jean-Baptiste JUSOT : Sécurité intérieure, sécurité globale, continuum de sécurité comment sont perçues ces notions dans le monde universitaire ?

Karine ROUDIER: Avant les attentats de septembre 2001, la sécurité était plutôt perçue de manière binaire et circonscrite autour d'un axe interne/externe. Elle était étudiée sur le plan interne en droit administratif à travers le prisme de l'ordre public et sous l'angle des relations internationales à travers les aspects diplomatiques de la politique française et la préservation des intérêts français à l'étranger. Avec l'apparition d'un hyperterrorisme, la globalisation de sa lutte et un terrorisme « des temps ordinaires » on s'aperçoit que la notion même de sécurité a dépassé cette double dimension pour aller sur tous les secteurs de la société. Parallèlement, on a vu se développer dans de nombreux secteurs le principe de précaution et la notion de « gestion des risques » (et de toutes sortes de risque) par les

politiques publiques.

Le monde universitaire a clairement conscience de la nécessité d'étudier toutes ces nouvelles facettes de la sécurité afin de mieux cerner cette notion et les ramifications qu'elle opère dans notre quotidien. Toutes les politiques publiques pouvant avoir un angle sécuritaire, Sciences Po Lyon offre l'avantage de permettre l'étude de la sécurité en tant qu'objet de recherche dans une démarche pluridisciplinaire.

J-BJ: Commet sont appréhendées ces questions par les étudiants plus jeunes qui entrent à Sciences Po Lyon?

KR: C'est intéressant de voir leur regard évoluer au fil d'un enseignement qui est en lien avec la sécurité. Sans généraliser, au début de l'année universitaire, on peut dire que la majeure partie des étudiants est plutôt dubitative sur l'intérêt d'un enseignement sur ces thématiques. Comme ils ne perçoivent pas véritablement de problèmes dans leur quotidien, ils ne voient pas l'intérêt de ces cours. Lorsqu'on commence à décliner l'ensemble de ces réflexions au cours de l'année, on s'aperçoit que l'étincelle devient de plus en plus importante dans leur regard et que leur intérêt grandit au fil des séances. Les étudiants comprennent alors toutes les dimensions des questions sécuritaires et les problématiques qu'elles génèrent selon les secteurs visés, selon les acteurs concernés. Ils témoignent d'un intérêt croissant pour les débats autour de la distinction sûreté/sécurité, la géopolitique, la violence dans les conflits, les stratégies de défense et le développement du renseignement ... Lorsque l'ensemble de ces thèmes sont présentés en fonction de l'actualité puis remis en perspective avec les « fondamentaux » vus au premier cycle en histoire, en droit constitutionnel, en science politique et en économie, les étudiants comprennent un peu mieux la complexité du monde qui les entoure.

J-BJ: Vous souhaitez développer l'enseignement et la recherche sur les différents aspects et enjeux liés à la sécurité. Pouvez-vous nous parler de ce projet universitaire lyonnais?

KR: J'ai été nommée chargée de mission par le directeur de Sciences Po Lyon pour réfléchir à l'opportunité et la faisabilité d'une spécialité de 5ème année en « droit, politique et sécurité ». La sécurité est déjà étudiée sous certains aspects en 4ème année et dans l'unité « Tensions géopolitiques, conflits et sécurité » de la spécialité « globalisation et gouvernance ». Toutefois, l'idée de cette nouvelle spécialité serait de permettre aux étudiants de Sciences Po Lyon qui ont une formation pluridisciplinaire basée sur le droit, la science politique, l'économie et l'histoire de se perfectionner dans toutes les thématiques liées aux politiques publiques sous un angle juridique et en lien avec la sécurité. Pour l'instant, cette spécialité est en cours de construction et les différentes instances se prononceront sur les suites à donner en fin d'année. Sciences Po serait le seul IEP à proposer une telle spécialité. Cela confirme la volonté de l'équipe pédagogique et de direction de faire preuve d'innovation et de s'insérer dans l'offre de formation relative à la sécurité sur le bassin lyonnais. On peut effectivement considérer qu'il existe une spécificité lyonnaise

dans cette acculturation à la sécurité globale.

J-BJ: Vous voudriez qu'il y ait une sorte de pôle d'excellence pour former les futurs cadres de la sécurité à Lyon?

KR: Ce serait très intéressant, oui. Cela permettrait de former des cadres opérationnels et aussi un certain nombre de personnes qui continueraient à faire de la recherche sur ces thématiques au bénéfice justement des dirigeants sécurité dans le monde privé ou dans le monde public.

J-BJ: Votre ambition est donc de former des chercheurs, mais aussi des futurs cadres de la sécurité?

KR: Oui, c'est une ambition permanente de l'ensemble des spécialités de Sciences Po Lyon. Elles sont conçues afin de permettre à l'ensemble de nos étudiants de poursuivre un parcours doctoral ou de rentrer rapidement dans la vie active. Cela fait également trois ans que la formation continue a pris un nouvel essor à Sciences Po Lyon. En matière de sécurité, nous souhaitons donc former des étudiants qui la « pensent » sur le plan national et comparé, des étudiants qui deviennent des cadres du secteur, et offrir aux cadres en exercice la possibilité de venir compléter leur formation. Les contacts avec le monde de la sécurité se sont multipliés afin de proposer une approche solide à la fois théorique et pratique sur la question. C'est en ce sens que la spécialité évoquée plus avant se construit dans le but de la rendre accessible à la formation continue des acteurs de la sécurité.

J-BJ: Quelles relations entretenez-vous avec les acteurs de la sécurité? Bénéficiez-vous du savoir-faire d'experts du ministère de la Défense, du ministère de l'Intérieur, de la sécurité civile...?

KR: Cela fait deux ans que l'on développe vraiment les contacts et la mise en place de partenariats pour que des acteurs du monde de la sécurité viennent parler de leur expérience à nos étudiants. Nous avons fait venir des personnes de l'Académie du renseignement ou du Centre National de Contre-Terrorisme mais aussi des personnels de la police qui enseignent à l'ENSP ou des parlementaires spécialistes de ces questions. C'est important de croiser les expériences et de se nourrir de leurs témoignages. C'est très complémentaire à la fois pour nos étudiants mais aussi pour nous-mêmes en tant qu'enseignants-chercheurs car on a besoin de cette vision pratique et opérationnelle. On ne peut pas exister dans des vases clos qui s'ignorent, au contraire, c'est vraiment cet échange qui est très riche. Notre objectif est d'arriver, à partir de la création de cette spécialité à mettre en place des séminaires en matière de sécurité, de renseignement, de défense avec des acteurs et mélanger universitaires et praticiens sur ces questions-là. Insuffler à l'Université l'expérience des professionnels, apporter aux experts le regard des chercheurs et des étudiants. Je suis convaincue que la sécurité est l'affaire de tous : société civile, universités, administrations, sociétés privées, collectivités publiques... C'est une question de culture et de posture. Chacun doit jouer son rôle au bénéfice de tous dans un souci d'équilibre.



Karine ROUDIER, docteure en droit public, est maître de conférences à Sciences Po Lyon. Après avoir été directrice des études du 2nd cycle, elle est directrice adjointe du Centre de droit constitutionnel de Lyon depuis

septembre 2019. Spécialiste de droit et de contentieux constitutionnel, elle a été assistante d'étude et de recherche auprès de la Cour constitutionnelle italienne puis a rédigé une thèse sur Le contrôle de constitutionnalité de la législation antiterroriste, Etude comparée des expériences espagnole, française et italienne (Paris, LGDJ, 2012, Prix du Conseil constitutionnel). Elle construit des cours pour permettre aux étudiants de réfléchir autour de la notion de sécurité (Approche internationale et comparée de la lutte contre le terrorisme - Renseignement en démocratie : une nouvelle politique publique ?- Droit à la sécurité, sécurité des droits ?). Elle est également l'auteure de plusieurs travaux sur le rapport sécurité/liberté publiés en France et en Italie : Etat d'urgence avec A. GESLIN et DA. CAMOUS (Paris, Dalloz, 2016); Régime d'exception et lutte antiterroriste en Italie pour l'Annuaire International de justice constitutionnelle (2017); Entre répression et prévention, retour sur l'antiterrorisme en France, avec J. FRAGNON (Confluences Méditerranée, 2018, n°106, p. 53-67); Etat d'exception, état d'urgence, état de droit, in La Constitution de la V° République : 60 ans d'application (1958-2018) (Paris, LGDJ, 2018, p. 459-472); Guerra al terrorismo? in P. CARNEVALE, E. GREPPI, K. ROU-DIER, Il diritto della guerra e della pace, Lezioni del Corso di Alta formazione un Diritto costituzionale, (Turin, Editoriale scientifica, 2019).

David CUMIN

Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon III

« La contribution des entreprises privées de sécurité est souhaitable, à une triple condition : la qualité de la formation des agents, le contrôle et l'agrément du préfet et du procureur de la République, l'exclusion des fonctions de souveraineté. »

Le grand défi de l'université est de contribuer à former et à informer sur les questions de défense et de sécurité. Un citoyen informé est un citoyen concerné. La disparition du service militaire, entre autres, a éloigné la population de son armée et de ses forces de sécurité. Il faut donc développer chez les étudiants un esprit vertueux et patriotique pour que chacun se sente impliqué dans la sécurité globale. Fort de ce constat, Lyon III propose une formation stratégique des élites politiques, mais aussi administratives, sociales, économiques ou culturelles. Les signes sont positifs car depuis 25 ans, on ne peut que constater une croissance très forte de l'intérêt pour les études de défense et de sécurité, parallèlement au développement de l'offre de formation en la matière avec les Masters spécialisés. Spécificité de l'université lyonnaise : l'apprentissage de la culture du renseignement comme préalable à la sécurité.

Jean-Baptiste JUSOT : Selon vous, existe-t-il un continuum de sécurité privé/ublic ou est-ce une vue de l'esprit ?

David Cumin: Il existe assurément un continuum sécurité publique/sécurité privée pour la bonne et simple raison que l'objet et le but de la sécurité sont toujours publics; ce sont les acteurs ou les moyens qui sont publics ou privés, régis par le droit public (fonction publique, fonction militaire, fonction judiciaire) ou par le droit privé (agents sous contrat ou personnels d'entreprises privées). Les opérateurs privés agissent avec l'agrément et sous le contrôle du préfet et du procureur de la République ainsi que, concrètement, en liaison et en subordination avec les forces de Police et de Gendarmerie nationales. Dès lors que les troubles dans l'espace privé, physique ou virtuel, débordent sur la sphère publique ou sont constitutifs d'infractions, ils intéressent les acteurs idoines, à des fins préventives ou répressives.

J-BJ: Après la vague d'attentats, la formation est-elle désormais un impératif pour préparer nos élites à la culture du renseignement et de la sécurité?

DC: L'impératif d'une formation stratégique des élites politiques, mais aussi administratives, sociales, économiques ou culturelles, ne date pas de 2015! Elle ne se réduit pas au contre-terrorisme, ni ne remonte à la perpétration d'attentats en France en lien avec le Proche-Orient, c'est-à-dire les années 1970. La Guerre froide et, plus avant, d'autres menaces justifiaient pleinement un engagement des élites dans les problématiques de sécurité, de défense et de renseignement. L'État sert à protéger: c'est sa raison d'être fonctionnelle. En son noyau historique, l'État est une administration militaire, policière, judiciaire et fiscale. La formation des élites à la culture de la sécurité et du renseignement devrait être inhérente à la qualité même d'élites. Il fallait un choc pour le rappeler, car d'aucun avait cru, après la fin de la Guerre froide et la « victoire froide » (François GÉRÉ), qu'adviendrait la paix sans (trop de) souci. Précisément, le choc des attentats a précipité le surgissement de l'ennemi intérieur et le spectre de la guerre civile – ou le resurgissement, car la chose existait du temps du conflit Est-Ouest, mais on a voulu l'oublier, comme on a voulu oublier le communisme. Face à l'éclatement de la menace, la nécessité d'acquérir, ou de réacquérir, des savoirs stratégiques s'est fait pressante, évidente. D'où le regain.

J-BJ: Y-a-t-il des tabous et des freins qui empêchent encore l'émergence d'une culture de la sécurité et du renseignement en France?

DC: Les obstacles se dissipent. Côté idéologique, quelque fétichisme sur «l'État de droit», quelque tabou sur l'immigration. Mais on a fini par comprendre que la sécurité est un droit fondamental, la politique de sécurité étant de toute façon encadrée juridiquement et sanctionnée juridictionnellement. Les paupières, lourdes, finissent par se lever, et on devient lucide, bientôt courageux. Côté académique, la difficulté de faire carrière quand on se spécialise sur la défense et la sécurité persiste. Mais les formations, les instituts et les centres, les supports éditoriaux, les revues et les sites existent et se développent, en liaison avec les professionnels et les écoles professionnelles. L'intérêt des élites, des étudiants, de diverses couches sociales poussent également à l'émergence d'une culture de la sécurité, tout comme les relations à la fois de partenariat et de concurrence dans les cadres européens et atlantiques.

J-BJ: À l'aune de la crise du Covid, peut-on s'interroger sur la culture du renseignement en France qui n'a semble-t-il pas permis d'appréhender la menace suffisamment à temps ?

DC: Le renseignement est tourné vers les menaces, c'est-à-dire les intentions et les capacités hostiles ou criminelles, autrement dit, des sujets humains, États ou groupements non étatiques. Il est moins tourné vers les risques sanitaires ou épidémiologiques. L'actuel choc obligera à y remédier. Nul doute également que les préoccupations envers les menaces biologiques, bioterrorisme ou guerre biologique, vont aussi s'accroître. D'autant que la convention internationale interdisant les armes B (1972) souffre d'un défaut de mécanisme de vérification et d'inspection, n'ayant notamment pas une organisation internationale dédiée telle l'OIAC (à La Haye) en matière chimique. En aparté, ce n'est

pas tant l'épidémie qui a été grave - combien de personnes meurent de maladies contagieuses chaque année dans le monde, en Europe, en France ?- que les mesures de confinement qui ont été exorbitantes. Un autre point faible en France : la sécurité économique et la protection des SAIV. A corriger !

J-BJ: Selon vous l'appétence pour les enseignements sûreté/sécurité/renseignement a-t-elle évolué?

DC: Au niveau universitaire, sur 25 ans, on ne peut que constater une croissance très forte de l'intérêt pour les études de défense et de sécurité, parallèlement au développement de l'offre de formation en la matière, ainsi les Masters spécialisés. L'afflux de candidatures étudiantes, pour un nombre limité de places, en témoigne, tout comme les candidatures diplômantes par Validation des Acquis Professionnels (VAP) ou par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Ajoutons l'Enseignement À Distance (EAD) dans les dits Masters spécialisés : des adultes, chargés de famille et engagés dans la vie active, pas seulement des professionnels en quête de reconnaissance ou de promotion, demandent à intégrer les formations, à recevoir les cours, à passer les examens, à soutenir des mémoires, à obtenir les diplômes. L'appétence pour les enseignements de sécurité couvre tout le champ théorique et pratique, l'amont comme l'aval, de la géopolitique et de la stratégie à la gestion de crises et à l'intelligence économique.

J-BJ: Les débouchés professionnels sont-ils à la hauteur de vos espérances?

DC: Il faudrait vérifier précisément l'ensemble et le détail des postes disponibles, étant entendu que la liberté d'entreprendre et l'initiative personnelle permettent de créer des emplois. Ces derniers ne dépendent pas uniquement des nomenclatures publiques ou privées établies. Celles-ci fournissent cependant le gros. Les étudiants ayant en poche un Master sécurité/défense, avec ou sans stage, trouvent-ils sans trop de difficulté et de délai, un débouché professionnel idoine justement rémunéré ? Telle est la question. Le suivi des étudiants existe, et ceux-ci envoient des nouvelles, bonnes ou moins bonnes. Les organismes tels le BAIP, le CIDO, l'OFIP, le SCUIO-IP fournissent des statistiques précieuses. A étudier donc. On parie qu'il en ressortira un sentiment mitigé du genre du verre à moitié vide ou à moitié plein...



David CUMIN, docteur en Droit public, est Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon III, responsable pédagogique de la Licence Droit-Science politique et du Master Relations internationales à la Faculté de Droit, directeur du Centre lyonnais d'études de

sécurité internationale et de défense (CLESID). Il est l'auteur de Unité et division de l'Afrique du Sud (Paris, L'Harmattan, 2003), Carl Schmitt, biographie politique et intellectuelle (Paris, Cerf, 2005), L'arme nucléaire française devant le droit international et le droit constitutionnel (Québec, Les Classiques des Sciences sociales, en ligne, 2011, 1998), Le Japon, Puissance nucléaire? (Paris, L'Harmattan, 2003), L'Allemagne et le nucléaire (Paris, L'Harmattan, 2013), Histoire de la guerre (Paris, Ellipses, 2014, 2ème éd. aug., 2020), Manuel de droit de la guerre (Bruxelles, Larcier, 2014, 2ème éd. aug., 2020), Le droit de la guerre, Traité sur l'emploi de la force armée en droit international, 3 vol. (Paris, L'Harmattan, 2015), Le terrorisme, Histoire, Science politique, Droit, 20 points clés (Paris, Ellipses, 2018), Stratégies militaires contemporaines (Paris, Ellipses, 2020), Géopolitique de l'Eurasie, avant et depuis 1991 (Paris, L'Harmattan, 2020). Il a dirigé l'ouvrage collectif: Centenaire de la (2ème) Révolution russe, Perceptions et représentations contemporaines (Paris, L'Harmattan, 2019).

Guillaume NOAILLY

Référent pédagogique sur les thèmes de la logistique et de la sécurité/sûreté BIOFORCE Vénissieux

« À notre échelle, nous contribuons à la sécurité globale. On se doit d'inculquer une certaine culture du risque, une certaine sensibilité aux questions de sécurité... »

Bioforce est ancré à Vénissieux dans le Rhône depuis 1983 et sa création par Charles Mérieux.

Le centre de formation de l'humanitaire s'est depuis développé dans le monde mais a gardé son attachement lyonnais. Son activité de formation s'adresse aux ONG mais aussi à tous les personnels qui veulent apprendre à gérer des crises (associations, collectivités, fondations) ; à ceux qui s'engagent sur le terrain ou qui souhaitent le faire. Bioforce travaille désormais à trois niveaux : les individus, les organisations et le secteur.

Son mandat est la réponse aux crises via le renforcement de capacités.

Jean-Baptiste JUSOT: L'institut Bioforce, précédemment appelé institut Bioforce-Développement, est un institut de formation et d'orientation professionnelle pour les métiers de l'humanitaire situé à Vénissieux, près de Lyon en France. Il est le premier établissement de formation des professionnels de l'humanitaire. Guillaume NOAILLY vous êtes le directeur pédagogique sur les thèmes de la logistique et de la sécurité/sûreté. Bioforce est un des acteurs de la sécurité globale en formant les humanitaires et les entreprises. Handicap international, 3A, Triangle... Lyon est une ville particulière pour les ONG?

Guillaume NOAILLY: C'est historique. Bioforce a été créé par Charles MÉRIEUX en 1983; c'est aussi la décennie qui a vu naître Handicap International. Effectivement, il y a plusieurs ONG et acteurs de la solidarité internationale sur notre territoire... Lyon est certainement le deuxième hub après Paris en termes d'implantation des acteurs de la solidarité internationale. Le choix de Lyon pour l'implantation initiale de Bioforce s'explique par l'histoire mais trouve toute sa cohérence aujourd'hui. En effet, cela rend la formation plus accessible et désengorge Paris. Certaines ONG souhaiteraient quitter Paris pour des raisons de coût, l'ancrage territorial à Lyon nous semble donc stratégique.

J-BJ: Vous ne formez que les humanitaires?

GN: Statutairement, nous sommes une véritable organisation humanitaire qui intervient sur le terrain, en préparation et en réponse aux crises (conflits, catastrophes naturelles ou épidémies). C'est vrai qu'une de nos actions phares est de former les humanitaires d'aujourd'hui et de demain dans nos centres de formation à Lyon et Dakar, mais aussi directement sur les terrains de crise. Mais notre cœur de métier, c'est la formation des acteurs de réponse aux crises, de tous les acteurs, c'est-à-dire que nous agissons à trois niveaux : les individus comme je l'ai mentionné, les organisations humanitaires (ONG internationales et locales, associations, agences des Nations Unies, fondations), et enfin le secteur humanitaire.

Concernant les individus, ceux qui veulent s'engager dans l'humanitaire, il s'agit bien souvent d'une démarche de reconversion. Ceux qui sont déjà actifs viennent plutôt renforcer leurs capacités. Pour les organisations, c'est à leur demande que nous intervenons : nous construisons des programmes de formation sur mesure, par exemple sur la sécurité/sûreté dans le cas d'une organisation qui n'a pas de structure en interne ou qui souhaite aller plus loin et être accompagnée. Pour les acteurs du secteur privé ou du secteur public, nous les accompagnons dans le sens où ils participent eux aussi parfois à la réponse aux crises. Notre mission c'est de former les acteurs de la réponse aux crises ; il peut nous arriver de former des professionnels de santé qui ne sont pas « humanitaires », mais qui participent, à leur niveau à la réponse aux crises comme actuellement l'épidémiologie. Nous avons, par exemple développé en avril 2020 une formation gratuite et à distance de deux heures sur la prévention au Covid-19, elle s'adresse aux ONG pour les aider à structurer leur action et à sécuriser leurs équipes, mais aussi et surtout à tous les acteurs de première ligne, au contact des populations dans les dispensaires, les structures médicales et sociales, les quartiers, etc... Et pourquoi pas aux entreprises. Nous avons d'ailleurs été sollicités récemment par une grande entreprise qui souhaitait former ses équipes avec cet outil rapide de formation.

J-BJ: Avez-vous le sentiment de participer dans une certaine mesure, au développement de la culture de la sécurité?

GN: Oui, Bioforce a eu un rôle précurseur dans l'accompagnement et la préparation des humanitaires à des terrains difficiles ; notamment via des simulations en conditions réelles qui se poursuivent d'ailleurs aujourd'hui et qui se sont répandues ailleurs.

Le secteur humanitaire et ses acteurs sont davantage préparés aujourd'hui à opérer dans des contextes d'insécurité parfois endémiques et à des risques spécifiques de sécurité et de sûreté importants.

Par ailleurs, on remarque que l'accidentologie et la mortalité chez les humanitaires ont augmenté de manière proportionnelle au nombre croissant d'humanitaires déployés sur le terrain ces dix à vingt dernières années. La gestion de la sécurité/sûreté d'une manière professionnelle est devenue une condition sine qua non pour déployer des projets sur

certains terrains. La plupart des ONG humanitaires s'appliquent aujourd'hui un devoir de diligence (Duty of care), c'est-à-dire une obligation de traiter l'information sécuritaire, de l'analyser et de gérer la sécurité et sûreté de leurs collaborateurs et de leurs bénéficiaires. Bien sûr ceci est à mettre en miroir avec l'impératif humanitaire c'est-à-dire la nécessité de répondre aux besoins de ceux qui souffrent. C'est cela que nous essayons de transmettre à Bioforce au gré des évolutions du secteur sur ces questions ; il est de notre responsabilité d'inculquer une certaine culture du risque, une certaine sensibilité aux questions de sécurité aux futurs personnels humanitaires.

J-BJ: Est-ce envisageable qu'un jour Bioforce devienne un acteur à côté des entreprises pour former des personnes, pour les sensibiliser ou pour les préparer aux déplacements en zones à risques ou même sur le territoire national?

GN: Dans le passé, Bioforce est plusieurs fois sorti du « microcosme ONG » pour venir former et sensibiliser des journalistes ou des personnels de fondations privées qui souhaitaient travailler à l'étranger dans des zones compliquées. Je pense que cela peut être de nouveau envisageable, à condition que ces acteurs s'inscrivent d'une certaine manière dans la réponse aux crises humanitaires. Par ailleurs, notre formation post-bac propose une double spécialisation: la logistique humanitaire et les services généraux d'entreprise (le facility management), elle ouvre donc à la fois au secteur privé et au secteur humanitaire.

J-BJ: Si la crise du Covid-19 évolue en crise humanitaire en France, vous aurez peutêtre un rôle à jouer sur le territoire national?

GN: Certaines de nos formations préparent déjà depuis plusieurs années des professionnels, des logisticiens notamment à répondre aux besoins des ONG qui travaillent sur le territoire national. Par exemple, certains humanitaires travaillent sur la thématique des migrations en France, ou avec des structures qui gèrent de l'hébergement d'urgence et qui ont besoin de compétences qui s'apparentent sur la majorité des points à celles que l'on retrouve dans l'humanitaire à l'international. Sur la sécurité/sûreté, disons que notre enseignement n'est pas forcément spécifique à certains terrains où « l'activité » humanitaire se concentre (Afrique, Asie, Moyen-Orient) même si évidemment nos formateurs y sont tous passés et nos apprenants s'y dirigeront pour la plupart. Notre enseignement, basé sur l'analyse, l'établissement de systèmes et de procédures, mais aussi sur les éléments de sécurité personnelle, peut s'appliquer partout.



Diplomé en Management, Guillaume NOAILLY rejoint le secteur humanitaire en Janvier 2010 avec Handicap International, d'abord déployé en Haïti suite au séisme du 12 Janvier 2010 puis dans une variété de contextes, allant de catastrophes naturelles (Pakistan, Népal) à des zones de conflit (Irak, Afghanistan, RD Congo); il a également travaillé plusieurs années au siège lyonnais de l'ONG française à divers postes. Après un retour sur le terrain à des postes de conseil et de management en 2017 et 2018; Guillaume NOAILLY rejoint l'équipe Bioforce début 2019 pour travailler sur l'évolution et la qualité des contenus de formation liés à la logistique et à la sécurité-sûreté sur les terrains humanitaires (gestion de la sécurité, sécurité personnelle, négociation d'accès) ainsi que pour participer aux réseaux de référence afin de faire évoluer l'offre de formation au plus près des besoins du secteur humanitaire.

Postface

Le maire de Lyon, ancien ministre de l'Intérieur

Parce qu'elle est la condition première de toute liberté, la sécurité m'est toujours apparue comme une priorité et le grand nombre d'acteurs œuvrant à Lyon dans ce secteur, une chance pour notre territoire.

De l'Institut National de Police Scientifique, qui comprend le premier laboratoire créé par Edmond LOCARD au début du 20° siècle, au Service Central de la Police Technique et Scientifique installé en 2017 à Ecully en passant par Interpol, l'École Nationale Supérieure de Police, le CEREMA et tout ce réseau d'entreprises de la sécurité rassemblant plus de 25 000 emplois dans notre agglomération, l'écosystème Lyonnais est en effet particulièrement riche.

Fort de cette conviction et face à l'augmentation du risque et à l'ampleur des évolutions technologiques, je suis de ceux qui plaident depuis plusieurs années pour une sécurité globale instituant en principe le partenariat entre acteurs publics et privés, dans le respect des compétences et des spécificités de chacun.

Après avoir, en tant que maire, misé sur cette complémentarité pour la prise en charge de grands événements comme la Fête des Lumières ou l'Euro 2016, j'en avais ainsi fait, comme ministre de l'intérieur, un axe phare de mon action, avant de soutenir l'an dernier, à Lyon, la création du pôle d'excellence européen pour la sécurité globale.

Je ne peux donc que me réjouir de la démarche engagée par David HORNUS et pilotée par le cabinet Convictio, avec cette contribution territoriale associant acteurs publics et privés de la sécurité.

L'importance et la multiplicité des enjeux - juridiques, économiques sociétaux - tout comme la légitimité de Lyon dans ce secteur font de notre territoire un laboratoire privilégié de ce travail partenarial. Je forme le vœu que cette initiative permette de le renforcer, de l'organiser et peu à peu de le généraliser à l'ensemble de notre pays.

« Le continuum de sécurité se veut être la base de la sécurité globale en incluant une collaboration pleine et entière entre les forces de sécurité publique et les acteurs privés.

Le rôle des entreprises, maillons forts de la sécurité, est clairement énoncé, et leurs responsabilités sont appelées à grandir. »

Théo LAMBERT - RSIC EGE - Portail de l'IE

Remerciements

Je voudrais ici saluer les architectes de la réussite de cette « contribution territoriale ».

Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement Monsieur Jean-Baptiste JUSOT (Cabinet de conseil en affaires publiques et lobbying – CONVICTIO, Lyon) qui a recueilli les témoignages et dirigé les travaux de réflexion.

Merci aux contributeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée et la pertinence de leurs analyses ; en particulier à Monsieur le Commissaire Laurent MOSCATELLO (ENSP) avec qui, dès le début de nos échanges, nous avons appliqué le principe d'un continuum privé/public. Il nous a apporté son recul, son décryptage et son expérience. Nous avons pu compter sur son enthousiasme communicatif et sa liberté de pensée.

Ce livre est une œuvre commune, le fruit d'un travail collaboratif.

Merci aussi aux collaborateurs du groupe CORPGUARD, Jessica CHIMENTI, Clémence BOISSIN, Marine CHAIZEMARTIN, et à Laetitia BERTRAND (LB Conception) pour la création graphique.

Avec l'ensemble des contributeurs, nous espérons avoir fait avancer la réflexion stratégique essentielle à notre sécurité commune.

David HORNUS

Contribution territoriale au continuum de sécurité

Dès début 2020, des acteurs régionaux, privés et publics, à l'initiative de David HORNUS, dirigeant de la société CORPGUARD, ont souhaité partager leur vision et leur approche sur la sécurité. Leurs analyses et leurs propositions ont été recueillies sous forme d'interviews dans cette « contribution territoriale ». Ce livre est la voix des territoires, portée par les acteurs locaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est ni un manifeste ni une tribune. C'est avant tout un dialogue entre celles et ceux qui contribuent à la sécurité globale au niveau local. Ils sont élus, représentants syndicaux, chefs d'entreprises, universitaires, directeurs sécurité, responsables d'organisations professionnelles. Ils ont tous un regard particulier sur le continuum de sécurité privé/public et ils veulent le partager et le porter à la connaissance du plus grand nombre.

Cette « contribution territoriale » est une œuvre collective à travers laquelle, chacun a apporté sa pierre à l'édifice commun : la sécurité de notre territoire. Ces échanges riches et constructifs doivent à présent susciter le débat dans la société civile, dans l'administration, dans les entreprises et dans les universités. Au cours des travaux de rédaction de cet ouvrage, nous avons pris le temps de confronter nos points de vue, de nous écouter afin de faire progresser la réflexion globale sur la sécurité au bénéfice de la collectivité. Le débat continue...

« Une vaste synthèse n'est possible qu'après que de bonnes monographies ont préparé la matière. »

Marc BLOCH

Cette contribution territoriale est un travail collectif dirigé par David HORNUS (CORPGUARD).

La coordination et le pilotage des travaux de réflexion ont été assurés par Jean-Baptiste JUSOT (CONVICTIO).

Copyright by Convictio / ISBN 9-78-2-492102-00-4





